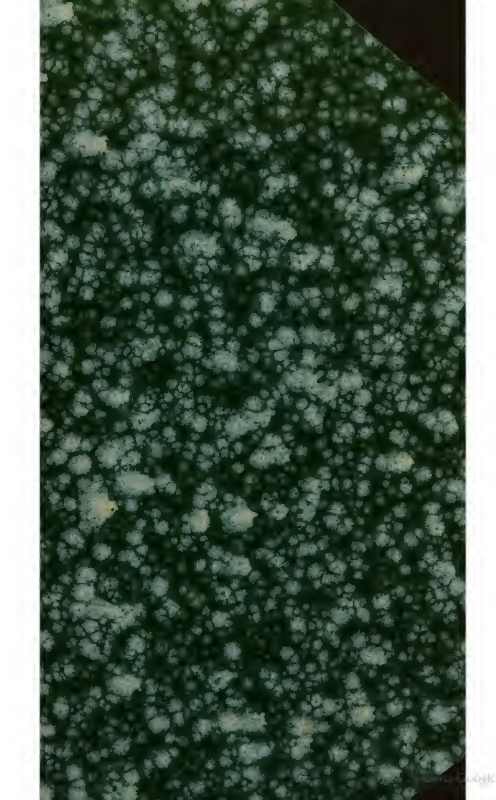


L'AGE DE PAPIER

CLICHY. — IMPRIMERIE DE MAURICE LOIGNON ET Cie
12, rue du Bac-d'Asnières, 12

L'AGE
DE PAPIER

ÉTUDES

FINANCIÈRES ET AUTRES

Non far tregua coi vili, il santo vero
Mai non tradir; nè proferir mai verbo
Che plauda al vizio, o la vertù derida.

Ne faire aucun pacte avec la bassesse, ne trahir jamais la sainte vérité, ne proférer jamais une parole qui encourage le vice ou ridiculise la vertu. (MANZONI.)

PARIS
LIBRAIRIE DES ASSURANCES
48, RUE LAFITTE, 48

1866

PRÉLUDE

Je mets souvent la tête à la fenêtre pour voir passer cette éternelle mascarade qu'on appelle la société. Je l'étudie, je prends mes notes que je jette ensuite à la foule, ainsi que je fais aujourd'hui; feuilles qui iront comme tant d'autres se perdre sans doute dans l'immense oubli.

Mais à peine est-ce fait que la nostalgie du passé me reprend, et je me refugie bien vite dans mes lettres bien-aimées qui m'offrent des consolations sans amertume, des trésors sans déceptions, des amis constants et la compagnie sans parangon des génies de tous les siècles.

O chères lettres! douces compagnes, pardonnez si

un instant je vous ai quittées pour accomplir mon devoir de citoyen qui est d'avertir la société de l'abîme où elle court, et de jeter un cri d'alarme pour signaler le danger.

Chacun de nous est plus ou moins solidaire de son temps; cette raison m'a fait prendre la plume afin de constater ce qui est bon et que j'accepte, et de répudier, de protester contre les faits et les tendances qui compromettent notre époque devant les générations.

J'ai tâté le pouls à la société, et je consigne ici l'état où je l'ai trouvé, quelques remèdes que je crois bons, lui adressant cette carte de visite anonyme dont le nom se révélera s'il en est besoin, l'auteur n'ayant jamais reculé devant aucun danger, devant aucune responsabilité. Un nom peu connu mis en tête de ce livre honnête n'en augmenterait ni la notoriété ni l'autorité. C'est une œuvre de bien; celui qui l'a produite lui laisse faire son chemin, aller à son but sans provoquer autour de lui-même ni bruit ni retentissement.

L'AUTEUR.

Paris, 1er septembre 1866.

L'AGE DE PAPIER

L'AGE DE PAPIER

Le titre de ce livre m'était venu depuis longtemps à la pensée et j'en avais déjà réuni les principaux éléments, lorsqu'à la fin de janvier de la présente année 1866, je lus dans le *Siècle* les vers suivants, extraits de l'*Almanach des Muses* de 1793, vers que je lui emprunte à mon tour, heureux de ne prendre à ce journal que ce qui ne lui appartient pas:

Messieurs, un petit mot d'affaire,
Un mot, sans plus, et j'ai fini :
L'âge d'or est passé, celui d'argent aussi;
Tous les deux n'ont brillé qu'un instant sur la terre.
Bientôt l'âge d'airain, remplaçant ce dernier,
Quand on commençait à s'y faire,
Fut chassé par l'âge d'acier.
C'est celui-ci, messieurs, qui nous fit tant crier,
Et qu'aujourd'hui, dit-on, plus d'un sage regrette.
A son tour il fait place à l'*âge de papier*.
Dieu nous garde de l'allumette!

Cette maigre poésie faite à propos des assignats, à l'époque où Ouvrard, devinant les besoins du temps, préludait à sa fortune par une spéculation hardie, en accaparant tout le papier disponible, ce qui lui valut un bénéfice de cent mille écus ; cette poésie, dis-je, emprunte à notre époque une actualité nouvelle, et si elle venait me démontrer que mon idée n'était pas neuve, du moins elle prouvait qu'elle était juste.

En effet, tout se traduit de nos jours par le papier: lois, systèmes, fortune, crédit, pensée, tout est papier, tout, hélas ! à peu près, n'est que papier, avec cette différence, toutefois, que si le premier âge de l'humanité, son âge heureux, son âge d'or s'est passé innocemment sous la verte feuillée, il faut, à notre âge de papier le somptueux abri des palais de marbre et des lambris dorés.

Que si nous considérons, à bien prendre, tout ce qui nous entoure, tout ce qui constitue le faisceau social, que voyons-nous, si ce n'est du papier partout, du papier sur tout ? Nous en sommes entourés, nous en avons sous les pieds, par-dessus la tête, nous nous en couvrons comme d'une cataphracte; nous l'appliquons à tous nos besoins, à tous nos usages; nous y pensons sans cesse, nous le désirons, nous l'achetons sous toutes les formes, sous tous les formats; il sert à nos contrats, à notre nourriture

intellectuelle; il représente nos biens, nos capitaux; il est notre joie, notre fortune, notre espérance, comme il fait notre malheur, notre déception et notre ruine, trésor qui trop souvent ne laisse que cendre et poussière! La France seule en consomme, année commune, *cent dix millions de kilogrammes*, c'est-à-dire 2 $^1/_2$ kilogr. par tête d'habitant, à peu près autant que de tabac.

Si nous cherchons le nom de tous ces papiers qui font notre vie, si nous voulons leur appliquer une qualité, que trouverons-nous, sinon :

La Constitution...........	Papier	politique.
Le Couronnement de l'œuvre.	—	secret.
Les traités de 1815.......	—	déchiré.
La Convention de Villafranca et le traité de Zurich....	—	nul.
Les Codes..............	—	chimique.
Le passé................	—	taché.
Le présent.............	—	glacé.
L'avenir................	—	brouillard.
La pensée politique imprimée en moins de 10 feuilles..	—	timbré.
Les professions de foi des candidats politiques.....	—	collé.
L'Histoire de César.......	—	couronné.

Les livres de M. Thiers....	Papier à calquer.
Les livres historiques de M. de Lamartine..........	— noirci.
Les livres de M. Granier de Cassagnac......... ...	— cassant.
Les livres de M. Renan....	— bulle.
Les derniers livres de M. Victor Hugo..............	— de paille.
Les livres des économistes..	— de couleur.
Les livres critiques de M. Sainte-Beuve...........	— de verre.
Les livres de MM. Alex. Dumas et Ponson du Terrail.	— sans fin.
Les *Odelettes* de M. Th. de Banville..............	— joseph.
Les petits livres décolletés de ces petits messieurs.....	— puant.
Un passe-port...........	— de sûreté.
Un livret d'ouvrier........	— d'état.
Un exploit d'huissier......	— saisissant.
Un billet de la Banque de France................	— écu.
Les billets de MM. A., B., C., N., X.. etc..........	— verreux.
Les petits meubles et ornements d'architecture....	— mâché.

Les entreprises Pereire et autres................	Papier	mobile.
Le *Moniteur universel*.....	—	utile.
Le petit *Moniteur du soir*..	—	exonéré.
Les *Débats*..............	—	serpente.
Le *Siècle*, l'*Opinion nationale*, et autres feuilles de la même pâte..........	—	détestable.
Le *Constitutionnel*........	—	grand aigle.
Le *Pays*...............	—	pot.
La *Presse*..............	—	transparent.
La *Liberté*..............	—	jaspé.
Le *Monde*..............	—	coquille.
La *Gazette de France*.....	—	vieux.
L'*Union*...............	—	jésus.
La *France*..............	—	Pereire.
La *Patrie*..............	—	à sucre.
L'*International de Londres*.	—	plat.
L'*Echo agricole*..........	—	végétal.
Le *Sport*...............	—	cavalier.
La *Vigne*..............	—	buvard.
L'*Evénement*...........	—	corsé.
Le *Figaro*..............	—	carré.
Le *Petit Journal*.........	—	gris.
La *Revue des cours*.......	—	écolier.
Le *Journal amusant*......	—	de tenture.

La *Morale indépendante*...	Papier	sali.
Les *Journaux financiers*..	—	vénal.
Le *Journal des fiancés*....	—	colombier.
Les *Petites-Affiches*.......	—	banal.
Les *Petits Journaux*......	—	à usage.
Le *Grand Journal*........	—	d'emballage.
La *Cote de la Bourse*......	—	à mouches.

On le voit, tout est papier. Dernièrement une averse me force à me refugier sous un hangar, mais bientôt la toiture distille sur moi des perles liquides; la couverture de papier bitumé s'effondrait sous le poids de la pluie; à ma gauche se trouvait une jeune femme élégante dont le visage perdait sous l'action de l'humidité ses mouches de papier, et à ma droite un dandy frelaté dérobait soigneusement ses mains, son cou et sa poitrine sous son paletot afin de conserver intact ce qui est apparent de la chemise, c'est-à-dire le col, le devant et les manchettes, le tout en papier. A côté se trouvait un débitant de tabac; je lui demande du papier à cigarette, et il me présente du papier *Job*. — O dérision!

Je nais, on me donne un papier; je me marie, on me demande mes papiers; je meurs, et le fossoyeur ne m'admet pas à ma dernière demeure sans mon papier.

Un jour Louis-Philippe, se promenant sur les confins de son parc de Neuilly avec M. Vatout et le maire de la commune, rencontra certains dépôts offensants pour la vue autant que pour l'odorat. Le magistrat municipal se confondait en excuses sur la négligence de sa police.

De quoi vous plaignez-vous, répliqua le spirituel auteur de l'*Ecu de France,* ils sont en règle, ils ont leurs papiers. — Et le roi de rire de cette saillie sur la fin dernière du papier.

Habent sua fata libelli !

LA COTE

Le cours de la Bourse et de la Banque ! — La hausse de la Bourse ! — demandez la Bourse ; dix centimes, deux sous !...

Voilà le cri qui, de quatre à six heures du soir, retentit journellement sur les boulevards. Lorsqu'il y a baisse, le crieur ne le dit pas, la police le lui défend, ce qui revient au même, le public connaissant la ficelle. C'est à peu près l'histoire de toutes les interdictions de police.

Le cours de la Bourse est donc la cote des valeurs négociées pendant la journée dans un endroit spécial bâti à cet effet.

Au centre du Paris splendide s'élève une sorte de temple dont la grandeur et la magnificence le dispu-

tent aux plus beaux monuments de la Grèce et de Rome. Son portique élevé de 20 marches soutient une colonnade admirable qui étreint une enceinte immense dont la voûte, jetée hardiment dans l'espace, est décorée de grisailles dues au pinceau habile d'un émule de Zeuxis et d'Euphanor. Le vestibule est large, les abords sont spacieux et commodes. Entouré d'arbres plantureux, il offre un ombrage agréable aux enfants de la cité qui viennent se livrer là aux ébats folâtres de leur âge. Au sommet du parvis, un clepsydre d'un engrenage ingénieux distille les heures qui se perdent impassibles dans le temps.

A l'heure où le soleil ne prolonge aucune ombre, une foule fervente accourt et encombre les marches, le péristyle, les entre-colonnements, la salle entière. Le bruit et la vie naissent, éclatent soudain là où naguère régnaient la solitude et le silence.

Quel est l'objet du Culte? quel est le Dieu qu'on adore dans cette enceinte? quels sacrifices, quelles victimes y sont destinées? — Entrons.

Ah! quel tumulte, quels cris, quelle animation, quelle fureur! L'oreille ne perçoit qu'un bruit confus qui la blesse; elle ne saisit que des mots étranges, rapidement jetés, qui n'appartiennent à aucune langue. Au milieu d'une sorte de sanctuaire se tiennent des hommes, sans doute les prêtres du lieu, plus fré-

nétiques que les autres, haletant, suant, hurlant, se démenant comme des énergumènes, jetant çà et là des paroles sans suite et marquant sur des tablettes des signes dont eux seuls connaissent le sens. Ils tournent, s'agitent, s'époumonnent jusqu'à ce que le son de l'airain ait retenti trois fois. Alors subitement le bruit cesse, le calme se rétablit, la foule s'écoule, et bientôt le temple redevient un désert.

Encore une fois quel est ce temple où l'on ne voit point de simulacre, point d'idole ? Y adore-t-on le Dieu inconnu, Ἀγνωστὸς Θεός, auquel les Athéniens avaient consacré au port de Phalère une pierre muette, et ces sectaires, possédés de l'esprit divin, renouvellent-ils les mystères antiques, les saturnales des Corybantes ?

Non, ce temple, c'est la BOURSE !...

C'est le Pandæmonium de Milton, c'est le repaire où se font et se défont les fortunes, où le crédit public s'escompte, où la terre entière, ses royaumes, ses produits, ses richesses, ses revenus, son génie, ses espérances sont jetés à la criée, au plus offrant et dernier enchérisseur. Ce n'est point un temple, c'est l'antre affreux du jeu, un tripot fangeux, c'est un enfer !

Mais ce n'est point l'enfer du Dante; il ne porte point comme celui de l'illustre Gibelin l'inscription fameuse :

Lasciate ogni speranza, voi ch' entrate.

Non, on y entre avec l'espérance, avec la foi, avec l'illusion, avec sa fortune, avec le bonheur de sa famille, et l'on en sort, hélas ! avec la déception, avec la rougeur au front, avec la ruine, le désespoir, et trop souvent avec la honte et le déshonneur ; c'est la cité dolente, c'est le chemin des pleurs et des regrets.

Per me si va nell' eterna dolore,
Per me si va tra la perduta gente !

On y est entré heureux, puissant, et l'on en sort pour se perdre dans la gente immonde, conspuée, *tra la perduta gente !*

Voilà le temple, voilà son peuple, voilà la Bourse ; voilà où s'élaborent ces entreprises décevantes, laboratoire où s'opère un prodige de chimie qui consiste, au contraire du grand œuvre des alchimistes du moyen âge, à faire entrer des matières précieuses dans un creuset et à démontrer

Comment en papier vil l'or pur peut se changer.

Le public se renouvelle sans cesse de victimes volontaires et de sacrificateurs audacieux ; le fils succède au père, les femmes affolées complètent elles-mêmes les hécatombes ; les enfants s'y préparent dans un jeu immoral, la Bourse des *timbres-poste*,

formant les futurs contingents de la grande folie, et l'on peut dire que c'est à la Bourse seulement que s'opère la réalisation de la chimère de nos matérialistes modernes, le miracle des générations spontanées.

Voilà, messieurs, la cote de la Bourse et de la Banque — La hausse de la Bourse ! — Dix centimes, deux sous !

Ce papier est un signe du temps.

LE FIRMAMENT FINANCIER

J'ai essayé de rendre la physionomie de la Bourse pendant les trois heures qu'elle est en exercice. Maintenant étudions les éléments de cette foule qui se presse et s'agite dans ce vaste espace : *turba ruit.* Pénétrez au milieu de cette mêlée sans nom, mettez la main dans le tas, et je parie une tonne de Xérès — actions et obligations, s'entend — contre un boisseau de Mouzaïa ou de Chaudronnerie parisienne, que dans la poignée que vous en retirerez, au milieu de marchands de contre-marques, de souteneurs de filles, de négociants déconfits, de notaires destitués, de portiers, de tailleurs en chambre et d'imbéciles de toute sorte, vous trouverez au moins trois Juifs, dont deux allemands et un portugais.

Ah ! les Juifs, ces *rois de l'époque*, comme les a si bien appelés il y a quelque vingt ans mon vieil ami Toussenel, qui, par parenthèse, a commis une erreur à mon égard dans sa préface, les Juifs tiennent le haut du pavé dans cette voie immense qui s'appelle la finance. Au contaire des rois constitutionnels, ils règnent et gouvernent à la fois, sans être responsables. Les Juifs ! la belle revanche ils prennent de leur abaissement séculaire ! comme ils se vengent des injures et des persécutions passées, combien haut ils relèvent la tête !...

Ce sont les Juifs qui forment les astres les plus resplendissants de ce ciel pailleté d'or qui est le firmament financier.

On y rencontre à l'infini les constellations et les soleils de toute grandeur. Il y a la petite Ourse et son étoile polaire, Rothschild, qui n'abandonne jamais l'horizon ; objectif constant, guide permanant que ne quittent jamais les yeux des navigateurs téméraires qui voguent sur l'océan de la finance.

Il y a ensuite le Chariot de David-Pereire, avec Arcturus au timon et son mouvement propre vers le midi.

Puis viennent des constellations de moindre importances. Hercule-Millaud, Mirès-Persée, etc. ; puis des étoiles d'éclat différent, des étoiles binaires, des né-

buleuses, des astres en voie de formation ; puis des corps planétaires qui gravitent dans l'orbite de ces soleils, et enfin la voie lactée composée de myriades stellaires, champ sans fin où grouille et se meut tout le peuple financier. Ce ciel a aussi ses météores, ses astres errants, ses comètes, dont on peut calculer la course parabolique et le retour en consultant les Codes aux chapitres des prescriptions.

Il y a les étoiles filantes, qui ne font que traverser l'espace pour se perdre sans retour : fortunés éphémères, éclat d'un instant, dont la pluie est périodique aux jours de crise et de liquidation. Il y a des éclipses totales ou partielles; il y a les satellites qui ont une lumière d'emprunt, il y a la matière cosmique, l'or et le crédit, qui est la matière de cet univers, de ce firmament auquel il ne manque que la consistance et l'éternité, tourbillon au milieu duquel se démène notre monde éperdu, soumis à ses fatales lois.

Tout cela s'agite, s'attire, se repousse, se livre aux évolutions les plus diverses, décrit les ellipses les plus gigantesques, paraît, disparaît, éclaire, s'obscurcit, se perd, se retrouve dans l'agitation d'une sarabande effrénée, dont nul oculaire ne peut suivre ni marquer les phases.

Il y a bien des années que j'ai signalé aux hommes de mon temps, comme dirait M. Guizot, le danger

apporté par cette incroyable aptitude des Juifs aux choses financières dans l'état de notre civilisation. On ne s'aperçoit pas assez du progrès de notre avilissement sous cette pression constante des appétits matériels et cupides si largement développés par les questions d'argent, appétits devant lesquels s'évanouit toute pudeur et toute retenue, et que provoquent surtout les financiers juifs et cette nation intelligente, cosmopolite, dont on peut dire, en lui appliquant le mot de Pascal, que le centre est partout et la circonférence nulle part.

Leur confiance en eux-mêmes est immense; c'est elle surtout qui les soutient dans leurs entreprises.

Je me souviens à ce propos d'une conversation que j'eus un jour avec un Juif et que je puis rapporter.

— Vous devez vous être aperçu, me disait ce Juif, moitié lettré, moitié artisan, brocanteur complet ; vous devez vous être aperçu que les desseins de Dieu sur la nation sainte se sont beaucoup modifiés depuis quelques années; sa colère semble s'être lassée, sa justice paraît satisfaite, les persécutions ont cessé ou se sont ralenties; Israël redevient fort et puissant, les rameaux du vieil arbre couvrent de leur ombre le monde entier, et nul doute que bientôt nous ne voyions s'accomplir les promesses de Dieu, la venue

de son envoyé et le rétablissement de notre royaume à perpétuité.

Je crus avoir affaire à un visionnaire; je le laissai continuer.

— Une marque visible des nouvelles bontés de Dieu à notre égard, c'est ce qu'il fait pour nous en France, progressivement. D'abord on nous a émancipés, on nous a admis à jouir des droits des régnicoles; nos frères y ont prospéré, multiplié. Ils sont devenus riches, puissants, et maintenant ils sont à la tête de la nation, non-seulement par la fortune publique qu'ils ont entre les mains, dont ils disposent à leur gré, mais encore par les emplois. Ç'a été une grande gloire et une consolation ineffable pour Israël quand il a vu un de ses enfants siéger à l'une des premières places de votre gouvernement provisoire, un autre présider aux finances de la République; mais sa jubilation a été immense comme après une victoire des Machabées, lorsqu'un des siens est entré au conseil de votre Empereur — que son nom soit béni! — pour y prononcer les paroles sacramentelles de l'union impériale, recevoir le serment des augustes époux, et les déclarer conjoints au nom de Dieu et de la loi. Dites, est-il dans les annales de l'histoire un fait pareil, une marque plus éclatante de la protection divine?

Ici j'arrêtai mon Juif, pour convenir que la chose méritait en effet d'être remarquée, mais qu'il se trompait à l'égard de l'honorable M. Fould, qui depuis très-longtemps avait embrassé le protestantisme, dont les enfants sont catholiques, et que, d'ailleurs, je ne voyais pas où il en voulait venir.

— Où j'en veux venir! s'écria-t-il, où j'en veux venir! Je veux démontrer que ce n'est pas la terre de Judée, stérile, souillée, ruinée, abandonnée, maudite, qui doit voir fleurir le nouveau royaume de Juda; mais que notre terre promise, le royaume que nous devons posséder à jamais, la contrée où couleront le lait et le miel, le pays où Israël déploiera ses forces, étendra ses invincibles armées, anéantira les ennemis de son Dieu et de sa foi, nagera au milieu de toutes les richesses et de toutes les joussances, servi par de belles esclaves, endormi au son de la plus douce musique, nourri des fruits les plus savoureux de la terre, sa tributaire attentive, craint de toutes les nations et chéri de Dieu, que cette terre, dis-je, c'est la France, votre France!

Vraiment! m'écriai-je ébahi, et je me sentis pris d'un rire homérique que je ne pus retenir. Mais lui continua :

Riez, tant que vous voudrez, ce que je vous dis est la vérité : la France sera notre royaume. Déjà

elle est à nous, nous l'étreignons dans nos serres, nous disposons de sa fortune, de ses biens; si nous voulons, nous l'affamons, nous l'épuisons, nous la ruinons; ouvrons-nous la main, elle reprend haleine, elle se redresse, elle va, elle vient, elle commande, elle crée des armées et des flottes, car nous lui prêtons notre argent, ou plutôt le sien, sa propre substance que nous avons attirée à nous, et dont nous lui dispensons une partie à notre gré. Ah! on a méprisé Israël, on l'a battu, on l'a persécuté, on l'a chassé; mais Moïse emporta les vases d'Égypte, mais Jacob en quittant Laban emporta ses richesses et ses idoles, et il échappa à la destruction pour devenir fort et riche et dominer l'univers. L'argent, monsieur, l'argent, voyez-vous, nous rendra les maîtres du monde; nous lui avons donné l'argent pour mobile, pour idole, et comme l'argent est à nous, notre domination est certaine.

Je commençai à trouver quelque raison dans la cervelle hallucinée du Juif; je ne riais plus, j'avais le frisson; je considérais, en effet, que les Juifs constituent partout, de nos jours, un pouvoir immense, surtout en France, pouvoir d'autant plus dangereux qu'il est sans nationalité propre, cosmopolite. Les Juifs du monde entier ont entre eux la même affinité; ils sont unis par les mêmes principes; ils ont

le même caractère, la même foi, les mêmes tendances, le même espoir; ils ont au cœur les mêmes haines et les mêmes colères; s'ils diffèrent d'éducation, quelque peu de mœurs et d'habitudes, la même langue les relie, les mêmes intérêts les soutiennent et entretiennent chez eux la fraternité et l'habitude de s'entr'aider; et tandis qu'en France mille entraves gênent l'association, il leur a été permis de fonder une *Alliance israélite universelle* qui étend son réseau sur le monde entier et assure entre les mains de ses chefs une puissance redoutable. Déjà, il y a vingt-cinq ans, j'avais appelé l'attention de mes contemporains sur l'état inquiétant de Judaïsme; j'avais dit des Juifs de France : «... Ils manifestent à tout propos leur présence et leurs prétentions. Au nom des anciennes persécutions ils réclament à grands cris les tolérances et les immunités les plus larges; il n'est pas d'emploi qu'ils n'envient, pas de positions qu'ils n'exploitent, et eux qui sont à peine cent mille en France, remplissent, proportion gardée, et grâce à leur opiniâtreté, plus d'emplois que ceux des autres communions catholique et protestante. Leur désastreuse influence se fait sentir surtout dans les affaires qui pèsent le plus sur la fortune du pays ; il n'est point d'entreprise dont les Juifs n'aient leur large part, point d'emprunt public qu'ils n'accapa-

rent, point de désastre qu'ils n'aient préparé et dont ils ne profitent. » Je disais cela il y a vingt-cinq ans; que dirais-je donc maintenant, grand Dieu! En me le rappelant, je ne pouvais m'empêcher de trouver un fond de vérité dans le discours de mon interlocuteur, et je me pris, Dieu me pardonne! à avoir peur de ce nouveau royaume d'Israël; ces gens-là sont capables de tout. — Cependant il reprit :

— Et croyez-vous que c'est sans dessein que la Providence a fait toutes ces merveilles en notre faveur? Non, elle a voulu attester notre noblesse, notre origine, affirmer nos droits. Et quels droits sont plus anciens, consignés dans des archives plus authentiques? Quelle origine plus noble, plus illustre, plus enviable que celle de l'Israélite? Quels sont nos aînés sur la terre? quel peuple présente une histoire non interrompue de près de 6000 ans? Qui plus que nous a droit d'être fier, nous les élus et les bénis de Dieu depuis Abraham, nous les dépositaires exclusifs de la vérité et de la loi du monde? Et quoique dégénérés, comme on le prétend, n'avons-nous pas conservé notre génie, et dans nos traits les traces indélébiles de notre origine? Avons-nous accepté l'esprit, les mœurs, les usages, la foi idolâtre, la langue des hordes barbares au milieu desquelles la colère divine nous a condamnés à vivre? Non, nous sommes restés

nous, nous sommes restés Juifs. Nous nous sommes souvenus que nous étions les fils d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et, résignés à notre sort, sous la main de Dieu, mais ne dépendant que de lui, nous avons laissé patiemment s'évanouir les siècles autour de nous, crouler les empires superbes, disparaître les nations folles, et nous sommes demeurés debout, et forts, et entiers au milieu des ruines. Voilà pourquoi être Juif n'est pas une honte, mais une gloire !

Étonné, je regardais mon Juif; il avait grandi de six pouces, son œil était en feu : il était presque beau.

Tous les Juifs en sont là ; enivrés de leurs succès, on ne peut les faire revenir de leurs songes, on ne peut leur faire comprendre que le tort d'Israël a été de toujours rêver un royaume matériel, des jouissances charnelles, grossières ; qu'il s'est mépris aux décrets de Dieu en ne comprenant pas, comme les chrétiens, que ces décrets ne devaient s'accomplir que dans l'ordre spirituel. Voilà pourquoi les Juifs ont toujours été à contre-pied de leurs destinées; voilà pourquoi leur persistance dans la voie des intérêts purement matériels est dangereuse, et pourquoi ils affluent en France de tous les coins de l'horizon pour jouir de la liberté qui leur est assurée et de la facilité qu'on y trouve à faire des affaires.

C'est à tel point vrai qu'il y a un endroit du

péristyle du palais de la Bourse, appelé le *coin des Allemands*, parce qu'en effet c'est le rendez-vous, le marché spécial de tous les Juifs accourus d'Alsace et de l'autre côté du Rhin, parlant cet affreux baragouin qui leur est particulier.

C'est là qu'on les reconnaît à leurs traits, à leur accent, au bruit qu'ils font, au rictus fiévreux qui dépare leurs lèvres, au cigare qu'elles brûlent, à l'insolence provoquante qu'ils déploient.

Généralement les boursiers se partagent en deux camps, les Rotschildiens et les Pereiristes; lorsque les uns sont à la hausse les autres se mettent à la baisse, et c'est au milieu des mouvements désordonnés de cette bascule que sont étreints et égorgés les pauvres diables qui vont perdre leur dernier sou au jeu des Juifs. Toutefois c'est le milliardaire de la rue Lafitte qui l'emporte sur son ancien protégé de la place Vendôme, qui n'est, dit-on, que cent millionnaire. — Le pauvre homme!

Il s'amasse très-rapidement de grandes richesses parmi ces spéculateurs de la Bourse, qui les dépensent aussitôt avec faste, sinon avec dignité. Il faut voir alors ces habitacles de la fortune qu'ils élèvent dans les meilleurs quartiers! Ce n'est qu'or et sculptures, meubles précieux, chevaux de luxe et coûteuses maîtresses. Il est parmi eux des types bien connus.

On rencontre dans les cafés du boulevard une espèce d'avorton, grand comme la botte d'un cent-garde, dont le surnom est emprunté à la mythologie égyptienne et qui a gagné 10 ou 12 millions, dont il dépense quelque peu à payer l'absinthe à quelques courtisans faméliques recrutés aux abords des théâtres et des tripots.

Un autre, taillé en hercule, a trouvé un bon moyen de maîtriser la fortune. Quand il gagne il empoche ; quand il perd, son formidable poing lui sert de caissier, il appelle cela payer ses différences ; ce jeu lui a procuré, dit-on, deux millions.

Un autre en a gagné trois en quelques jours, et aussitôt d'acheter une écurie célèbre, de faire courir et d'étaler son faste sur le turf, au milieu des plus fiers gentilshommes.

D'autres se donnent des airs de Mécènes ; on les voit suivre toutes les ventes d'objets d'art ou de curiosité ; ils achètent à tort et à travers des antiquités et des tableaux qu'ils entassent dans leurs hôtels, quitte à rogner un Dominiquin pour le faire entrer dans un cadre d'occasion, ou à réduire une édition *princeps* pour la contenir sur des tablettes trop étroites.

Quant à la bienfaisance, ils n'y pensent que lorsqu'elle doit flatter leur vanité, leur valoir du renom

ou leur rapporter un supplément de confiance ou de crédit.

Qu'il me soit permis de consigner ici d'honorables exceptions. Je ne puis comprendre dans ce jugement, sévère, peut-être, mais juste certainement, que je porte sur les Juifs, tous les membres de cette nation. On doit honorer d'une estime particulière ceux qui, repoussant le mercantilisme héréditaire, cherchent dans l'armée, dans les sciences, dans les arts, dans la littérature un aliment plus éthéré à leur activité et à leurs aspirations. Je pourrais dresser une liste longue d'hommes éminents qui honorent toutes les carrières libérales; mais je me bornerai à dire que le mosaïsme ne suffisant pas à leur raison ou à leur cœur, ils sont, ou chrétiens, pour quelques-uns, ou mariés à des chrétiennes, ou pères d'enfants chrétiens, ou enfin christianisants pour le plus grand nombre. On transige moins avec la conscience en montant dans les sphères élevées.

Je dirai encore que je confonds et mets au nombre des Juifs tous ces gens qui triturent les mêmes opérations, ces porte-noms historiques qui vont contaminer leur blason au contact impur des affaires scabreuses.

LES VALEURS

On appelle *valeur* tout papier qui représente à un titre quelconque une somme d'argent versée dans une entreprise, soit pour en acheter une part de propriété ou de bénéfice, soit pour en retirer un intérêt fixe et déterminé.

Dans le premier cas se trouvent les actions.

Dans le second se rangent les obligations et les certificats d'emprunts publics. Les obligations sont en quelque sorte des prêts hypothécaires, remboursables en un certain nombre d'annuités; les emprunts d'État, qui affectent quelquefois cette forme, sont plus généralement perpétuels, non remboursables, et on les appelle alors *fonds consolidés*.

De là une nouvelle distinction, celle de *titres à re-*

venu variable, appliquée aux actions, et celle de *titres à revenu fixe,* donnée aux fonds publics et obligations.

Enfin, et comme par résumé, tous ces titres différents, transmissibles au porteur ou par transfert, prennent, à cause de cette facilité même de se transmettre, de se vendre, de s'acheter de proche en proche, instantanément, la qualification générale de valeurs *mobilières*.

Les valeurs mobilières donnent lieu à deux genres d'affaires bien distincts. L'un consiste à acheter, argent comptant, des titres qui inspirent assez de confiance pour y placer l'épargne; l'autre consiste au contraire à acheter à crédit jusqu'à une échéance déterminée où l'on accomplira le contrat : c'est le *marché à terme*, opération dangereuse, aléatoire, qui constitue proprement le *jeu* de Bourse; la loi ne la reconnaît pas comme légale, et c'est elle cependant qui forme le véritable marché de la Bourse.

La Bourse est donc principalement le lieu où l'un vend ce qu'il n'a pas à un autre qui achète sans vouloir qu'on lui livre l'objet du marché. A la fin du mois, la hausse ou la baisse de cet objet constitue une différence que l'un des opérateurs paye à l'autre.

Je ne fatiguerai pas le lecteur par la description de toutes les évolutions qui se font autour des valeurs

Erlauger		0 45	m
urg. . .	o	. . . .	Sem
. . . .	»	30	1 n
ll	.	6	1
e	o	»	1 j
house .	/o	3 %	Sem
âtel . .	.	. . . .	.
re . . .	o	3 3/8 %	av
ne. . . .		20	
. . . .		4 %	jan
Genève.		30	.
		3 1/2 %	sv
. .		7.50	ja
. .		27	
âtel . .	50	2	1 j
ndustriel.		»	
rg. . . .		6 25	1 ju
r Central.		14	
ancien .	01	7 50	1 n
nouvell.	.	5 fr.	1 m
dernier.	5	8.4375	1 ja
—		»	
. . . . .		»	
. . . . .	0	20 50	1 se
isse . . .	0	12 50	fév
. . . . .		7.50	1fev
. . . . .	.		1 a
. . . . .		3.93 3/4	nov
. . . . .	75	6 875	nov
. . . . .		»	
lie		60	janv
		1.25	
s.		10	1 jui
anger . .	.	»	
elles 1865	.	»	
ie.		»	31 d
. Dent. .	5	10.625	15 o
nt Palm.		. . . .	
glaise. .		6.25	15 j
. . . .		3 %	15 j
evaux. .		. . . .	
ntérieur.		20	1 ja
. . . . .		»	1 ja
Ottoman.		5	avr
ays-Bas .	%	»	janv.j
. Varna.		. . . .	
. . . . .		. . . .	
LA.		»	
. . . . .		9.09	1 oct
p. c. .		7.50	1 oc
Baring.		. . . .	1 fe
. . . . .		. . . .	1 ja
BERG.		30	1 ja
thschild.		. . . .	
—		. . . .	1 ja
—		200	1 ja
		150	1 jan
		2.50	1 jan

%	4 %	0	juv juil.	. . . .	84 %
					2 août.
. . .	. . . .	. . . .	. . .	. . . .	167 %
. . .	. . . .	. . . .	. . .	. . .	97 1/4 »
3 %	4 %	6 %	1 janv.	1 mai	121 »
ter.	»	. . . .	. . .	. . .	. . . . £
					2 août.
%	4 %	3 1/2 %	1 juillet	1 mai.	91 £ %
4 %	3 1/2 %	10 %	. . .	1 avril.	131 »
					2 août.
%	5 %	4 %	15 janv	avril.	110 %
fr.	30 fr.	. . . .	1 janv	1 juillet	342 50 fr.
re.	57 re.	57 ré.	1 juin	1 janv.	185 »
. .	. . .	. . . .	1 janv.	juillet.	. . . . »
nt.	uoant.	. . . .	. . .	. . . .	. . . . »
%	. . . .	. . . .	août.	fevrier.	90 %
%	. . . .	. . . .	fevrier.	août.	8 »
. .	. . . .	. . . .	. . . .	avril.	. . . . »
	. . . .	. . . .	juin.	fevrier.	. . . . »
8 %	. . . .	. . . .	. . .	février.	17 »
%	»	. . . .	janvier	mars.	. . . . »
aux	. . . .	90 re.	. . . .	avril.	. . . . »
.	. . . .	. . . .	. . .	. . .	. . . . »
fr.	. . . .	. . . .	janv.juil	30 juin.	125 fr.
5	0	0	1 janv	»	103 »
5	0	0	juillet	1 janvier	30 50 »
fr	10	4 50	1 janv.	1 juil.	125 »
%	15	0	1 janv	1 juill.	52 50 »
%	15	0	1 janv.	1 juill.	. . . . »
%	15	. . . .	janvier	juillet.	. . . . »
.	»	. . . .	janv.juil	. . . .	. . . ré.
62	indéter.	. . . .	»	»	53 fr.
ter.	»	. . . .	janvier.	juillet.	. . . ré.
»	»	. . . .	»	mars.	. . . . »
.	»	. . . .	»	mars.	. . . . »
		. . . .	juv juil	»	. . . . »
fr.	15 fr.	. . . .	1 avril	1 octob.	. . fr.
%	. . . .	. . . .	janv.juil	»	. . . . »
%	. . . .	. . . .	. . .	. . . .	. . ré.
%	. . . .	2 15 %	. . .	1 mai	. . . . »
%	15 fr.	. . . .	15 déc.	15 juin	. . fr.
%	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . ré.
.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	100 %
ut.	. . . .	. . .	. . .	. . .	60 fr.
	. . . .	. . . .	janvier	juillet.	. %
fr.	. . . .	. . . .	. . .	1 juill	. . . fr.
					2 août.
0	78	73	juillet	janvier	3555 fr.
6	3 12 1/2	13 fr.	octobre.	avril.	565 »
»	»	»	»	»	. . . . »
50	. . . .	31 50	août.	février.	885 »
9 %	12 50	40	janvier	juillet.	1310 »
0	25	0	1 janv.	. . . .	650 »
. .	. . . .	. . . .	1 janv.	1 juillet.	560 »
50	11 25	12 50	1 nov.	1 mai.	665 »

[OB]LIGATIONS.

DATE du payement d'intérêt.	DÉSIGNATION.	Amortissement.	ÉPOQUE des tirages.	Taux d'émission de remboursement.	DATE du remboursemt des obligations sorties.	Date de l'entier amortissement.	Cours
							3 août.
1 mars.	Ce Montigny	. . .	juillet.	500	1 mars.	1902	350
avril-octobre	Châtolineau	. . .	fevrier.	500	31mrs-30sept	. .	265
jnv. juill.	Vieille Montagne. . . .	. . .	avril.	500	1 janvier.	1887	465
1 jnv.-juill.	— — obl. de 1000.	. . .	avril.	1000	1 janvier.	. .	. . .
30 juin 31 déc.	Rocheux-Oneux.	. . .	novembre.	500	31 décembre.	1874	. . .
30 juin 31 dé.	Austro-Belge	Rom	boursables en	10 ans	par 10es.	1870	500
1 mai 1 nov.	Linière de Bruxelles. .	. . .	octobre.	. . .	1 mai.	1903	420
1 fév. 1 août.	—	. . .	. . . .	. . .	. . . . . .	. .	. . .
15 jnv. 15 juil.	Act. Namur-Liége. Primit.	. . .	octobre.	312 50	15 janvier.	1941	237
1 jnv. juill.	— Namur-Liége. priv.	amor	tissement par	rachat	à la bourse .	. .	500
jnv. juill.	— Mons-Hautmont . .	amor	tissement par	rachat	à la bourse .	. .	781
jnv. juill.	— Charleroi-Erquelinnes	. . .	mai.	562.50	1 juillet.	.	. . .
	BRÉSIL.						2 août.
1 avril 1 oct.	Emp. Londres Rothschild	1 %	1 avril.	. . .	1 octobre.	. .	95
1 juin 1 déc.	— — Goldsmid.	. . .	1 juill.	. . .	1 janvier.	. .	95
1 avril 1 oct.	— — Samuel. .	. . .	1 avril	. . .	1 octobre.	. .	95
1 juin 1 déc.	— Rothschild 52-58-60	. . .	1 avril.	. . .	1 octobre.	. .	64
avril-octobre	— — Rothschild	. . .	. . . .	. . .	. . . . . .	. .	. . .
	BRUNSWICK.						2 août.
avril. oct.	Oblig. Rothschild. . . .	. . .	. . . .	. . .	. . . . . .	. .	. . .
	BUENOS-AYRES.						2 août.
jnv. juill.	Bons. Londres.	. . .	Coupons	chez	Baring.	. .	80
jnv. juill.	— Différés à Londres	. . .	Id.	id	id.	. .	32
	CHILI.						2 août.
30 mars 30 sep.	Bons. Londres.	. . .	mars-sept.	chez	Baring.	. .	97
30 mars 30 sep.	— —	. . .	mars-sept.	id.	id.	. .	. . .
1 juin 1 déc.	— —	. . .	mars-sept	id.	id.	. .	. . .
	DANEMARK.						2 août.
1 mrs. 1 sept.	Emprunts. 1850-61 Hamb	. . .	Payable chez	Ham	bro et fils.	. .	86 1/4
11 jn 11 déc.	—	. . .	Payable chez	Ham	bro.	. .	86 1/4
31 mrs 30 spt.	— A Londres . .	. . .	Id.	Roth	schild.	. .	82
1 jnv. 1 juill.	— Id.	1 %	Payable chez	Ham	bro.	. .	82
	DESSAU.						2 août.

mobilières, pas plus que je n'entreprendrai l'explication de l'étrange technologie employée dans les transactions; je n'apprendrais rien de nouveau à ceux qui la savent, et puissent ceux qui l'ignorent ne la connaître jamais!

Mais il m'a paru utile de donner un tableau des principales valeurs mobilières qui encombrent toutes les places du monde et qui les émaillent de tant de papiers diaprés de toute forme et de toute couleur; mosaïque enfiévrante où s'étalent les chefs-d'œuvre de la gravure et de la typographie, feuilles légères qui représentent la fortune publique et celle des particuliers, c'est-à-dire des milliards et des milliards.

Dieu les garde de l'allumette!

L'enseignement qui ressort de cette carte topographique du crédit, de ce tableau des valeurs à revenu fixe et à revenu variable est des plus intéressants. Non-seulement il donne un aperçu exact de ces valeurs dans le monde entier, mais encore il indique leur taux au moment même où j'abandonne la plume.

Je ne tenterai pas de faire l'addition du nombre colossal de papiers divers que ce tableau représente, de leur valeur à l'émission et de celle qu'ils ont maintenant, et de calculer combien l'on a perdu ou gagné,

de ceci, hélas! incommensurablement moins que de cela. Non, ce travail m'écœurerait, je n'oserais pas; je prendrais le vertige et la fièvre à l'entreprendre; faites-le si vous voulez, totalisez et concluez.

Mais ce que je veux faire, c'est d'indiquer le danger permanent du jeu de Bourse et le rôle de la France dans les choses financières.

Depuis quelque vingt-cinq ans surtout, notre pays s'est jeté à corps perdu dans les affaires aléatoires. On prête à nos hommes politiques l'idée de provoquer outre mesure les préoccupations matérielles, de faire servir cette expansion exagérée des appétits comme d'un dérivatif à des aspirations plus dangereuses. A ce compte, la Bourse, les affaires industrielles seraient comme un exutoire, comme un cautère placé sur le corps social. — Cautère, soit; mais il est cher, il est démoralisant.

Consultez ce tableau, qui ne contient pas les affaires éteintes, liquidées, disparues souvent avec leurs gérants et leurs administrateurs, mais celles qui vivent encore, et voyez ce que le pays a perdu à la manie de prêter au monde entier, à l'Espagne, à l'Italie, à l'Autriche, au Mexique, à la Turquie, à toutes les contrées désolées, livrées à l'anarchie, au despotisme aveugle, accablées de dettes, qui ne peuvent payer, qui ne paient pas, qui ne paieront jamais; chez les-

quelles l'emprunt est à l'état continu, conduisant droit à la banqueroute ; supputez les sommes immenses que nous avons follement livrées et ce qui nous reste de ces milliards avec lesquels nous aurions fait la France riche à jamais.

J'ai employé tous mes efforts à comprendre pourquoi la France ambitionne de devenir un grand marché monétaire. On veut faire en ceci concurrence à l'Angleterre, et l'on se méprend grandement.

C'est folie de croire que la France peut faire concurrence à l'Angleterre comme marché monétaire, et presque toutes nos crises financières proviennent de ce que nous exportons notre argent à l'étranger.

Les entrepreneurs d'emprunts d'États, connaissant nos propensions, allèchent le public par des intérêts exorbitants, en échelonnent les versements précisément sur les mois signalés par les rentrées du commerce, et en cela ils font preuve d'intelligence et de connaissance des conditions ordinaires de l'économie.

La France est un pays essentiellement agricole et manufacturier. Or, pour se livrer à l'expansion de ces deux sources principales de la richesse nationale, elle a besoin de capitaux énormes qu'elle ne trouve que dans l'agglomération de petits contingents succes-



sifs. Son capital est essentiellement roulant, il doit l'être toujours ; le moindre temps d'arrêt lui est fatal. Si la France est riche, si elle l'est plus que toutes les autres nations, l'Angleterre comprise, sa fortune est divisée à l'infini, par parcelles individuelles, par morcellements pour ainsi dire, comme l'est son territoire, dont chacun peut avoir un lopin, comme l'est sa rente dont chacun peut se procurer une inscription depuis qu'on l'a démocratisée.

Mais précisément à cause de celà, la France n'a pas d'épargnes grandes, régulières, qu'elle puisse jeter dans des spéculations étrangères à son commerce, à son industrie, à son agriculture ; si elle a la velléité de prêter son argent à tort et à travers, attirée par des primes trop souvent décevantes, elle se prive de ressources précieuses qui lui font faute au bon moment, et qu'elle ne peut remplacer que par des expédients aussi coûteux que dangereux.

Bien différênte est la position de l'Angleterre. Là l'épargne est séculaire ; elle est considérable, elle se trouve accumulée dans un petit nombre de mains, le plus souvent dans les mêmes. Les capitalistes anglais peuvent facilement se séparer d'un surplus dont ils ne trouvent pas l'emploi chez eux, et il le font fructifier au dehors avec l'audace, avec la science, avec le bonheur qu'on connait. Non-seulement ils sont

prêteurs d'argent, mais au loyer élevé qu'ils en retirent, ils savent ajouter l'extension de leurs exportations ; l'argent qu'ils prêtent ne sort pour ainsi dire pas de leurs coffres, ou il y rentre bientôt par les travaux qu'ils entreprennent, par les objets manufacturés qu'ils fournissent, par le factage universel dont ils se chargent, par l'accaparement des matières premières qu'ils poursuivent avec frénésie. Nous avons donné de l'argent pour les chemins de fer russes, autrichiens, suisses, espagnols, portugais, italiens, mexicains et autres, mais ce sont les Anglais qui ont fourni le matériel et le personnel, qui les ont transportés, qui ont encaissé les bénéfices, ne nous laissant que du papier à vignettes, à coupons trop attachés. — Ils font leurs affaires !

En France nos capitaux ne peuvent attendre un revenu différé, nous ne pouvons, par conséquent, lutter avec nos voisins sur le marché monétaire.

Notre marché, je tiens à le répéter, n'a qu'une solidarité problématique avec celui de Londres. Nous devons la repousser, nous en dégager totalement, car nous ne faisons pas les mêmes affaires, nous avons d'autres tendances, d'autres intérêts, et nous pouvons nous très-bien porter ici lorsqu'on est malade là-bas.

Rejetons donc toutes ces entreprises à primes exa-

gérées, toutes ces loteries qui nous font lâcher la proie pour l'ombre, véritable peau de chagrin qui chaque jour va diminuant, et s'évanouit enfin pour ne laisser d'autre trace que la déception et la ruine.

L'usage n'est plus de garder l'épargne disponible dans son tiroir, mais de chercher aussitôt un placement fructueux sans perdre un jour d'intérêt. L'important est de bien choisir ses valeurs, de ne se fournir que de titres sérieux qui ne compromettent point la sûreté des familles, et de fuir ces guichets trompeurs, béants pour recevoir toujours, pour rendre jamais.

On a pris l'an dernier une excellente mesure, celle de frapper d'un juste impôt les titres étrangers admis à la négociation en France, presque leur unique marché, et qui faisaient à nos propres valeurs la plus redoutable concurrence. Ces titres, s'élevant à plus de 4 millions d'actions et à près de 5 millions d'obligations, représentent une somme de cinq milliards. Qu'on fasse le compte de ce qu'une seule liquidation mauvaise a fait perdre à ces valeurs et l'on reviendra bientôt à mon opinion qui est de les abandonner absolument, de faire un arbitrage, comme on dit en Bourse, avec les bonnes valeurs nationales, dût cet arbitrage être d'abord onéreux, et de s'en tenir à nos affaires qui ont tant besoin d'être relevées.

La prudence est plus que jamais nécessaire dans les opérations financières au moment où le monde est tourmenté, au moment où ses destinées sont si instables. Dans aucun temps les relations de peuple à peuple, d'un continent à l'autre, n'ont été aussi rapides, plus étendues; jamais les transactions n'ont été aussi nombreuses, les affaires plus multipliées, les esprits aussi tendus vers les spéculations, aussi ambitieux de fortune. Il résulte de ce développement infini une impressionnabilité excessive qui s'attache à toutes les affaires, et qui en rend le maniement très-difficile.

Je vois avec un chagrin de tous les jours combien *l'alea*, le jeu, l'agiotage prend de place dans les affaires de Bourse, combien on s'écarte de cette sagesse qui doit présider aux placements du père de famille. Quand on étudiera les affaires, quand on y entrera avec prudence et maturité, elles en iront mieux, elles se porteront sur les valeurs françaises, si solides, en majorité, et les coquins n'auront plus autant de chance d'aboutir à la fortune en la violentant.

Ce qui fait du mal surtout, ce sont les valeurs dites de *spéculation*, sur lesquelles se portent tous les efforts de l'agiotage et qui décident de la situation du marché et des cours, comme si dans sa démence, le joueur avait juré de ne mettre d'enjeu que sur des

cartes bizeautées, tenues par des adversaires déloyaux.

On délaisse les meilleurs titres pour se jeter dans les aventures, sur les valeurs les plus aléatoires, les plus impressionnables, dont le mouvement de bascule est incessant et permet aux ardeurs impatientes, à la cupidité insatiable, de vivre dans la fièvre, de s'épuiser dans les illusions, dans les déceptions dont le renouvellement constant ne corrige pas.

L'expérience acquise, les leçons du passé, les doutes de l'avenir devraient nous enseigner que la spéculation, le jeu ne sont pas les affaires, et que nos capitaux doivent rechercher des placements sûrs, des créations honnêtes.

On doit profondément regretter que le marché soit dominé, réglé par une valeur de spéculation; le seul régulateur devrait être la rente, et non une société de crédit quelconque. L'Angleterre nous montre l'exemple en ceci par la solidité constante de ses consolidés, malgré l'effroyable étendue de sa dette.

Eh! quoi, lorsque le 3 0/0 anglais se maintient entre 88 et 89, le nôtre ne peut atteindre le cours de 70, quand il devrait être au moins à 75! Et cependant nulle valeur au monde ne peut lui être comparée; il a pour assise inébranlable, pour garantie le sol le plus riche du globe, la nation la plus loyale, la gran-

deur, la prospérité, l'homogénéité du peuple le plus puissant de la terre. La rente à 69 et moins, est pour nous un affront et une honte — et, qui pis est, c'est notre faute.

Il faut donc absolument relever notre fonds public, qui est le meilleur connu.

Après la rente viennent les actions de la Banque et les valeurs à revenu fixe comme les obligations du Crédit foncier, puis celles des chemins de fer et leurs actions qui tendent de jour en jour à atteindre une fixité de rendement, puis toutes les valeurs honnêtes qui reposent sur des affaires sûres, sur des bases certaines et qui augmentent la fortune et la gloire du pays.

Abandonnons les valeurs de spéculation, les valeurs de jeu aux fous, aux imprudents, à ceux qui n'ont pas de famille, aux joueurs, à ceux qui encaissent quand ils gagnent et ne payent pas leurs différences quand il perdent, se retranchant derrière une loi qui les protége et qui devrait disparaître du Code.

Laissons ces gens-là s'arranger entre eux, jouer au plus fin, se duper l'un l'autre: ils se valent.

Éloignons-nous avec autant d'empressement des valeurs étrangères, et pénétrons-nous de cet axiome, qu'en affaires de Bourse l'argent français doit rester français.

ACTIONS ET OBLIGATIONS

J'ai essayé jusqu'ici de décrire les valeurs en établissant la différence qui existe entre celles à revenu variable et celles à revenu fixe.

Parmi ces dernières, les *obligations* se tiennent au premier rang; elles offrent ce côté avantageux que, outre la solidité du titre, en général, on sait ce que l'on achète, ce qu'on en doit tirer, et les chances diverses que l'on peut atteindre.

Le développement des obligations a été tel, qu'elles ont fini par contrebalancer les actions dans la formation du capital de création et d'exploitation de la plupart des grandes compagnies industrielles. Une partie considérable de la fortune publique s'y trouve engagée, et l'obligation au porteur a presque usurpé l'em-

ploi de la monnaie, car les titres se repassent avec une facilité dont il devient utile d'étudier les conséquences.

L'obligation a suivi la fortune et l'extension des chemins de fer qui ont fini par lui demander la moitié au moins de leurs ressources, et le public intelligent a favorisé cette expansion parce qu'il y voyait un placement sûr, un placement de famille. C'est à ce titre principalement qu'il faut l'étudier.

Au commencement de l'établissement des railways tout le monde se trompa sur le coût présumé de leur construction, et cette erreur ayant pris des proportions énormes, le *capital-actions* devint timide, insuffisant, il refusa son concours et il fallut s'ingénier à trouver une combinaison qui fît affluer l'argent. On recourut à l'emprunt, et l'obligation fut inventée. Elle consista d'abord en une sorte de garantie hypothécaire offerte dans les travaux en exécution; les intérêts devaient être payés avant tout prélèvement en faveur des actionnaires.

Les premières obligations étaient d'autant plus sérieuses qu'elles ne représentaient qu'une faible partie du capital.

L'emprunt était temporaire, il rapportait généralement 5 pour cent; les obligations étaient au porteur, remboursables par séries échelonnées à époques fixes; ce remboursement se faisait au pair.

Cette opération honnête, surabondamment garantie, attirait aux compagnies des capitaux à bon marché, et les premières obligations obtinrent une telle faveur, que les titres de 1,000 francs à 5 pour cent se négociaient à 1,100 ou 1,200 francs, et auraient fait baisser l'argent à 4 1/2 ou 4 0/0 si cette faveur avait pu se continuer, car c'était la concurrence la plus sérieuse qu'on pût faire à la rente.

Mais bientôt on vint à penser que tous les capitaux insuffisants pourraient se compléter par des émissions d'obligations plutôt que par des actions nouvelles, et l'on en émit alors des quantités considérables qui s'éloignaient sensiblement de la forme et de la solidité de l'emprunt temporaire primitif.

On emprunta dès lors pour toute la durée de la concession, et comme le gage disparaissait avec le terme de la concession, il fallut, avec une échéance si lointaine, songer à un remboursement progressif, et l'on vit apparaître les obligations remboursables par la voie du sort; puis, comme elles commençaient à perdre de leur attrait, on imagina une forme nouvelle qui consiste à créer des obligations de 500 francs rapportant 3 pour cent d'intérêt, c'est-à-dire 15 francs, remboursables à 500 francs, lorsqu'elles seraient désignées au tirage, et à émettre ces titres au taux de 300 francs environ.

C'est maintenant la coupure d'emprunt généralement adoptée ; il y en a pour des milliards en circulation.

Bientôt le public se mit à faire un choix dans ces nombreux titres, et quelques compagnies furent obligées d'abandonner le *pair* de 300 francs pour placer leurs obligations au-dessous de ce cours, car le doute s'était élevé dans l'esprit des prêteurs qui se demandaient si les sociétés pourraient faire face à l'intérêt et à l'amortissement de leurs obligations en les émettant ainsi sans limites.

Cependant on ne s'arrêta pas encore là : les nouveaux concessionnaires de chemins de fer, trouvant difficilement des actionnaires, imaginèrent de créer de prime-abord un capital mi-partie actions et obligations, de telle sorte que les compagnies se créèrent une dette considérable avant même d'avoir entamé la construction de la ligne concédée, par conséquent avant d'avoir un gage matériel à offrir. Enfin, allant plus loin, certains concessionnaires enflèrent les devis de telle sorte que le capital obligations suffisait à peu près à lui seul pour opérer la construction de la ligne.

Il est facile de comprendre que dès lors toute garantie disparut et que le prix des obligations dut s'avilir dans une proportion considérable ; il tomba à

250, à 240 francs et même à moins, sans trouver souvent de preneur, et l'on peut s'assurer, en consultant le tableau des valeurs, combien les titres de quelques compagnies, à l'étranger surtout, se sont dépréciés, et combien le trop confiant public perd, irrémédiablement peut-être, sur du papier auquel il avait une foi trop grande.

On a abusé bien vite d'une excellente chose, et les obligations, dont les garanties sont considérablement amoindries, partagent maintenant, en égale proportion avec les actions, la confiance publique qui n'y met plus guère de différence.

C'est grand dommage, car l'obligation était venue remplacer le prêt hypothécaire en présentant par sa facilité d'achat et de transmission, par sa mobilité, par sa sûreté, un avantage inappréciable sur le prêt notarié, entouré de formalités longues et coûteuses, de difficultés pour le recouvrement du capital comme pour celui des intérêts. Aussi les notaires se plaignent que, depuis dix années, l'hypothèque, cette manne de leur office, ait déserté leurs études.

En effet, l'obligation suffisamment garantie, a bien des mérites. Elle est remboursable, l'action ne l'est pas ; elle présente, comme la rente, un revenu fixe, l'action court la chance de l'*alea;* elle constitue un contrat hypothécaire qui repose sur la propriété

même qui est engagée, l'action est un contrat chirographaire qui repose sur les chances commerciales d'une entreprise industrielle.

Or, de même que l'hypothèque représente des gages, des propriétés de valeurs diverses, de nature différente, de même les obligations de chemins de fer reposent sur des propriétés de valeurs inégales entre elles, mais égales cependant devant l'obligation qui n'en représente qu'une partie garantie par le tout.

Partant de là, et comprenant les chemins de fer français *in globo*, n'est-il pas vrai de dire qu'on peut établir entre eux une sorte d'assurance mutuelle, d'obligation solidaire qui n'aurait rien que de naturel, qui serait assurément unique si les chemins de fer étaient réunis sous la même direction, comme les diverses branches d'une seule entreprise, comme ils le seront lorsqu'ils auront fait retour à l'État ou que les nécessités publiques auront exigé peut-être de les racheter avant le terme de leur concession ?

Je ne vois pas, en conséquence, d'obstacle sérieux à l'unification des obligations des chemins de fer français ; on a unifié notre rente, on a unifié les différents services des omnibus, on peut bien unifier les obligations et régler ainsi, atténuer la concurrence qu'elles font à notre fonds public.

Sous l'empire des conventions de 1863, auxquelles

la compagnie du Nord seule a renoncé, les conditions financières des Compagnies sont à peu près identiques, leurs revenus sont sujets à peu de variations, le classement des titres est accompli, le terme des concessions est le même pour toutes, les garanties qu'elles offrent ne diffèrent point sensiblement entre elles, et il serait facile d'établir pour leurs obligations un prix de compensation qui leur attribuerait un taux uniforme. Ce serait l'affaire d'un syndicat à établir.

Les tirages, le remboursement s'opéreraient alors sur un type, une obligation unique, et l'on verrait disparaître du marché ces titres si divers de noms, d'échéances, de couleurs. La concurrence qu'ils se font serait supprimée sous le niveau commun, les titres s'échangeraient plus facilement, la cote de la Bourse en serait simplifiée, l'agiotage perdrait une partie de son principal aliment, et la rente, n'ayant plus qu'un seul antagoniste, le supporterait facilement et se relèverait.

On abandonnerait alors à leur triste sort les obligations étrangères si déchues, pour s'engager dans les titres français, qui n'auraient point d'égaux en valeur ni en solidité.

J'ignore si ma proposition aura jamais la chance de prévaloir, mais j'use mes jours à chercher les

moyens d'assurer la splendeur à notre marché financier, et je ne l'aperçois que dans le petit nombre de titres, dans leur solidité et dans le calme, aussi nécessaire en finances qu'en politique.

A côté des obligations des chemins de fer, j'en aperçois d'autres qui, à des garanties supérieures joignent des avantages spéciaux, je veux parler des obligations des départements et des communes, et de celles du Crédit foncier.

Ici se trouvent réunis tous les avantages : richesse de l'emprunteur, comme la ville de Paris, les départements et les communes qui ne peuvent emprunter qu'en vertu d'une loi ; solidité incomparable du gage qui repose sur des ressources déterminées, certaines, sur la terre, sur des immeubles bâtis, exploités et assurés. Si l'on ajoute à tout cela un intérêt normal, fixe, le remboursement à prime et la perspective, dans quelques emprunts, de gagner un lot plus ou moins riche, qui constitue à lui seul un allèchement perpétuel, on concevra sans peine que là doit se porter principalement la faveur et le concours.

Je suis loin d'être partisan des affaires à loteries, mais lorsqu'elles se présentent dans les conditions où se trouvent la ville de Paris, les grandes cités de France et le Crédit foncier, je comprends difficilement

qu'on ne cherche pas à s'en procurer à tout prix; je ne regrette qu'une chose, c'est la force qu'on a cru devoir donner à l'hameçon.

Le Crédit foncier surtout présente un intérêt exceptionnel par les services qu'il est appelé à rendre au pays, par ceux qu'il a rendus déjà à la propriété, services qui font monter les prêts effectués, depuis sa fondation, à *onze cents millions*, et qui représente à peine le dixième de ce que la propriété foncière doit en attendre.

Les obligations du Crédit foncier sont les seules qui puissent se multiplier indéfiniment, car, comme elles ne représentent généralement que la moitié de la valeur du gage de garantie, que ce gage est assis sur la propriété du sol qui, au lieu de diminuer de valeur, ne fait au contraire que gagner par le secours du prêt lui-même, et qu'enfin ce prêt est amorti par le service de l'intérêt stipulé, il est de la dernière évidence que ces obligations sont les meilleurs titres dont on puisse se livrer.

Le caractère de notre époque est de fonder de grandes entreprises au moyen de l'agrégation de petits capitaux. Mais là aussi est le danger pour les petites fortunes, facilement compromises par les plus petits sinistres. Il faut donc de la part des capitalistes une extrême prudence, comme il importe que l'État

exerce une surveillance rigoureuse; c'est sous ces divers aspects que le placement en obligations foncières est une opération hors ligne, dont la sécurité et les avantages sont incomparables.

C'est un excellent papier.

LE WARRANT

Depuis un certain nombre d'années, notre vocabulaire s'est hérissé d'un grand nombre de mots qui ont envahi la langue des affaires et pris chez nous droit de cité, tout en blessant nos oreilles.

Ainsi des mots dock, stock, warrant, chèque, etc. Je ne m'arrêterai pas à faire leur histoire; il me suffira de dire que les docks ou bassins, destinés primitivement aux navires de la marine militaire anglaise, furent imités ensuite pour le service de la marine marchande, dont les navires restaient échoués et renfermés à la marée basse, ce qui compromettait le chargement et le déchargement.

C'est à ce besoin que répondirent les docks immenses que l'on admire à Londres et à Liverpool, et

qui prirent bientôt, par la portée qu'on sut leur donner, rang parmi les plus grandes et plus utiles institutions. Des compagnies se formèrent pour acheter et bâtir les terrains, pour recevoir les navires, décharger et emmagasiner les cargaisons sous leur propre garantie, pour conserver les marchandises, à la charge de ne pas les livrer sans avoir acquitté les droits de douane, ce qui fit naître et appliquer l'idée de l'entrepôt.

Mais une autre conséquence, inaperçue d'abord, et dont la fécondité ne tarda pas à se révéler, c'est que le négociant étant privé de la possibilité de faire lui-même la reconnaissance, le pesage, la marque et les autres manutentions nécessaires autant à la conservation des marchandises qu'à la tenue des comptes, il fallut que les compagnies, chargées exclusivement de tous ces soins, lui remissent les documents à l'aide desquels il pouvait établir sa comptabilité et transmettre la propriété de ses marchandises. De là les comptes ou récépissés de débarquement, et les titres de garantie, ou *warrants*, émis par les compagnies des docks à l'ordre du premier propriétaire des marchandises, et transmissibles par voie d'endossement. De là aussi pour le négociant l'économie du nombreux personnel de commis et d'hommes à gages que lui aurait imposé la nécessité de tout manutentionner

par lui-même, l'inutilité de vastes bureaux, de grands magasins. Le portefeuille contenant les warrants se substitua à tout ce qui avait paru jusque-là essentiel à la profession de négociant. De là enfin découla une plus grande facilité de faire entrer et de retirer ses capitaux des affaires commerciales, facilité féconde et qui expliquerait à elle seule l'immense développement du marché de Londres.

Le warrant est donc un papier représentatif d'une quantité certaine de marchandises déposées dans les docks, marchandises dont la provenance et la qualité sont en outre spécifiées, ce qui en détermine la valeur exacte, et d'où il résulte que le négociant-propriétaire n'a besoin ni de magasins, ni de personnel, ni même d'échantillons; il porte tout dans sa poche, et les transactions peuvent se faire par le simple endos et la transmission du warrant, ou déclaration garantie par l'administration des docks. Le mot *stock* indique et détermine les quantités de marchandises de même nature existant en magasin.

La France, un peu tardivement, a voulu avoir ses docks; depuis longtemps déjà elle possédait des bassins à flot et à niveau, mais les magasins manquaient. Des compagnies en créèrent à Paris et dans nos principaux ports; on y a réuni généralement l'entrepôt réel des douanes, celui d'octroi, celui des sels, des

sucres et des autres marchandises pour lesquelles se délivrent des warrants négociables. Ces établissements, qui ont reçu le nom générique de *Magasins généraux*, rendent au commerce les services les plus signalés et les plus appréciés. Le warrant tend à pénétrer de jour en jour davantage dans nos procédés commerciaux, et les Magasins généraux, par les ventes publiques de marchandises qui s'y font par l'intermédiaire de courtiers encanteurs, que la loi nouvelle sur le courtage investit de ces fonctions spéciales, facilitent les transactions et aident puissamment à l'établissement des cours.

Une loi du 11 juin 1858, et une circulaire interprétative du ministre du commerce de la même année, règlent la matière et déterminent les conditions et la valeur du récépissé-warrant délivré par les Magasins généraux.

Le warrant peut simplifier une fonction importante du commerce, la *livraison de la marchandise ;* en effet, la transmission du titre suffit pour que celle-ci change de propriétaire, sans qu'il soit nécessaire de subir les embarras et les frais toujours très-coûteux du transport de la marchandise d'un magasin dans un autre, et l'on est en outre à l'abri des avaries qui en sont souvent la conséquence.

La faculté de transmettre le warrant lui donne une

analogie marquée avec la lettre de change qui, elle aussi, passe de main en main jusqu'à ce que la valeur qu'elle représente soit réalisée. Cependant voici en quoi ils diffèrent :

La lettre de change a une valeur fixe, une échéance déterminée, ce qui permet de la donner en payement; elle a pour sûreté la solvabilité des auteurs et endosseurs de ces titres ; mais cette solvabilité peut quelquefois faillir.

Dans le warrant, au contraire, la garantie est matérielle ; c'est la marchandise elle-même qui sert de caution ; mais d'un autre côté la valeur n'en est pas fixe, elle varie avec le prix de la marchandise qu'il représente; ce défaut de fixité l'empêche de servir de payement comme le fait la lettre de change.

Si le warrant ne peut servir de monnaie par suite de son défaut de fixité, il n'en est pas moins vrai que, sur une valeur aussi certaine, un négociant peut emprunter ; il peut donner aussi son titre en nantissement de nouveaux achats ; en un mot le warrant procure au négociant le moyen de continuer ses opérations commerciales, tout en attendant le moment le plus propice pour réaliser la marchandise que le warrant représente, et l'on peut dire de lui, par une métaphore qui n'a rien de forcé, que c'est la mar-

chandise condensée au point de pouvoir la mettre en portefeuille.

Les warrants ont aussi des traits de ressemblance avec les actions des sociétés industrielles ; les uns comme les autres se prêtent aisément aux opérations de Bourse par suite de la faculté de transport qu'offrent les titres au porteur. Ce qui différencie ces deux natures de valeurs, c'est l'exiguïté du marché que rencontrent les warrants qui tendent naturellement à se concentrer parmi les marchands ayant les connaissances spéciales requises pour apprécier la valeur des marchandises que ces titres représentent.

Toutes les marchandises ne sont pas également propres à être représentées par des warrants ; il faut d'abord en excepter toutes celles qui, par leur nature, doivent être promptement livrées à la consommation sous peine de détérioration rapide. Sont également impropres à être représentées par des warrants les marchandises dont la nouveauté entre pour beaucoup dans la valeur du prix de vente. Il en est de même des marchandises encombrantes et de peu de valeur.

Ces exceptions, et d'autres encore qu'il est inutile de formuler, sont tirées de la nature même des marchandises, et montrent que celles susceptibles d'être représentées par des warrants doivent, autant que possible, satisfaire aux conditions suivantes :

1° Elles doivent être d'une conservation facile ;

2° Elles doivent faire partie d'un commerce étendu;

3° Elles ne doivent pas être encombrantes ;

4° Leur valeur, sans être constante, doit néanmoins pouvoir s'établir approximativement d'après les usages du commerce ;

5° Elles doivent se prêter à une désignation facile, être établies d'après des types reconnus dans le commerce.

Plus ces conditions seront remplies, plus aussi la marchandise sera susceptible d'être représentée par des warrants; c'est ainsi que les fontes, les fers, et en général tous les métaux sont d'excellentes matières à warrants. Il en est de même des huiles, des alcools et autres liquides qui sont d'un grand usage, ainsi que les matières textiles, et même les céréales. Pour ces dernières, ils pourraient réaliser le but de la réserve des grains, si on parvient à la faire dans de bonnes conditions.

Les facilités commerciales qui résultent de ce bulletin de gage qui se prête si aisément à deux opérations distinctes, le nantissement et la vente, se comprennent donc sans peine.

Aussi l'usage de cet utile papier commence-t-il à se généraliser ; je suis donc heureux d'avoir pu lui consacrer ici la place qui lui est due, et de le faire connaître à ceux qui en ignorent encore les fonctions.

LES CHÈQUES

L'Angleterre possède un milliard et demi de numéraire.

L'émission fiduciaire de la Banque de Londres ne dépasse pas 400 millions, même depuis que l'acte de 1844 a été modifié dans ces derniers temps pour permettre une extension du billet de banque en rapport avec les besoins du marché.

Avec ces ressources relativement restreintes l'Angleterre fait pour 45 milliards d'affaires par an.

En France notre fortune métallique dépasse, dit-on, six milliards.

L'émission de la Banque approche quelquefois d'un milliard, et cependant le total de nos transactions commerciales n'atteint pas la moitié du chiffre de nos voisins.

4.

A quoi peut tenir cette différence si considérable en notre défaveur lorsque nous disposons de ressources si grandes ?

Uniquement en ce que nous n'avons pas encore su naturaliser chez nous, introduire dans nos mœurs les procédés économiques des Anglais qui leur permettent d'arriver à une circulation énorme sans que le besoin de numéraire ou de monnaie fiduciaire se fasse pour ainsi dire sentir.

En effet, ils ont l'institution des Banques de dépôts, les *Clearing houses* et les chèques.

Disons tout de suite cependant que ce ne sont pas les efforts qui ont manqué en France depuis quelques années pour introduire ces institutions si utiles, et que nous commençons à les comprendre et à les pratiquer ; mais nous n'en sommes malheureusement encore qu'aux essais, malgré l'encouragement éclairé que le Gouvernement leur a accordé en favorisant leur extension par des immunités, des priviléges et des exemptions d'impôts.

A parler simplement, le *chèque* est un titre en vertu duquel une personne délègue à une autre le droit de toucher une certaine somme d'argent actuellement existante et déposée entre les mains d'un tiers, le plus ordinairement chez un banquier.

Des établissements spéciaux se sont montés pour

recevoir ces dépôts que garantissent des capitaux considérables et une gestion réglée par des statuts sévères et par l'intervention de l'État lorsque les compagnies qui les ont créés ont adopté la forme de sociétés anonymes.

Le déposant ayant un compte-courant de dépôt dans la maison de banque, en reçoit un livret à souche spécial, appelé *chéquier* où sont inscrites les sommes reçues en dépôt; lorsqu'il a des payements à faire ou qu'il veut retirer ses fonds, il en arrache un feuillet, y consigne la somme à payer et la banque paye sur le vu de ce chèque, qui est au porteur ou à ordre, jusqu'à épuisement de l'argent déposé. Cet argent rapporte un intérêt payé par la banque de dépôt.

Comme ces dépôts peuvent, des proportions les plus faibles, atteindre des sommes élevées, chacun peut avoir ainsi son banquier, son compte-courant, soustraire l'argent disponible, enfoui à l'état léthargique au fond de son secrétaire, aux tentatives de vol, aux occasions de dépenses inconsidérées, lui faire rapporter au lieu de le laisser dormir inutilement, et aider par là considérablement à la circulation monétaire.

Le chèque devient, en se généralisant, un instrument important d'échange et de circulation; il centralise toutes les épargnes privées, toutes les sommes

disponibles, quelle que soit leur modicité, pour les lancer, élevées par l'agglomération, à l'état de capitaux puissants, dans le torrent industriel.

On a compté que l'argent resté dans les tiroirs à l'état de parcelles improductives dépassait la somme d'un milliard, au grand détriment des affaires générales et de l'économie particulière.

Avec le système des chèques, le négociant, le propriétaire, le père de famille, l'employé, l'ouvrier, le domestique même ne conservent plus d'argent improductif; à mesure que le numéraire afflue chez eux, ils l'envoient immédiatement grossir leur compte de dépôt et bénéficient d'un intérêt à raison du temps que cet argent restera chez le banquier.

Le chèque qu'ils délivrent, et qui est immédiatement convertible en argent, est facilement accepté dans toutes les affaires et règlements de compte comme la monnaie métallique même qu'il représente exactement; il se transmet aisément par simple endos, ce qui lui donne les avantages d'une extrême mobilité.

A Londres, où les *Joint stock Banks,* ou caisses de dépôt, sont très-nombreux, où la population entière, petits et grands, est familiarisée avec cet utile mécanisme, les banquiers se sont entendus pour fonder sous le nom de *Clearing houses* des comptoirs des-

tinés uniquement à centraliser l'échange des chèques auquel donnent lieu, d'une banque à l'autre, les payements journaliers de la place.

Tous les jours les banquiers affiliés à l'association se réunissent à ce comptoir et procèdent à l'échange des chèques qu'ils ont entre les mains. Les comptes s'y liquident ainsi très-aisément par compensation ; un faible appoint en numéraire suffit le plus souvent pour terminer les plus gros.

On comprend dès lors que les métalliques ne jouent plus ici qu'un rôle très-effacé, muet, en quelque sorte, et que par ce moyen si simple le seul *Clearing house* de Londres, sans l'intervention d'une guinée ou d'un billet de banque, arrive à faire annuellement pour trente-six milliards de payements.

Nous n'en sommes pas encore arrivés à ce développement immense d'une idée féconde, mais nous y arriverons, je l'espère. Toutefois, si nous comptons déjà quelques grands établissements qui se sont fondés pour répandre l'institution des chèques, nous n'avons pas encore de comptoir de compensation, parce que les affiliés seraient trop peu nombreux pour l'alimenter.

Les principales banques de dépôt, presque les seules, que je citerai, sont :

1° *La Société Générale* pour favoriser le développe-

ment du commerce et de l'industrie, constituée au capital de cent-vingt millions ;

2° *La Société de dépôt et de comptes-courants*, au capital de soixante millions.

3° *La Société Générale de crédit industriel et commercial*, au capital de soixante millions ;

4° *Le Crédit agricole*, au capital de vingt millions.

5° *Le Crédit Lyonnais* avec vingt millions de capital.

Toutes ces compagnies, excepté la dernière qui est à responsabilité *limitée*, ont la forme anonyme.

Mais leur office ne se borne pas seulement à recevoir des dépôts d'argent et à les tenir constamment à la disposition des déposants ; elles vont plus loin, et, tout en faisant fructifier largement les fonds qu'elles ont entre les mains, en les prêtant à l'industrie et au commerce, elles offrent à leurs clients les avantages inappréciables :

1° D'escompter les effets de commerce, les warrants;

2° De faire des avances sur les rentes françaises, bons du Trésor et autres valeurs émises par l'État, sur les actions et obligations des sociétés industrielles constituées en sociétés anonymes;

3° De faire des avances aux sociétés commerciales, moyennant des sûretés données soit pas voie de trans-

port en garantie, soit par voie de privilége ou d'hypothèque;

4° De se charger de tous payements et recouvrements à Paris, dans les départements et à l'étranger; d'accepter tous mandats, traites et lettres de change dont le montant aura été préalablement couvert;

5° D'encaisser pour compte des clients les arrérages de rentes, intérêts et dividendes d'action;

6° D'exécuter leurs ordres de Bourse, de vendre et d'acheter pour compte de tiers toute espèce de fonds publics et de valeurs industrielles;

7° D'ouvrir toutes souscriptions pour réaliser les emprunts publics et les sociétés anonymes, à responsabilité limitée ou en commandite par actions, mais toujours pour le compte de tiers;

8° De recevoir en compte-courant les fonds qui leur sont versés, à un taux déterminé par les conseils d'administration, et annoncé dans le *Moniteur;*

9° De recevoir en dépôt, moyennant un droit de garde, toute espèce de titres et de valeurs;

10° De faciliter les rapports avec les clients au moyen de succursales établies, non-seulement à Paris, mais encore dans les départements;

11° Enfin d'être les caissiers, les banquiers, les dépositaires, les agents de change, en quelque sorte,

les chargés de procuration, les hommes d'affaires, les conseils même de leurs clients.

Cette nomenclature, tout incomplète qu'elle est encore, démontre l'excellence des Caisses de dépôts agissant au moyen des chèques, et l'étendue des services qu'elles sont appelées à rendre.

Mais il importe de signaler encore une innovation précieuse, destinée à un grand avenir lorsqu'elle sera bien comprise: c'est celle du *Bon à intérêt.*

Quelques-unes de ces sociétés, comme le Crédit agricole, par exemple, émettent des billets payables à peu de jours de vue et portant intérêt. Le billet est garanti par le capital social de la compagnie qui l'émet et circule comme le billet de banque, avec cet avantage notable sur celui-ci, qu'il fait la boule de neige, et que plus il tarde à rentrer dans la caisse qui l'a émis, par le remboursement, plus il grossit. Le Crédit agricole accorde 3.65 pour cent d'intérêt à ses bons, c'est-à-dire un centime par jour. Le tableau de cet intérêt progressif accompagne le bon, de sorte que le détenteur a le plaisir de se rendre compte à tout instant, et sans se livrer à aucun calcul, de l'augmentation de son capital. C'est un grossissement à vue; il n'y a pas un instant perdu dans la production de l'intérêt.

Le bon à intérêt devient, pour ainsi dire, un succédané du billet de banque, il le supplée avec un avan-

tage marqué, il doit contenter, au point de vue de l'émission fiduciaire, quelques-uns dés partisans de la pluralité des banques; en tout cas, c'est une utile et ingénieuse application de la théorie de l'intérêt, et je suis surpris qu'il ne soit pas encore répandu en France, si l'on doit s'étonner toutefois de voir s'y continuer le règne de la routine et des préventions.

J'ai cru intéressant de donner dans cet ouvrage un spécimen du *Bon à intérêt,* papier précieux que je vous engage à vous procurer et à conserver le plus longtemps possible : c'est le chèque simplifié, sans carnet, sans courses, sans écritures; c'est peut-être le dernier mot de la théorie financière en fait d'émission.

LES BANQUES

La société moderne semble résumer tous ses besoins, toutes ses aspirations par un seul mot : ***Crédit.*** Le crédit sous toutes les formes, à la portée de toutes les bourses ; un crédit large, facile, effectif, à bon marché, voilà ce qu'on réclame partout, chez toutes les nations policées, même chez celles qui ne le sont plus et chez celles qui vont l'être.

L'expansion industrielle a pris des proportions gigantesques ; l'échange se produit sur une échelle tellement vaste, le numéraire est si exigu en présence des besoins incessamment croissants, les signes conventionnels d'échange sont si peu en rapport avec la fréquence et la multiplicité des transactions, les vieux errements sont d'une telle insuffisance pour le fonc

tionnement normal du crédit, l'esprit d'entreprise est allé si loin, il s'est élevé si haut, il embrasse des horizons si divers, que de toute part on a senti la nécessité de réformes, d'agents nouveaux qui vinssent combler la lacune qui existe dans les voies et moyens de l'échange universel.

De là des accusations, des récriminations contre des institutions existantes; de là cette avalanche de projets, de systèmes, de méthodes, de propositions diverses qui témoignent des préoccupations de l'époque et jettent le public au vent de toutes les idées plus ou moins sérieuses, plus ou moins praticables, qui surgissent de tous côtés et se disputent ses préférences et ses sympathies.

Ce qui s'est barbouillé de papier, ce qui s'est entassé de tomes, de brochures, d'articles de revues et de journaux sur cette question si controversée, est inimaginable, et nous ne sommes encore qu'au commencement du débat solennel qui se prépare par l'enquête officielle sur la question des banques.

Ah! les enquêtes; parlons-en un peu, s'il vous plaît. Que j'en ai vu se succéder depuis un quart de siècle!

Enquête sur les systèmes pénitentiaires;

— sur les sucres;

— sur les théâtres;

Enquête sur la propriété littéraire ;
— sur le sel ;
— sur la marine marchande ;
— sur la viande de boucherie ;
— sur la boulangerie ;
— sur l'enseignement professionnel ;
— sur la métallurgie ;
— sur les chemins de fer ;
— sur le libre échange ;
— sur les sociétés coopératives ;
— sur le courtage ;
— sur les usages commerciaux ;
— sur l'agriculture ;
— sur les banques ;
— sur l'intérêt de l'argent ;

enquêtes sur toutes les questions qui se présentent et sur d'autres encore ; enquêtes publiques, enquêtes particulières, enquêtes légales, enquêtes qui ne le sont pas, enquêtes latentes, enquêtes closes, enquêtes commencées, enquêtes qui ne verront jamais fin, enquêtes à tout propos et presque toujours sans résultat, ou ne donnant lieu qu'à des interprétations fausses, à des applications désastreuses.

J'en puis dire quelque chose, car il est peu de ces enquêtes à côté desquelles je ne me sois ingénié à faire des contre-enquêtes, à moi seul, pour moi,

n'épargnant ni frais, ni études, ni temps, ni voyages, persuadé que nous vivons en des jours difficiles, où le citoyen doit se mettre au courant de tout ce qui se passe. Eh! bien, qu'est-il arrivé de ces méditations solitaires? C'est que ma conviction a presque toujours été contraire aux sentiments que me voulaient imposer les enquêtes dans les conséquences violentées qu'on en avait voulu tirer. — C'est que rarement elles sont faites sans une idée préconçue qu'on veut faire prévaloir.

Nous n'avons pas de système pénitentiaire, nous n'avons que des agissements barbares; le Trésor éprouve un déficit énorme sur les sucres; nous payons le pain et la viande plus chers qu'ils ne valent, sans être garantis du poids ni de la qualité; la métallurgie est en peine; les chemins de fer ne donnent plus une rémunération suffisante aux capitaux, quoique les tarifs du trafic soient élevés; le libre-échange, cette brillante utopie, a bouleversé le commerce et l'industrie, abâtardi le goût de nos produits et forcé outre mesure une production qui reste sans bénéfices; on vient d'enlever au commerce sa garantie et sa sûreté par l'abolition du courtage, et l'on attend avec anxiété ce qui ressortira des enquêtes sur l'agriculture, sur les sociétés coopératives, sur les banques. — Voilà la situation.

Je ne pense pas qu'il est bon de troubler ainsi l'état social comme les taupes fouillent le sol, laissant à la surface la vue désagréable des mottes vides. Le progrès ne doit marcher que lentement; tout mettre en question à la fois, c'est tout compromettre : nous le voyons par les crises si fréquentes qui se succèdent avec une effroyable rapidité, dans le commerce comme dans la politique.

Pour moi, je ne veux, à propos de banques, que me constituer le témoin des discussions qui s'élèvent autour de cette question ardue ; je n'ai la prétention de mettre en avant ni idée nouvelle, ni système préconçu, persuadé qu'il est plus sage d'attendre que tous les systèmes, que toutes les objections se soient produits.pour conclure ensuite, car si je ne crois pas qu'il faille, ou qu'on puisse trouver une solution radicale, je suis bien éloigné de prétendre qu'il n'y a rien à faire.

Qu'on ne s'attende pas à ce que je mette sous les yeux du lecteur toutes les pièces du débat; je me contenterai de déclarer que j'ai laissé échapper peu des ouvrages qui ont traité la matière; que je connais à peu près, anciens et nouveaux, tous les hommes qui s'en sont occupés, et dont les principaux qui viennent sous ma plume ont pour noms : Adam Smith, Turgot, Say, Ricardo, Napoléon Ier, Mollien, Dupont

de Nemours, Droz, Sismondi, J. Laffitte, Blanqui aîné, Malthus, Bastiat, Tellkrampff, Rossi, Cobden, H. Passy, Léon Faucher, Thiers, Guizot, Michel Chevalier, Wolowski, Ad. Vuitry, Rouher, Benoist d'Azy, de Germiny, Gautier, Léonce de Lavergne, le conseiller d'État Vincent, Bartholony, marquis d'Audiffret, Devinck, Isaac Pereire, Courcelle-Seneuil, d'Eichtal, Rey de Foresta, Ducuing, Victor Bonnet, Darimon, Cernuschi, Forcade, sans oublier toute cette pléïade d'hommes intelligents et laborieux qui, dans les journaux, les revues, les feuilles spéciales de finances, de commerce, d'économie politique, sont les abeilles modestes qui produisent le miel et la cire dont se servent les autres, C'est à ces ruches fécondes que le lecteur pourra recourir au besoin.

Pour moi, et ici, je ne veux que dire un mot sur ces trois objets de la préoccupation publique :

La pluralité des banques;

Le privilége d'une banque unique;

La fixité du taux de l'escompte et l'abaissement du taux de l'intérêt.

La pluralité des banques, j'entends des banques à émission, qui livrent à la circulation un papier fiduciaire destiné à remplacer la monnaie, est une question depuis longtemps controversée. On en a fait de

nombreuses expériences, non-seulement sur notre continent, mais en Angleterre et aux États-Unis.

On connaît les désastres des banques américaines qui, à l'exception de deux ou trois, sont toutes tombées, entraînant dans leur catastrophe des populations entières. Toutefois, l'argument qu'on peut tirer de ces sinistres répétés n'est pas concluant. L'esprit aventureux des Américains, le défaut de contrôle public, de frein à une liberté sans limite, l'absence de lois générales sur la matière, le peu d'importance que l'on attache, dans ce curieux pays, aux désastres de la fortune, tout concourt à enlever à l'histoire des banques américaines tout droit à l'enseignement pratique.

Il n'en est pas de même des institutions qui se sont répandues à profusion dans l'empire britannique. Là, le fonctionnement des banques a presque toujours été régulier, calme, prudent, loyal; les sinistres les ont épargnées en grande partie, même au moment des plus compromettantes crises, et, si l'on veut chercher un argument en faveur de la pluralité des banques, il est évident qu'on ne peut le trouver que là.

Cependant, même en Angleterre, la pluralité des banques tend à diminuer d'une manière très-sensible. Avant l'acte de 1844, dû à l'initiative de Robert Peel

on en comptait de huit à neuf cents; il n'en existait plus il y a deux ans, que deux cent trente-trois; on ne peut en créer de nouvelles, on ne peut reconstituer celles qui tombent. C'est surtout en Écosse que les banques fonctionnent avec une régularité parfaite. Toutefois, depuis 1858, les billets de la banque d'Angleterre, des banques privées, des *Joints Stock Banks*, des Banques d'Écosse et d'Irlande ont subi une réduction de plus de cent millions, ce qui indiquerait, non une diminution du chiffre des affaires ou des besoins du pays, mais que l'on comprend que l'existence, sinon la pluralité des banques, est un moyen dangereux qu'il ne faut employer qu'avec un tact extrême, selon l'expression de M. le comte de Germiny, dans une discussion mémorable du Sénat. Le nombre des billets au porteur émis par toutes ces banques réunies est, en effet, inférieur au nombre des billets émis par la Banque de France et ses succursales, malgré le droit d'émission pour ainsi dire illimité que la crise que traverse l'Angleterre vient d'obliger le gouvernement de donner temporairement à la Banque de Londres.

En France l'expérimentation de la pluralité des banques n'a jamais été complète. Il faut remonter bien haut pour trouver des institutions de crédit à émission de billets fonctionnant parallèlement dans

notre pays ; encore n'en pourrait-on tirer aucun argument en faveur de tel ou tel système préconisé de nos jours. Plus ou moins calquées sur les banques de Venise ou de Gênes, issues du moyen âge, sur celle d'Amsterdam, qui remonte à 1609, sur les banques de Hambourg et de Stockholm, elles étaient des *banques de dépôt*, dont l'invention date du dix-septième siècle, et dont le nom reparaît maintenant avec des attributions presque similaires, comme pour donner raison au proverbe qui dit qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Cependant les banques d'institution française n'ont eu que de tristes vicissitudes, et en 1800, après que les orages révolutionnaires se furent dissipés, puis résumés en une incarnation unique et formidable, la Banque de France fut fondée, par suite de la réunion de la compagnie nouvellement formée sous les auspices du gouvernement, avec la Caisse des comptes-courants créée en 1796. Organisée définitivement par la loi du 22 avril 1806, la nouvelle Banque fut liée intimement au gouvernement auquel elle était destinée à rendre d'immenses services, par la nomination, au gré du pouvoir, du gouverneur et de deux sous-gouverneurs.

Depuis ce temps rien n'a été changé aux statuts essentiellement constitutifs de la Banque ; son privi-

lége a été prorogé de trente ans en 1857, et son capital doublé, c'est-à-dire porté à 182, 500, 000 francs, à condition de verser au Trésor une somme de cent millions, portée en atténuation des découverts du Trésor, et inscrite au Grand-livre en rentes 3 0/0. Il lui était en outre accordé le droit d'émettre des billets de 50 francs, faculté dont-elle a usé en 1864.

Comme la Banque d'Angleterre, un peu moins cependant, la Banque de France est une Banque d'État, c'est-à-dire que le gouvernement puise souvent à sa caisse et la fait servir autant que possible à soutenir le crédit public.

Dès la première période de son existence les prêts qu'elle fit au Trésor, dont elle facilite les opérations, surtout depuis la suppression récente des receveurs-généraux, s'élevèrent à plus de 500 millions, et dès 1839, un document officiel évaluait à plus de cinq milliards les prêts faits par la Banque au Trésor public, depuis sa fondation, sans y comprendre ceux qu'elle a consentis sur des obligations des receveurs-généraux, des certificats d'emprunt ou des bons royaux, prêts dont la somme s'élevait alors aux environs de deux milliards.

D'un autre côté le gouvernement fait à la Banque de fréquents dépôts qui ont dépassé quelquefois la somme de cent cinquante millions. Voilà les services

rendus à l'État par la Banque en tant qu'instrument politique.

S'ils sont considérables, il faut convenir qu'ils sont loin d'atteindre ceux qu'elle a rendus au commerce et à l'industrie. On ne peut s'attendre à trouver ici le chiffre exact de ses opérations, mais il atteint une élévation que l'imagination comprend à peine, lorsqu'on vient à considérer qu'avec le capital numéraire le plus riche du monde, et qui comprend plus de six milliards, la France voit le papier fiduciaire de sa Banque atteindre une émission de près d'un millard, tandis que la Banque d'Angletterre n'en émet ordinairement que pour 350 millions, pour un courant général d'affaires de quarante-cinq milliards.

Il est vrai qu'aux émissions de la Banque d'Angleterre il faut ajouter celles de 233 autres établissements financiers qui ont résisté au bill de 1844 et l'énorme emploi des chèques ; mais leur somme ne vient guère changer les conséquences qu'on peut tirer de ce fait considérable.

Depuis 1848 la Banque de France jouit d'un privilége *effectivement* exclusif. A cette époque le gouvernement provisoire, obligé de donner aux billets de la Banque un cours forcé, décida la réunion au grand établissement de quelques banques particulières fonctionnant dans quelques provinces ou

localités industrielles qui trouvèrent un grand avantage dans cette fusion. La Banque de France les a remplacées par des succursales; elle a étendu le nombre de celles-ci qui forment un réseau de 55 établissements destinés aux besoins financiers d'autant de centres industriels et financiers. Les escomptes seuls qui étaient de 2 milliards 600 millions en 1847, ont atteint en 1865, le chiffre de 6,040,150,425 fr.

Voilà, en résumé l'historique et la position de notre première institution financière. Il s'agit maintenant d'examiner si elle a réalisé complètement ce qu'on attendait d'elle, et quelle est la valeur des reproches que lui adressent ses adversaires.

Les écononistes de toutes les écoles, M. Michel Chevalier et quelques-uns exceptés, sont d'accord pour reconnaître le vice de la pluralité des banques. M. Wolowski, grand promoteur, on le sait, du libre-échange et de la libre-concurrence, s'est complétement séparé, sur cette question, de l'honorable sénateur et de ses adhérents. *Une loi, un poids, une mesure, une monnaie*, voilà la sagesse. Le papier fiduciaire n'étant en réalité qu'une monnaie, doit être, par la garantie qu'il présente pour la facilité de l'échange, égal à l'or le plus pur; il importe qu'il n'y en ait qu'un, qu'il y ait unité de circulation.

Non-seulement la Banque de France présente une

grande solidité par son capital, par son privilége, par ses statuts, par une longue existence que n'a marquée aucun sinistre, par la prudence, excessive peut-être, nécessaire toujours, de son conseil de régence, mais elle inspire toute confiance par la raison qui cause seule en réalité sa force et sa puissance, quoique son émission ne soit pas limitée comme celle de la Banque d'Angleterre. Cette cause, c'est la nature de ses opérations qui fournit exactement la contre-valeur du billet de Banque, c'est la lettre de change qui constate que la marchandise, objet de l'engagement, est en cours de réalisation. L'escompte des effets de commerce est la seule des opérations de banque qui soit sûrement liquidable à l'échéance et dont l'acquittement assure le remboursement possible du billet au porteur et à vue. Comme l'a dit le comte Mollien, la circulation de la Banque de France ne doit représenter que l'approvisionnement *prochainement consommable* du pays. La quantité et la qualité des signatures apposées à la lettre de change en font certainement un titre d'une valeur respectable, mais c'est surtout la nature de l'opération qui garantit le mieux le billet de banque.

Si l'émission fiduciaire de la Banque étendait son action en dehors des transactions purement commerciales, il y aurait perturbation évidente dans ses condi-



tions d'existence; si elle devait servir de contre-valeur monétaire aux titres hypothécaires et mobiliers, la garantie que son institution offre à la confiance serait déplacée, elle rentrerait dans le cercle des Banques américaines dont l'expérience est si désastreuse. En livrant sa circulation à la matière commanditaire, ainsi que l'a très bien dit M. Ducuing, au lieu de la réserver à la matière purement escomptable, la Banque, détournée de son but, se trouverait bientôt débordée; la Caisse ne tarderait pas à présenter le vide à toutes les demandes de remboursement; les comptes-courants seraient sacrifiés; sa réserve, son dépôt de garantie en rentes disparaîtraient à la première alerte qui atteindrait son crédit.

Il faut donc que la Banque de France s'en tienne à son institution originelle, à l'escompte pur et simple, et qu'elle restreigne, qu'elle repousse même les avances sur titres et valeurs qu'elle doit abandonner aux caisses spéciales établies à cet effet. Elle aurait alors plus de marge pour l'escompte, elle répondrait mieux aux besoins commerciaux, et le taux, le loyer de l'argent pourrait échapper par là à une surélévation et à des fluctuations qui nuisent aux affaires.

L'opinion qui préconise la pluralité des banques n'est pas soutenable devant une controverse sérieuse, et c'est là le défaut des systèmes trop absolus, qui de-

viennent inapplicables dans leurs conséquences extrêmes. Certes, c'est une belle chose, dit-on, que la liberté illimitée du commerce, mais on a confondu le commerce avec ce qui ne l'est pas. La faculté d'émettre du papier fiduciaire n'est pas une industrie, c'est un attribut qui échappe à la concurrence, c'est un privilége, une délégation du pouvoir du prince, en vue d'un profit général accordé par le gouvernement, dont le droit de concession est aussi absolu que celui de diriger les destinées du pays. On croit que la pluralité des banques à émission diminuerait le taux de l'escompte; on se trompe, elles se feraient peut-être une concurrence ruineuse, mais tous leurs efforts ne sauraient inspirer la confiance qui seule ferait leur force, et leur réserve monétaire, seule garantie qu'elles présenteraient, serait bientot épuisée. La concurrence, pour cet unique objet, ne ferait donc que rendre l'escompte plus élevé à cause de la difficulté de maintenir et de reconstituer des réserves essentiellement mobiles. D'ailleurs, avec la pluralité des banques la circulation fiducière n'est pas réglée, les vrais besoins du commerce ne sont pas connus; selon que cette circulation serait multiple, ou trop restreinte, ou trop abondante, il pourrait s'ensuivre des perturbations profondes que, seule, une banque centrale peut pressentir et conjurer par une réglementation unique.

L'unité de circulation fiduciaire supprime le change à l'intérieur et rend inutiles une foule d'intermédiaires qui pèsent lourdement sur le commerce, de même qu'avec l'unité de poids et de titre dans les monnaies des différents peuples on supprimerait le change partout. Il n'y aurait plus de changeurs, mais où serait le mal?

L'intérêt politique, celui du commerce, et peut-être aussi celui de la bonne foi et de la morale exigent qu'il n'y ait qu'une banque centrale, unique, privilégiée, qui s'en tienne avec prudence, mais avec une sollicitude éclairée, généreuse même, à l'occasion, à la satisfaction des besoins commerciaux, son unique, sa constante préocupation.

La banque de France est donc dans son droit lorsqu'elle réclame d'être seule, d'être privilégiée, de pouvoir régler le taux de son escompte sur les exigences des événements; mais il importe qu'elle reste dans son rôle, qu'elle ne se laisse pas aller à des paniques, à des restrictions, surtout à des préférences qui troublent le commerce. Que la préocupation si naturelle de veiller sur son encaisse métallique ne lui fasse pas opérer sans raison plausible des changements si soudains dans le taux de l'escompte; que la crainte d'une perturbation dans le crédit public ne l'effraye pas au moindre nuage qui paraît à l'horizon; qu'elle n'oublie pas com-

bien la France est forte, puissante, riche. Elle est la plus riche du monde, car sa richesse immobilière est de 120 milliards et sa richesse mobilière excède 130 milliards; son drapeau flotte partout en dominateur, symbole de conciliation, de justice et de paix; ses institutions, ses idées font le tour du monde, et son exemple est la leçon des peuples. Qu'importe à la montagne l'atome que le vent jette à son sommet? — Ainsi de la France.

La Banque de France ne doit rien craindre des agitations du dehors; il faut qu'elle serve à développer, à vulgariser le crédit, dont on ne connaît point encore assez chez nous les conditions et les lois; qu'elle rende ses guichets accessibles à un plus grand nombre d'intéressés; qu'elle apporte dans ses escomptes la modération que comporte une entente large des affaires; qu'elle ouvre à des négociants véritables son conseil de régence où s'assoient trop de banquiers; qu'elle renonce aux avances sur titres, et même aux comptes-courants qui lui échappent d'ailleurs depuis que des sociétés bien établies leur accordent des intérêts qu'elle refuse; qu'elle entre enfin délibérément, largement dans la voie du progrès et de l'avenir où la poussent la prospérité inouïe et la grandeur de la France. C'est ainsi que notre première institution de crédit, celle dont nous pouvons être

fiers, répondra au vœu du législateur et aux espérances du pays.

Il reste une troisième question à examiner, celle de la fixité du taux de l'escompte.

L'escompte est le loyer de l'argent, c'est le prix d'un service rendu ; il doit être très-sensible et subir toutes les influences attachées aux conditions du crédit, à l'abondance plus ou moins grande du numéraire disponible. La fixité du taux de l'escompte est une utopie, comme la taxe générale, uniforme, invariable du pain. La science économique repousse toute limitation légale de l'intérêt; l'argent, le crédit sont considérés comme marchandises, et à ce titre, ils sont sujets à toutes les variations, à toutes les fluctuations de hausse et de baisse attachées aux autres objets d'échange et de trafic. En vain la loi, dans sa sagesse, a-t-elle voulu atteindre l'usure et limiter l'intérêt; cette limitation est restée dans le Code, elle n'est pas dans la pratique. Pour y échapper on a employé tous les moyens : surélévation fictive du capital, contre-lettre, commission, courtage, anti-date, intérêts en dedans, on a usé de tout, et comme il arrive d'ordinaire, quand on agit à côté d'une loi restrictive, on a abusé. Le refrénement, si le mot peut se dire, ne se peut trouver que dans la libre concurrence, dans la confiance, dans les nouvelles institutions qui s'élèvent

de tous côtés pour étendre, pour vulgariser le crédit.

L'escompte, à quelque titre qu'il se fasse, n'est donc que la rémunération d'une industrie qui est payée par d'autres industries; il est couvert par la plus-value des objets échangés. La question n'est par conséquent pas de savoir si le loyer de l'argent peut être plus ou moins élevé à un moment donné, mais dans la facilité à se procurer aisément l'argent par l'escompte en vue d'une opération offrant un bénéfice compensateur.

Si cette pensée était mieux comprise, le commerce et l'industrie s'effrayeraient moins de l'élévation du prix de l'argent, qui n'est, en définitive, je le répète, qu'une marchandise soumise à toutes les vicissitudes des transactions commerciales.

Il a fallu que la Banque de France franchît tout à coup la limite de 4 à 5 pour cent où elle se tenait depuis un demi-siècle, et portât son escompte au double de ce taux, pour qu'on ouvrît les yeux sur la nature essentiellement variable de l'intérêt et de l'escompte.

Pendant toute la période de son escompte relativement modéré et légal, la Banque est restée dans une limite d'affaires restreinte, presque toujours la même. Depuis qu'elle a réglé son escompte sur les exigences du temps, elle a plus que décuplé le chiffre de ses

opérations et présente le brillant tableau résumé en tête de ce chapitre.

Le commerce ne s'est pas plaint, puisqu'il est accourru aux guichets de l'escompte, il s'en est bien trouvé. — Voilà la vérité.

La vérité encore, c'est l'absence nécessaire de solidarité entre le marché financier de Paris et celui de Londres. Pendant des années je me suis attaché à démontrer que cette solidarité absolue était une chimère, qu'elle pesait injustement sur nos affaires, qu'il importait fort peu à nos opérations commerciales que l'argent fût plus ou moins cher à Londres qu'à Paris, que nous n'en éprouvions aucun contrecoup, et que notre Banque n'avait pas besoin de se régler sur celle d'Angleterre pour fixer le taux de son escompte.

En 1864, pour la première fois, je crois, la Banque de France risqua, timidement, et je ne l'en blâme pas, un écart qui alla jusqu'à 2 pour cent avec le taux de l'escompte établi par sa rivale. Cela parut énorme aux yeux des gens accoutumés à tourner vers Londres l'aiguille de leur boussole; mais on s'enhardit, on se rassura lorsqu'on vit que le capital de la Banque résistait à ce prodigieux écart et qu'il ne traversait pas en masse le détroit. On s'enhardit alors, et ce qui paraissait prodigieux il y a deux ans paraît mesquin,

maintenant que cet écart s'est élevé à 6 1/2 pour cent, l'escompte étant monté à 10 pour cent à Londres lorsqu'à Paris on a pu le baisser à 3 1/2 pour cent. Certes c'est là une expérience considérable acquise à la pratique économique et qui n'aurait pu se produire aussi nettement sous le régime de la pluralité.

Le procès est donc fait à ce dernier système que la probité publique a condamné, comme elle a fait justice d'une brochure fameuse qui le préconisait. Il faut savoir gré au Sénat de s'être fait l'écho de l'opinion sur cette grave question qui a réuni l'unanimité des suffrages moins deux voix, dont l'une est celle d'un économiste célèbre. En lisant l'étrange plaidoirie de cet avocat d'une cause perdue d'avance, je pensais qu'il s'était démis de ses fonctions d'administrateur du Crédit mobilier, mais je me trompais; il l'était encore, il l'est toujours.

J'ai cru qu'il était de toute justice de consigner ici ces observations sur le premier établissement financier du monde et de montrer le peu de valeur que doivent avoir aux yeux des hommes sensés les accusations de ses détracteurs et de ses envieux.

La Banque de France, ce n'est pas d'aujourd'hui que je le dis, rend les services que lui demande son institution:

En venant en aide à l'insuffisance de la monnaie métallique par une large émission fiduciaire d'une incomparable sécurité;

En centuplant par l'escompte les forces et les ressources du commerce;

En les augmentant encore par les comptes-courants;

En présentant pour les dépôts la caisse la plus sûre;

En offrant pour les prêts sur valeurs et lingots les conditions les plus douces et les facilités les plus grandes;

En remplissant, par l'établissement de ses 55 succursales et ses relations à l'étranger, la fonction même des banques multiples réclamées par certaines gens;

En faisant en quelque sorte l'office de *Clearing-House,* par ses virements, en centralisant les recouvrements et une partie des comptes-courants de la place de Paris;

En pratiquant par ses mandats rouges et blancs un véritable système de chèques;

En assurant, par ses services et sa solidité, le crédit de la France dans le monde entier;

En se constituant le grand, notre unique marché de matières précieuses;

En faisant économiquement le service du Trésor public ;

En se faisant l'auxiliaire du Trésor dans des moments d'embarras.

Je le demande en conscience, quelle est l'institution du monde qui ait un pareil état de services?

Et veut-on savoir le renom de la Banque de France à l'étranger, la confiance qu'on a dans son papier?— Je citerai un fait personnel.

J'étais il y a quelques années à Jérusalem. J'avais eu le bonheur de pouvoir venir en aide à un vénérable prélat en lui prêtant une légère somme en or, ne pouvant faire usage en Palestine de valeurs qu'il avait en papier. Il me renvoya du Caire, mon argent, mais en billets de la Banque de France. C'était me créer l'embarras même dont je l'avais sorti ; il lui était malheureusement impossible de faire autrement.

Me voilà donc fort empêché à l'endroit du viatique pour la suite d'un long voyage. Je tentai de changer mes billets, mais le change ne fut possible ni au Consulat, ni chez les pères de Terre-Sainte, ni au Patriarcat, ni chez divers négociants ou changeurs. On ne connaît, on n'emploie que des métalliques à coins bien connus, à pièces bien pesées et essayées.

Cependant un ami me conduisit chez un Grec et lui exposa l'affaire. Je ne prends, répondit-il, aucune

espèce de papier, cependant je ferai volontiers l'opération contre des billets de la Banque de France, les seuls que je connaisse et que j'estime.

J'étais sauvé ! je lui donnai quelques billets dont il me remit la contre-valeur exacte en monnaie turque, et lorsque je lui demandai le prix du change, il me dit gracieusement qu'il était assez payé en m'obligeant et que mes billets de Banque avaient à ses yeux la valeur de l'argent.

Je le remerciai de ce désintéressement si rare en Orient comme ailleurs, et je transcris ici, en son honneur, sa note de change, que j'ai conservée en souvenir du service rendu.

300 franchi a piastre 4 — 26 pra — 1395

10 £ t. a piastre 110.	1,100
10 1/2 colonato 28.	294
Pre.	1
Pre.	1,395

Gérus., li 22 *ottobre* 1858.

JACOB VALERO E Co.

Je le demande en toute vérité, trouverait-on les mêmes avantages, la même facilité de change si de nombreuses banques, émettant à l'envi du papier fiduciaire, se disputaient le champ de la confiance publique ? Les garanties douteuses et précaires des unes

réagiraient sur le crédit des autres, leur papier serait discrédité et il arriverait qu'on n'en voudrait point à l'étranger, à moins d'une autre perte considérable pour le meilleur.

En 1843, j'ai payé à Strasbourg, à un Juif, 7 fr. 50 c. pour le change d'un billet de Banque de 500 francs, alors qu'il y avait des banques départementales.

Un Grec, en 1858, m'a changé mes billets au pair parce qu'ils étaient émis par la Banque de France, et que la Banque de France est unique dans l'Empire.

LE BILAN DES PEUPLES

Il m'a paru intéressant de me rendre compte de ce que l'impôt demande annuellement à l'humanité plus ou moins civilisée, et ce que cette humanité a contracté d'engagements pour l'avenir.

Les chiffres sont formidables et pleins d'enseignements. Je renonce à en faire ressortir les leçons; qu'il me soit permis seulement d'insister sur les sacrifices énormes que nous imposons à nos neveux, sacrifices qui ne sont peut-être pas en raison des avantages qu'ils en retireront, et sur la nécessité pour les peuples de dégager leur énorme bilan par ces quatre moyens suprêmes:

LA PAIX, LE DÉSARMEMENT, L'ÉCONOMIE,
L'AMORTISSEMENT.

Le monde tranquille, les dettes éteintes, quel rêve, mon Dieu! Et cependant c'est là que les sociétés modernes doivent tendre et aboutir, en y employant leurs plus énergiques efforts, sous peine de périr.

PAYS.	DATES.	HABITANTS.	DÉPENS. ANNUELLES. Monnaies.	DÉPENS. ANNUELLES.	RÉDUCTION en francs.		DETTE PUBLIQUE. Monnaies	DETTE PUBLIQUE.	RÉDUCTION en francs.	
AMÉRIQUE (États-Unis) (1).......	1866	31,445,080	Dollars	1,409,082,455	7,468,137,011	50	Doll.	2,824,000,000	14,967,200,000	»
— (Anciens États du Sud).....	»	»	»	»	»		»	Hélas !	»	
ANHALT........................	1865	193,046	Thal.	3,815,247	13,307,176	25	Thal.	3,446,227	12,923,351	25
ARGENTINE (République) (2)......	—	1,171,800	Pesos.	8,595,037	45,613,199	80	L. st.	3,185,000	79,625,000	»
AUTRICHE (3)....................	—	37,000,000	Flor.	327,781,793	1,319,454,482	50	Flor.	2,600,994,469	6,502,486,172	50
BADE (1/2 du budget de 2 années.	—	1,434,754	Flor.	12,441,861	26,650,622	54	Flor.	103,750,973	222,027,081	22
BAVIÈRE........................	63-67	4,807,440	Flor.	46,720,597	99,982,077	58	»	337,833,467	72[illegible],963,618	38
BELGIQUE........................	1865	4,893,021	Francs	....	156,725,271	»	Francs	....	626,775,514	»
BOLIVIE.........................	—	1,987,352	Piastr.	1,739,000	9,390,600	»	»	Pas de dette extér.	»	
BRÊME...........................	—	104,091	L. d'or	1,800,759	7,203,036	»	L. d'or	431,919	1,727,676	»
BRÉSIL..........................	—	7,877,800	Milr.	58,875,183	166,028,016	06	Milr.	91,864,200	258,057,044	»
BRUNSWICK......................	1864	293,338	Thal.	5,108,000	19,155,000	»	Thal.	11,384,718	42,781,692	50
CHILI (4)........................	1863	1,558,319	Piastr.	7,585,983	41,267,747	52	Piastr. / L. st.	3,410,0[illegible]5 / 1,462,800	55,120,336	»
CHINE...........................		415,000,000	Taëls.	63,934,713	1,598,367,825	»	»	»	»	»
COSTA-RICCA.....................		126,750	Piastr.	1,000,000	5,440,000	»	»	Inconnue.	»	
DANEMARK et ses colonies.......	1864	1,732,115	Rixd.	13,978,348	39,558,724	84	»	»	344,159,360	»
ÉQUATEUR........................	1863	1,040,371	Piastr.	1,000,000	5,440,000	»	L. st.	3,459,037	86,475,925	»
ESPAGNE........... 16,302,625 — Colon. améric. 1,832,062 — Asie et Océanie. 4,728,633	1865	22,863,320	Écus.	274,733,237	728,043,078	05	Réaux.	17,732,747,190	4,787,841,741	30
FRANCE (5)........... 37,472,732 — Algerie........ 2,999,124 — Asie.......... 1,728,870 — Afrique........ 787,513 — Amérique...... 306,912 — Océanie........ 65,000	1866	43,360,150	Francs	....	2,081,137,608	»	Francs	....	15,208,579,922	»

FRANCFORT	1865	91,180	Flor.	2,424,546	5,188,528	14	Flor.	15,324,320	32,794,044	80
GRANDE-BRETAGNE(⁵). 29,321,288 — Indes 138,571,351 — Colonies 9,495,669	—	174,389,308	L. st.	112,686,483	2,817,162,075	»	L. st.	783,306,734	19,582,668,350	»
GRÈCE	—	1,326,000	Drach.	37,000,000	33,300,000	»	Drach.	202,000,000	181,800,000	»
GUATEMALA	1863	1,000,000	Dol.	1,344,419	7,125,420	70	Piastr.	1,200,000	6,480,000	»
HAÏTI	—	700,000	Gourd.	37,331,811	12,592,815	74	»	9,847,233	53,175,058	20
— (Santo-Domingo)	—	200,000	»	»	Détails inconnus.		»	»	»	»
HAMBOURG	1865	222,379	Thal.	10,734,391	40,254,026	25	Marcs.	56,855,829	108,026,075	10
HANOVRE	—	1,923,492	Thal.	20,786,895	77,949,856	25	Thal.	48,018,274	180,068,527	50
HAVAÏENNES (Iles)		70,800	Dol.	643,088	3,408,366	40	Dol.	166,650	872,245	»
HESSE-ÉLECTORALE	1866	745,063	Thal.	5,452,980	20,448,675	»	Thal.	11,705,950	43,897,312	50
— Grand-ducale. } réunies 1866	1865	853,315	Flor.	9,031,835	19,328,126	90	Flor.	14,737,000	31,637,180	»
— Hombourg } réunies 1866	—	27,374	Flor.	441,166	944,095	24	»	689,319	1,475,142	66
HONDURAS		350,000	Dol.	250,000	4,325,000	»	»	Inconnue.	»	»
ITALIE	1865	22,104,789	Francs	....	873,645,600	»	Francs	....	4,405,625,976	»
JAPON (environ)		40,000,000	Thal.	300,000,000	1,125,000,000	»	»	Inconnue.	»	»

(¹) La dette de l'Amérique diminue d'une manière sensible de mois en mois. Le budget indiqué ici est considérablement diminué depuis la fin de la guerre.

(²) La guerre de la Plata engage beaucoup les finances des parties belligérantes : le Paraguay, la République Argentine, Buenos Ayres, le Brésil.

(³) On fera la même observation pour l'Autriche, qui a contracté un emprunt de 200 millions en 1866; pour l'Italie, amenée à un emprunt forcé de 350 millions, et pour les États allemands qui ont pris part à la guerre.

Il y aura bientôt un départ à faire pour la Vénétie et pour les territoires allemands saisis par la Prusse. On a dû nécessairement laisser ici les choses en l'état où elles se présentaient avant la guerre.

(⁴) Même observation pour le Chili et le Pérou.

(⁵) La dette flottante française est d'environ 800 millions ; c'est à ajouter au total de la dette.

(⁶) Il faut ajouter à la dette anglaise environ 410 millions de bons de l'Échiquier et du Trésor, 50 millions de rentes viagères et à différents termes, et de la Tontine d'Angleterre et d'Irlande, enfin la dette des Indes qui comprend 2,562,953,625 francs, plus, 300 millions de francs formant le capital de l'ancienne Compagnie des Indes, et 137,270,775 francs pour garanties assurées aux chemins de fer indiens, ce qui fait un total de 3,460,224,400 francs, et porte le total général de la dette de l'Angleterre à la somme de 23,042,892,750 francs.

PAYS.	DATES.	HABITANTS.	DÉPENS. ANNUELLES. (Monnaies)	DÉPENS. ANNUELLES.	RÉDUCTION en francs.	DETTE PUBLIQUE. (Monnaies)	DETTE PUBLIQUE.	RÉDUCTION en francs.
LICHTENSTEIN	1865	7,150	Fl.aut.	41,920	104,800 »	»	Pas de dette !	»
LIPPE	—	11,336	Thal.	213,432	800,370 »	Thal.	357,355	1,350,081 25
LUBECK	—	50,614	Marcs.	1,111,223	2,116,834 50	M. cts	20,366,750	30,548,625 »
MARIN (République de Saint)	—	8,000	Scudi.	6,500	35,230 »	Scudi.	1,000	5,420 »
MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN	1858	552,612	Thal.	3,500,000	13,250,000 »	Thal.	7,912,666	29,672,497 50
— STRÉLITZ	1863	99,060	Thal.	1,019,649	3,823,683 75	»	1,655,000	6,106,250 »
MEXIQUE	1848	8,218,080	»	Budget inconnu.	»	»	»	1,466,810,000 »
MONACO	1865	1,900	»	Pas de budg. connu	»	»	Pas de dette !	» »
NASSAU	—	468,311	Flor.	6,145,360	13,151,070 40	Flor.	35,357,000	75,663,980 »
NICARAGUA	—	400,000	Dol.	1,109,087	5,878,160 10	Dol.	4,000,000	21,600,000 »
NOUVELLE-GRENADE (Panama)	1864	2,794,473	Piastr.	2,715,128	14,661,691 20	Piastr.	41,000,000	239,360,000 »
OLDENBOURG	1865	301,812	Thal.	1,759,860	6,599,475 »	Thal.	4,153,300	15,575,625 »
PARAGUAY	—	1,337,500	Francs	....	15,000,000 »	L. st.	5,000,000	125,000,000 »
PAYS-BAS 3,699,744	—	23,020,301	Flor.	103,348,076	220,131,401 88	Flor.	999,266,882	2,128,438,358 66
— Colonies 320,557	—							
PÉROU	—	2,500,000	»	Pas de renseign[t]	»	Dol.	45,399,939	240,619,676 70
PERSE	—	10,000,000	»	»	»	»	Pas de dette.	» »
PONTIFICAUX (États)	—	700,000	Scudi.	10,730,000	57,942,000 »	......	»	578,940,000 »
PORTUGAL 3,987,362	—							
— Iles 362,105	—	7,936,695	Milr.	21,021,480	128,651,457 60	Milr.	187,117,817	1,145,161,040 04
— Colonies 3,687,228								
PRUSSE	—	19,304,843	Thal.	150,599,164	564,746,865 »	Thal.	284,616,994	1,067,313,727 30
REUSS, ligne ainée 43,924	—	130,090	Thal.	473,850	1,776,937 50	Thal.	703,331	2,637,491 25
— ligne cadette 86,472								
RUSSIE (1) 61,061,801	—							
— Caucase 4,257,704	—							
— Asie 4,070,938	—							

— Pologne........	4,840,466	1865	76,054,018	Roubl.	380,093,514	1,520,374,054	»	Roubl.	1,759,408,502	7,037,634,008	»
— Finlande.......	1,798,909										
— Amérique......	24,200										
San-Salvador..................		—	600,000	Dollar.	285,000	1,510,500	»	Dol.	1,175,245	6,228,772	»
Saxe-Royale..................		—	2,343,994	Thal.	13,658,984	50,221,190	»	Thal.	66,904,188	250,880,705	»
— Weimar-Eisenach........		1866	280,201	»	1,700,088	6,375,330	»	»	4,000,000	15,000,000	»
— Meiningen..............		1864	178,065	Flor.	1,919,492	4,107,712	88	Flor.	48,046	179,172	50
— Altenbourg............		—	141,839	Thal.	878,904	3,295,890	»	»	Pas de dette!	»	»
— Cobourg et Gotha.......		—	164,527	Francs	....	5,254,111	62	»	....	6,421,796	33
Schaumbourg-Lippe............		—	31,382	Thal.	280,000	1,050,000	»	»	Pas de dette!	»	»
Schwarzbourg-Rudolstadt......		—	73,752	Flor.	2,582,322	5,397,769	08	»	Pas de dette!	»	»
— Sundershausen...........		—	66,189	Thal.	611,354	2,292,577	50	Thal.	1,506,211	5,648,291	25
Siam.........................		—	»	»	»	»		»	»	»	»
Schleswig....................		—	406,486	Marcs.	4,974,224	16,401,337	50	Thal.	22,610,000	84,787,500	»
Holstein.....................		1865	554,510	»	5,960,000	23,982,471	25				
Suède...............	4,022,564			Rix. R.	31,250,000	45,000,000	»	Rixd.	87,000,000		
— Norwége.......	1,600,000	—	5,625,364	Th. sp.	4,770,000	18,755,400	»	Th. sp.	7,651,800	165,359,634	»
— St-Barthélemy...	2,800				»	»		»	»		
Suisse.......................		—	2,510,494	Francs	Dépenses fédérales	19,415,000	»	»	Pas de dette!	»	»
Turquie......................		1864	39,000,000	Bours.	3,208,000	401,000,000	»	Bours.	10,928,000	1,237,500,000	»
— Principautés danubiennes..		1865	3,864,848	Piastr.	158,660,000	60,290,800	»	Piast.	243,775,000	92,634,500	»
— Servie..................		—	1,120,000	P. d'imp.	27,529,385	10,010,685	45	»	Pas de dette!	»	»
— Monténégro..............		—	196,238	Fl. aut.	40,000	100,000	»	»	Pas de dette!	»	»
— Égypte..................		1865	5,125,000	L. inr.	3,575,000	89,375,000	»	»	»	127,182,500	»
— Tunis...................		—	2,500,000	»	»	Inconnu.		»	»	39,346,000	»
Uruguay......................		1864	240,965	Francs	....	15,662,000	»	Piast. / L. st.	26,000,000 / 500,000	153,940,000	»
Vénézuéla....................		1858	1,565,000	Dol.	12,000,000	63,600,000	»	L. st.	3,658,490	91,462,250	»
Waldeck et Pyrmont...........		1865	59,143	Thal.	514,000	1,927,500	»	»	Pas de dette!	»	»
Wurtemberg...................		—	1,748,328	Flor.	17,064,236	63,995,885	»	Flor.	15,324,320	61,600,002	80

(7) La Russie, avec ses dernières acquisitions dans l'Inde, compte, en 1866, plus de 80 millions d'habitants.

Doit	L'HUMANITÉ CIVILISÉE (1,042,884,567 âmes), S/ Cte	Avoir
Dette publique. .	85,151,575,445 fr. 69 c.	La sueur des peuples.

VALEUR DES MONNAIES

MONNAIES.	RÉDUCTION en francs.	MONNAIES.	RÉDUCTION en francs.
Bourse — 500 piastres	113 63	Milreïs Portugal.	6 12
— 100 piastres	25 »	— Brésil.	2 82
Drachme.	90	Pesos (piastre)	5 40
Dollar.	5 30	Piastre danubienne.	38
Écu espagnol.	2 65	— d'impôt 2,75.	1 »
Florin d'Autriche.	2 50	Rixdaler danois.	2 83
— d'Allemagne.	2 15	— marc de l'empire.	1 44
— des Pays-Bas	2 13	Rouble d'argent.	4 »
Gourde haïtienne.	34	Scudo	5 42
Livre sterling.	25 »	Taël.	25 »
Louis d'or thaler.	4 »	Thaler.	3 75
Marc courant.	1 50	Thaler species	5 75
Marc de banque	1 50		

Les changes varient souvent; on a tenu compte, autant que possible, des dernières variations constatées. Cela explique quelques différences entre les valeurs de change indiquées dans ce tableau et les chiffres donnés dans les colonnes.

LA POLICE D'ASSURANCE

L'épargne, cette grosse préoccupation de notre époque, se plie, on l'a déjà vu, à mainte transformation. Elle commence à la *Caisse d'épargne* où s'accumulent laborieusement les plus petites sommes pour former le capital de l'avenir ; elle continue dans les *Sociétés de secours mutuels*, cette fraternité mise en action, qui assure à l'associé le médecin, les remèdes, les secours pendant les jours de maladie et de chômage ; puis, avec le capital amassé à la caisse d'épargne elle aborde la *Caisse des dépôts*. Quand l'économie a pris certaines proportions, elle recherche les placements avantageux, les valeurs de Bourse. Ici commence le danger ; il est naturel que cette recherche se porte surtout sur les valeurs qui offrent au

capital le revenu le plus fort, et comme ordinairement les petits capitalistes, non plus que les gros, fort souvent, ne connaissent pas assez les affaires, ne les étudient pas, ils se laissent aller à tous les leurres dont on tente la cupidité et l'ignorance. On ne sait pas assez dans le public que ce sont les valeurs les plus *chères* qui sont ordinairement les plus sûres.

Voilà donc le capital de l'épargne exposé à toutes les vicissitudes, à tous les dangers. L'esprit du capitaliste est singulièrement tendu, il est absorbé par les phases journalières que traverse son argent. La fièvre le saisit, peu à peu il se familiarise avec le péril; transformé sans s'en douter, en joueur, il croit pouvoir maîtriser la fortune ; il a foi en ses combinaisons, il se lance dans *l'alea*, dans les *affaires à terme*, ce mirage décevant qui fait plus de ruines que la guerre ; quelques légers succès l'encouragent dans une voie funeste, il s'y engage de plus en plus, et un jour vient, où cet homme, naguère laborieux et économe, jette au vent du hasard sa dernière pièce de monnaie, le dernier morceau de pain destiné à sa famille ; il a tout perdu, tout dévoré et, trop tard désabusé, il finit dans la honte et le désespoir une vie commencée dans la gloire du travail et de l'ordre.

C'est-là une histoire navrante qui se renouvelle tous les jours à l'infini ; c'est un mal qui, comme une

lèpre hideuse, attaque le corps social tout entier, et dont le remède ne peut se trouver que dans une institution qui rende l'épargne irrévocable, imperdable, pour ainsi dire, qui conserve l'honneur et assure le pain de la famille.

Ce remède existe, c'est l'*Assurance*, l'assurance qui donne à vous le pain des vieux jours, après vous, à votre femme, à vos enfants la fortune qui vous a peut-être échappé durant la vie, mais que, par une sage prévoyance vous avez su fixer pour eux après votre mort.

Ah! c'est un magnifique emploi de la science des nombres et des probabilités que celui qui dit à un homme : Tu as tel âge, la chance de vivre encore tant d'années ; tu es époux, tu es père, c'est un devoir rigoureux pour toi et les tiens d'assurer votre avenir à tous. Or, sur ton revenu, sur ton travail, tu peux prélever telle somme annuelle. Eh ! bien, cette somme tu la confieras à une société créée pour avoir cette sollicitude; elle fera fructifier ton argent, elle se prêtera à tous tes désirs, à tous tes caprices même d'avenir, et au jour, à l'heure même que tu auras fixés elle te rendra à toi ou aux tiens, tes épargnes successives transformées en capital, grossi, décuplé par la puissance de l'intérêt composé, ou converti en une rente viagère d'autant plus forte que l'épargne aura commencé de meilleure heure.

Voilà le but, la mission de l'assurance sur la vie. Ce que vous n'auriez pu faire tout seul, ce que vous n'auriez pas fait, la Compagnie d'assurance le fait pour vous. Elle prend vos économies, elle les fait produire, fructifier, se multiplier ; elle les soustrait à vos propres entraînements, à l'ardeur de la lutte sociale où vous êtes engagé, aux compromissions de toute sorte, indépendantes souvent de la volonté, qui assiégent et menacent tout capital disponible. Puis, quand la bataille de la vie vous à lassé ou abattu, vous retrouvez, tout heureux, l'aisance de la vieillesse que vous aurez su vous ménager, ou si ce n'est vous, ce seront vos héritiers, êtres chers pour lesquels vous avez vécu et travaillé.

J'ai toujours été en admiration et en contemplation devant ces *tables* logarithmiques de la vie et de la mort et ces tableaux pleins de chiffres éloquents et exacts qui fixent l'attention et intéressent la conscience humaine. C'est pour moi la provocation à l'accomplissement d'un devoir ; ils m'en donnent la formule, ils m'en indiquent la puissance et l'effet, ils me démontrent la grandeur des ressources avec l'exiguïté des moyens, le bonheur à la fois dépendant et indépendant de moi.

Ce que j'ai peine à comprendre c'est que l'assurance sur la vie ne soit pas plus populaire en France,

dans un pays où l'on a la prétention de marcher en tête des nations, de devancer tout progrès, de saisir les idées au vol, d'être enfin la nuée lumineuse qui éclaire les peuples pendant leur voyage à travers la civilisation.

Cependant en combien de choses n'avons-nous pas été précédés par les étrangers ! Je ne veux pas les énumérer ici, mais, pour ne parler que des assurances sur la vie, je dirai qu'elles paraissent avoir pris naissance en Angleterre dès le commencement du siècle dernier, en 1706. Le développement en fut rapide. Les Anglais, avec leur esprit positif et pratique, comprirent bientôt que là était une grande et belle solution de la question de l'avenir de la famille, et, par suite, du bien-être, du progrès social. Les assurances sur la vie pénétrèrent dans tous les rangs, dans toutes les classes de la société ; chacun, depuis la personne royale jusqu'au plus humble ouvrier, s'empressa, selon ses moyens, d'assurer à lui-même, aux siens, pour une époque plus ou moins éloignée, mais certaine, ce pain de chaque jour, but constant des efforts de l'homme.

Les mœurs s'en sont ressenties, car la vie de famille en a conservé ses liens puissants et sa douceur ; le père, affranchi des soucis de l'avenir par sa prévoyance et un léger sacrifice quotidien, s'est lancé

plus résolûment dans la mêlée de la vie ; la satisfaction du devoir accompli, la joie qui l'accueille au seuil domestique, le bonheur qui résulte de cet équilibre de toutes les assises de la famille, ont réagi sur le corps social tout entier, et l'Angleterre a pu conquérir et conserver une des premières places au congrès des nations.

Il existe, à Londres seulement, près de deux cents compagnies d'assurances dont le revenu atteint annuellement 120 millions et qui ont assuré le capital gigantesque de 4 milliards !

Les États-Unis, l'Allemagne, la Hollande, ont vu se produire le même phénomène, laissant à la France le regret de les suivre de loin dans la carrière.

J'aurai utilisé ma plume et mon temps si, en exposant succinctement le système des assurances sur la vie et quelques-unes de ses principales modifications, j'ai pu inspirer à quelques lecteurs l'horreur du jeu et la pratique d'une institution bienfaisante.

Il faut partir de cette idée, que si une maison, une récolte, un navire, des meubles, des bestiaux, une propriété quelconque, périssable par le feu, l'eau ou la grêle, peut être assurée de manière à être en quelque sorte restituée intacte au propriétaire, en cas de dommage ou de perte, la vie du père, du chef de famille, constitue une propriété bien autrement im-

portante et précieuse pour la famille, qui vit de son intelligence et de son labeur, et qui tombe dans la misère, s'il vient à lui manquer.

J'ai toujours été ému de cette perspective effroyable qui menace la famille de l'artiste, de l'homme de lettres, de l'avocat, du médecin, du fonctionnaire, de l'employé, de l'artisan, de tous ceux enfin pour qui le mot *capital* constitue une chimère, qui vivent modestement du travail de chaque jour, à qui l'épargne volontaire est difficile, parce qu'ils n'en ont ni l'habitude, ni même l'idée, et qui deviennent vieux sans avoir rien amassé, et qui meurent laissant sans ressources une veuve, des enfants. Cette mort, la mort impitoyable a frappé les uns dans la force de l'âge et de l'intelligence, au moment où ils allaient saisir la fortune jusqu'alors rebelle; avec eux s'éteignent leurs projets et leurs rêves dorés; avec eux s'évanouit toute espérance d'avenir pour la famille, désormais déchue du rang qu'elle occupait, et qui passe sans transition de l'abondance à la gêne, à la détresse.

Tel est le spectacle affligeant qui accuse à tort cependant notre société, car il est facile à chacun de se soustraire aux plus terribles conséquences en contractant, selon ses moyens, une assurance sur la vie.

Quand on songe que l'employé, en se privant du petit verre après son café, en échangeant le cigare

contre la cigarette; que l'officier, en se privant de cette liqueur délétère qui a fait plus de victimes en Afrique que le climat et les Arabes ; que l'ouvrier, en travaillant le lundi, ou une heure de plus par jour ; que chacun, en apportant un peu plus d'ordre dans sa vie, un peu plus d'économie dans ses dépenses, en s'imposant même au besoin quelques privations qui n'importent ni à la santé, ni à la dignité ; si, dis-je, chaque citoyen était pénétré de son devoir envers lui et envers les siens, il s'empresserait de réaliser cette économie facile de 50 centimes à 3 ou 4 francs par jour, pour préparer à sa vieillesse, à sa femme, à ses enfants une retraite, une pension, une dot, avec la consolation de n'avoir pas traversé cette vie sans laisser après lui la somme de félicité qu'il lui a été donné de pouvoir ménager aux siens.

Que si je consulte les tarifs que j'ai sous les yeux, que vois-je sinon combien une parcelle de monnaie soustraite chaque jour à l'insouciance peut produire d'effet au bout d'un certain nombre d'années!

En effet, un jeune homme qui, à l'âge où la raison mûrit, à 25 ans, je suppose, contractera une assurance sur sa vie en s'imposant un léger sacrifice, laissera à ses héritiers, quel que soit l'âge auquel il mourra, une somme de 10,000 fr. en payant une prime annuelle de 221 fr.

Il laissera la même somme si, au lieu de s'engager pour la vie entière, il veut s'acquitter en 10, 15 ou 20 ans ; la prime sera alors de 467 fr., de 352 fr. ou de 297 fr.

Il a une femme, un frère, une sœur avec qui il partage sa vie et ses ressources ; il contractera une assurance sur deux têtes, de sorte qu'au premier décès le survivant touchera cette somme de 10,000 fr. Il a 30 ans, son coassuré en a 25, il assurera ce capital moyennant une prime annuelle de 397 fr.

Il s'est établi, il a acheté une clientèle, un fonds, une étude qu'il doit payer par annuités, par un prélèvement sur ses bénéfices pendant 10 ans, je suppose. Mais la mort peut l'enlever auparavant, et alors le fruit de son travail est perdu pour sa famille, et le créancier lui-même a souvent beaucoup de peine à se faire rembourser. Que fait-il ? Il a 25 ans, il prend une assurance temporaire de 10 ans pour la somme qu'il doit, et moyennant une prime annuelle de 1 fr. 52 cent. pour 100 fr. de capital, de 152 fr. pour 10,000 fr., la société paiera au créancier la somme stipulée, si l'assuré vient à mourir pendant le cours du contrat, fût-ce même le lendemain de sa signature.

Cet honnête homme a une mère dont il est l'unique soutien ; elle resterait sans ressource s'il venait à mourir avant elle. Pour parer à ce malheur, il con-

tracte une assurance de survie. Il a 30 ans, sa mère en a 60, le paiement d'une prime annuelle de 166 fr. assurera à cette dernière, en cas de survie, un capital de 10,000 fr., ou une rente viagère de 1,000 fr. moyennant la même prime réduite à 116 fr. 50 c.

Cet homme prévoyant veut se ménager une somme de 50,000 fr., par exemple, au bout d'un certain nombre d'années, ou, s'il meurt, il veut que cette somme soit payée à ses héritiers dès le lendemain de son décès. S'il a 30 ans il paiera une prime annuelle de 5,100 fr. si le contrat doit durer 10 ans; de 3,360 fr. s'il doit durer 15 ans; de 2,445 fr. s'il doit durer 20 ans; enfin, de 1,955 fr. s'il doit finir dans 25 ans. C'est-à-dire que, au moyen de cette assurance *mixte*, il aura à 35 ans, à 45 ans, à 50 ans ou à 55 ans, selon sa volonté et l'étendue de ses sacrifices annuels, une somme de 50,000 fr. qui, s'il venait à mourir avant l'expiration du contrat, serait payée à ses héritiers le jour même de son décès.

Il naît un enfant à ce bon père; il veut le soustraire aux chances du tirage militaire, il veut l'établir, le doter, il contractera alors sur la tête de cet être chéri une assurance de capitaux *différés*, et moyennant une prime une fois payée dans l'année de la naissance, ou une prime annuelle pendant 21 ans, je suppose, l'enfant recevra à sa majorité 100 fr. pour

une prime de 26 fr. 03 c. dans le premier cas, ou une prime annuelle de 2 fr. 56 c. dans le second cas, soit 256 fr. par an pour une somme de 10,000 fr. Les primes sont naturellement d'autant plus élevées que l'enfant est plus âgé ou que le contrat a moins d'années à courir.

J'ai indiqué d'abord ce que l'assurance fait pour la famille, parce que c'est là le premier souci de l'homme, mais il est bon d'examiner maintenant ce qu'elle fait pour l'individu seul.

Je le suppose donc sans famille, sans héritiers directs; il veut s'assurer un capital disponible dans 5, 10,15,20 ou 25 ans, s'il vit jusque-là. Il paie alors selon son âge, selon la somme qu'il désire et selon la durée du contrat, une somme proportionnée à ces conditions, soit au moyen d'une prime fixe, soit au moyen d'une prime annuelle, ces primes étant acquises à la Compagnie s'il vient à mourir avant la fin du contrat.

Il possède déjà un capital, mais le revenu ne suffit pas à ses besoins, il l'aliène, il le place selon l'expression connue, à *fonds perdus*, dans une Compagnie d'assurance qui, en retour de la propriété du capital qu'il lui abandonne, lui paie un intérêt plus élevé, basé sur l'âge de l'assuré, un revenu qui lui garantit pour le reste de sa vie l'aisance qu'il souhaite.

Si, en versant son capital à la Compagnie, il renonce à toucher son revenu immédiatement pour ne le recevoir que dans un, deux, trois, quatre ou cinq ans, cette rente viagère différée, s'élèvera en proportion.

Mais le capital lui fait défaut, et cependant il veut s'assurer une rente viagère, après dix, quinze, vingt ou trente ans. Il peut réaliser ce désir en entrant dans le système des primes annuelles. Un homme de trente ans peut s'assurer, pour l'âge de cinquante-cinq ans, une rente viagère de 2,500 francs, par exemple, en payant pendant vingt-cinq ans une prime annuelle de 534 fr. 55 c. Au moyen d'une prime unique de 7,769 fr. 50 c., il s'assurerait la même rente.

Il y a plus. Les Compagnies dont les garanties sont hors de comparaison par leur forme anonyme, l'honorabilité de leurs administrateurs, par la surveillance sévère exercée par le Gouvernement sur leurs agissements, par les capitaux énormes dont elles disposent, par les immeubles importants dont elles sont propriétaires, par l'exactitude mathématique des calculs qui servent de bases à leurs combinaisons, par une gestion aussi prudente que savante, les Compagnies, dis-je, réalisent des bénéfices notables. Alors que font-elles? dans la plupart des cas, elles associent

les assurés eux-mêmes à ces bénéfices dans la proportion de 50 0/0 le plus ordinairement, part dont l'assuré profite, soit en la recevant en argent, soit en la laissant entre les mains de la Compagnie pour augmenter le capital à retirer un jour, soit pour diminuer le montant des primes à payer ; de sorte qu'il arrive souvent que ces bénéfices ont constitué un revenu immédiat, ou doublé le capital en perspective, ou supprimé les annuités à payer. Ces bénéfices sont tellement certains que les Compagnies les escomptent aux assurés, moyennant une réduction de 10 p. 0/0 sur la prime à payer dès la signature du contrat.

J'ai indiqué sommairement quelques-unes des nombreuses modifications de l'assurance sur la vie, assez pour en faire naître l'envie. Mais ses variations vont à l'infini. Il faudrait avoir la science de M. Reboul à qui l'assurance sur la vie doit tant d'efforts fructueux, il faudrait transcrire ici ses laborieux et lumineux tableaux pour faire comprendre dans toute leur étendue les bienfaits de l'assurance sur la vie. Les combinaisons auxquelles elles se prêtent sont innombrables, et une chose à consigner, c'est que si l'assuré est mis dans l'impossibilité de continuer le payement de sa prime, les Compagnies lui rachètent son contrat, d'après les tarifs en vigueur au moment de la demande du rachat et selon les annuités payées, ou bien le con-

trat continue à courir, mais pour le montant des primes payées seulement.

Je ne sais si je suis dans le vrai, mais je penche à dire que l'assurance sur la vie est la sollicitude paternelle poussée à l'extrême puissance et transportée, d'une manière en quelque sorte inéluctable, en des mains intelligentes et sûres qui en garantissent les plus heureux effets.

La *police* ou contrat d'assurance sur la vie est donc un papier que tout homme bien avisé devrait obligatoirement mettre à côté de son testament.

Je veux être utile complétement en indiquant ici les principales Compagnies qui assurent sur la vie.

La Cie d'Assurances générales,	rue	Richelieu, 87
La Nationale	»	Grammont, 13
L'Union.	»	de la Banque, 15
La Caisse Paternelle. . . .	»	Ménars, 4
Le Monde	»	Ménars, 10
L'Impériale	»	de Rivoli, 182
La Caisse des familles. . . .	»	de la Paix, 4

Ces sociétés ont organisé des agences dans tous les départements. — Elles distribuent gratuitement leurs tarifs avec les instructions à l'appui.

L'ÉPARGNE PAR LA DÉPENSE

Au milieu des transformations qui vont faire plus que jamais de Paris la capitale du monde, se crée une place nouvelle, celle du Château-d'Eau, dont le périmètre immense offrira à l'œil le spectacle le plus imposant ; étoile, soleil plutôt, qui dirigera ses splendides rayons à travers les quartiers les plus plantureux de la cité.

Or, si vous visitez les travaux qui emploient une fourmilière d'ouvriers, vous apercevez un vaste monument qui s'élève et comprend tout une île, dont les bornes sont l'Est de la place, le faubourg du Temple, le boulevard des Amandiers et la rue de Malte.

Cette énorme bâtisse, la plus grande sans doute

L'épargne par la dépense ! Cette proposition semble à première vue un paradoxe, et cependant on va voir que ce n'est qu'un axiome nouveau de la science économique, la mise en pratique d'un principe bien simple de prévoyance.

Déjà j'avais lu, sans en retenir autre chose que l'impression agréable d'une exposition chatoyante, un long article du grave *Moniteur*, qui recommandait chaudement la nouvelle formule ; déjà il m'était revenu que M. Rouland, gouverneur de la Banque de France, alors qu'il tenait le portefeuille de l'Instruction publique et des Cultes, l'avait recommandée aux communes pour les achats concernant les églises ; mais allez donc croire que *plus vous dépensez, plus vous pouvez économiser !* — Pourtant l'évidence est faite, il faut s'y rendre.

Jusqu'à présent, les ressources de l'avenir créées par l'épargne ne reposaient guère que sur un prélèvement volontaire, facultatif, exercé sur le salaire ou un modeste revenu, prélèvement qui ne s'obtenait le plus souvent qu'à l'aide de privations, quelquefois les plus dures. Or, que de fois cette épargne laborieuse ne fond-elle pas, ne disparaît-elle pas sous l'empire de maintes circonstances contraires !

Les promoteurs de l'idée nouvelle ont résolu de changer de fond en comble les conditions et les bases

de l'économie ; ils ne tendent à rien moins qu'à rendre l'épargne, non pas obligatoire, mais *forcée*, dans toute l'acception du mot, sans enlever rien à la volonté et au libre arbitre, sans rien demander à personne qu'un concours sans charge et sans risque.

Et le mécanisme de l'opération est fort simple ; il est uniquement emprunté à l'appréciation vraie, intelligente de la différence qui existe entre le commerce de la vente en *gros*, et celui de la vente en *détail*.

La vente en gros, voisine de la production, s'effectue dans des conditions larges et libérales : les capitaux et les intelligences d'élite n'ont jamais fait défaut à ses développements ; le public n'a jamais eu à souffrir de cet intermédiaire obligé entre lui et le manufacturier.

Il n'en est pas de même pour la vente en détail ; tous les progrès de la fabrication, tous les perfectionnements économiques dans la préparation des matières premières n'ont apporté que bien peu d'avantages au consommateur, à cause de l'impuissance forcée ou relative des détaillants.

On peut inférer de là, d'une manière certaine, qu'entre le prix *de production* et le prix *de vente*, il existe le plus ordinairement un écart de 20, 30, 40 ou 50 pour cent, quelquefois davantage, écart

qui est toujours supporté par l'acheteur, et qui, malgré son énormité, compense à peine les charges qui incombent au détaillant en ne lui laissant qu'un bénéfice médiocre. Ce sont les frais généraux qui ruinent le commerce de détail.

Mais supprimez ce dernier intermédiaire, accumulez les produits manufacturés dans des magasins vastes et commodes, réduisez par là des frais généraux excessifs, donnez du bon et du vrai, livrez la marchandise en conscience, et vous arriverez à pouvoir vendre à meilleur marché que personne, tout en réalisant des bénéfices considérables par la vente au comptant et par le renouvellement incessant d'opérations multipliées.

Il est, en effet, de vérité vulgaire, qu'un gain de 10 pour cent sur cent mille francs d'affaires n'égale pas un gain de 2 pour cent sur un million ; il est donc sage de gagner peu pour vendre beaucoup, puisque, en définitive, les bénéfices à réaliser sont plus considérables, et que le consommateur, attiré par l'attrait de la qualité et du bon marché, accourt avec empressement à ce marché exceptionnel.

Mais ce n'est là encore qu'un des côtés de la question, et déjà il a été exploité par des spéculateurs intelligents, dont les bénéfices sont réels, plus réels, la plupart du temps, que la satisfaction du consom-

mateur trop souvent leurré; toutefois, si celui-ci y trouve son compte, l'économie qu'il réalise ne constitue pas véritablement l'épargne. Il ne va pas mettre de côté la petite somme qu'il aura, par un cas fortuit, payée en moins sur l'objet acheté, et surtout il ne la placera pas pour la retrouver un jour tranformée à l'état de capital grossi des intérêts composés.

Or, ce que l'acheteur, le consommateur ne fait pas par lui-même, *proprio motu*, la société qui vient de se constituer au capital considérable de douze millions, le fait pour lui, indépendamment de lui, et c'est là ce qu'il y a de plus ingénieux, de plus nouveau dans l'institution qui préoccupe en ce moment ma pensée.

Voici ce qu'elle fait :

Sans augmenter le prix des marchandises, sans diminuer leur valeur ni leur qualité, par le simple fait d'un prélèvement, *au profit de l'acheteur*, sur les bénéfices des ventes qui lui sont faites, la Société des *Magasins-Réunis* prend l'engagement de rembourser à tout acheteur, dans un délai déterminé, *le montant* TOTAL *des sommes dépensées dans ses magasins*.

Ce remboursement sera garanti à chaque acheteur par la remise d'un titre nommé *obligation-warrant*.

Les obligations-warrant sont de 100 francs; les achats sont tous faits exclusivement au comptant, et

ils donnent droit à autant d'obligations-warrant que la somme de 100 francs est contenue dans le total des dépenses de toute nature faites dans les Magasins-Réunis par chaque acheteur.

Ces obligations-warrant, remboursables, par voie d'amortissement, dans un délai de deux à cinquante-neuf ans, sont garanties par une lettre de gage hypothécaire ou des valeurs de premier ordre, et les titres de garantie sont déposés, avec affectation spéciale, dans de grands établissements de crédit. En agissant ainsi les fondateurs de la société ont voulu que les obligations-warrant fussent des titres indiscutables, offrant toute sécurité, destinés à avoir un cours public et présentant un véritable placement de famille.

Il y a mieux : les petits acheteurs ne sont pas exclus du bénéfice de l'achat avec remboursement intégral du capital dépensé.

Pour chaque acquisition *au-dessous* de 100 francs, comme pour les fractions provenant des acquisitions *au-dessus* de 100 francs, il sera délivré des reçus à souche ; dès que ces reçus partiels réunis atteindront le capital de 100 francs, ils seront échangés à présentation contre une obligation-warrant.

L'amortissement des obligations-warrant étant déterminé obligatoirement pour chaque exercice annuel, les reçus à souche devront être échangés chaque an-

née, avant le 10 janvier, terme de rigueur après lequel ils seront déchus de tout droit à la reconstitution du capital dépensé. — Les obligations-warrant, afférentes à chaque exercice, formeront ainsi des séries spéciales qui auront un cours toujours progressif et un marché toujours de plus en plus large.

Les tableaux des chiffres, des progressions et des calculs relatifs aux obligations qu'on trouve dans les traités spéciaux donnent parfaitement la mesure de l'accroissement de valeur qu'atteignent ces titres au fur et à mesure qu'ils approchent de leur extinction, et de la puissance de l'intérêt composé qui permet à la société de remplir les termes de ses obligations au moyen d'un prélèvement sur les bénéfices résultant de la différence entre la vente en gros et la vente en détail.

Voilà, clairement définies, les bases de l'opération; voici maintenant les moyens matériels d'action dont dispose la société.

L'immense monument qui s'élève à côté de la caserne du prince Eugène réunira les industries les plus variées, tout ce qui est nécessaire à l'existence pauvre ou riche, modeste ou fastueuse. La suppression des intermédiaires qui quintuplent le prix de l'objet vendu au consommateur par le détaillant, la simplification extrême des frais généraux si ruineux pour

le petit commerce, la vente expressément au comptant, l'achat en fabrique, au prix intrinsèque, pour ainsi dire, le chiffre énorme de vente que ces conditions provoqueront, la certitude pour l'acheteur de n'être pas trompé, de rentrer, dans un délai déterminé, dans l'intégralité de ses dépenses, tout cela assure à la société un concours et des bénéfices qu'il est facile d'entrevoir.

Or ce sont ces bénéfices que la société partage avec l'acheteur; elle lui réserve sa part qu'elle place au mieux de ses intérêts, pour la lui rendre plus tard, multipliée par la puissance des intérêts composés, jusqu'à atteindre intégralement le capital primitif qu'il aura dépensé.

Ainsi la société se crée de chaque acheteur un intéressé, ou mieux un créancier dont les vœux et la coopération lui sont acquis indéfiniment. Ses adhérents sont eux-mêmes des négociants de premier ordre dans leur spécialité respective, continuellement en contact avec le fabricant et le public, et offrant par là, même, des garanties incontestables d'expérience et d'honorabilité, jaloux de saisir et de profiter de toutes les applications du progrès, sans que les prix de vente soient jamais supérieurs à ceux du commerce de détail ordinaire.

Et tout ceci n'est pas fait seulement pour le con-

sommateur de Paris et de la banlieue, mais celui de province, l'étranger, sont appelés à en profiter. La sécurité sera la même pour les achats faits par correspondance, et jamais la confiance ne pourra être déçue.

Il est dans les prévisions dela société de comprendre dans le cadre de ses opérations les dépenses même de l'éducation, en sorte que, quand l'enfant sera devenu homme, il n'y ait pas un centime d'égaré dans la reconstitution du capital qui aura servi à l'élever. Sans y songer, pour ainsi dire, on aura de quoi l'exonérer du service militaire, de quoi le doter, de quoi l'établir. C'est en quelque sorte la fortune de tous doublée, puisque la dépense du jour devient la richesse de l'avenir. C'est infailliblement le capital dépensé qui retourne à sa source et vient l'augmenter sans cesse de tout ce qui était à jamais perdu jusqu'à présent.

La vente avec remboursement à terme est applicable et avantageuse aux riches comme aux pauvres.

En effet, en admettant que ce système, ait été en exercice depuis trente ans, qu'une famille modeste ait dépensé 5,000 francs par année, sans supposer aucune des chances heureuses que présente forcément l'amortissement annuel, cette famille aurait aujourd'hui 150,000 francsdefortune assurés, reposant

sur les titres les plus sérieux et les moins contestables, dont l'échéance prochaine doublerait ses revenus. Ces avantages auraient été acquis sans privations, et tout en ayant acheté dans les Magasins-Réunis aussi bon marché qu'ailleurs.

La société a eu une autre préoccupation, celle de ne porter aucun ombrage au commerce, de n'affecter aucune prétention au monopole ; elle appelle tous les négociants à profiter de ses avantages, elle en fait ses associés et ses adhérents.

En effet le système des Magasins-Réunis peut s'appliquer à toutes les industries ; ses adhérents, en échange de l'abandon d'une partie des bénéfices ordinaires de la vente au détail, qui sert à la reconstitution du capital dépensé par les acheteurs, jouissent des avantages suivants :

Les Magasins-Réunis assument seuls le risque des frais généraux (publicité, éclairage, chauffage, loyer, contributions, patente, etc.); ils contractent seuls l'obligation de rembourser toutes les sommes dépensées.

En dehors de la Société, les Négociants-Adhérents conservent leur liberté d'action complète ; — c'est une nouvelle maison qui s'élève à leur profit et sans aucun risque de perte pour eux, mais avec les chances d'un chiffre illimité d'affaires ; — ils ne sont pas

tenus d'exercer leur industrie sous leur nom ou avec leurs marques de fabrique; ils conservent également leurs rapports directs avec le fabricant et le public; —ils restent libres de conserver et de créer au dehors d'autres maisons de vente; — le système de reconstitution ne s'applique qu'aux ventes faites dans les Magasins-Réunis.

En un mot, les négociants, en devenant adhérents de la société, n'ont à supporter aucun risque, aucune charge en dehors de leurs frais de personnel et d'installation; — leur matériel et leurs marchandises restent toujours leur propriété exclusive, qu'ils ont le droit d'enlever s'ils cessent d'exploiter le monopole qui leur est concédé; — sans avoir à supporter les charges d'un long bail, ils jouissent d'un privilége de vente; — ils acquièrent un véritable fonds de commerce qu'ils ont le droit de transmettre à des tiers, et dont la cession constitue à leur profit une source de bénéfices qui seront plus ou moins élevés, selon l'importance de l'industrie concédée.

Le public, ainsi que moi, s'est déjà ému de cette idée grandiose et neuve, car les conséquences qui en peuvent résulter sont incalculables, et la révolution qu'elle tend à inaugurer dans les conditions de l'économie va jusqu'à faire naître cet aphorisme que *plus on dépense plus on épargne*. C'est là, en vérité,

l'épargne véritable, obligatoire pour la conscience envers soi-même *et envers les siens.*

Et qu'à ce propos on me permette de rapporter un apologue que, tout enfant, on me faisait lire dans les *Paraboles* de l'Allemand Krummacher.

Un vieillard cheminait avec un jeune homme. Sur la route un gland se trouve sous leurs pieds. Le vieillard le ramasse et dit : je vais le planter, et dans vingt ans il offrira un bon ombrage.

Et le jeune homme de rire, car dans vingt ans, évidemment, le vieillard ne serait plus là pour profiter de l'ombre du chêne.

Mais le vieillard, le reprenant : sans doute, dans vingt ans il y aura déjà longtemps que j'aurai rejoint mes pères; mais mes enfants et mes petits-enfants viendront se reposer sous mon arbre et ils béniront la mémoire de celui qui l'aura planté pour eux. Jeune homme, celui qui ne pense qu'à soi est indigne de la vie que lui ont donnée les Dieux; le père se doit à l'avenir de sa famille jusqu'aux générations les plus reculées.

Et le jeune homme s'en alla confus et pensif.

L'idée des Magasins-Réunis est un signe du temps, un bon, et leurs Obligations-Warrant devaient tenir leur place dans un livre qui constate les phases de l'âge de papier ; voilà pourquoi je lui consacre ces

lignes, pourquoi aussi, je veux être un des clients de la société, faire comme le bon vieillard penser non-seulement à moi, mais encore à mes descendants. — Et vous?...

LES MONNAIES

J'en appelle à tous ceux qui sont allés un peu loin de chez eux : l'un des plus grands ennemis du voyageur, l'une des plaies du touriste, que dis-je ? sa plus grande plaie, celle qui est toujours saignante, qui s'ouvre à chaque fois qu'il desserre les cordons de sa bourse, c'est-à-dire, dix fois par jour, c'est la *monnaie*. Ce qui devrait faciliter ses transactions, lui ouvrir tous les chemins, toutes les portes, est précisément ce qui le gène, ce qui l'arrête à chaque pas. Le signe soi-disant commode de richesse et d'échange, qu'il porte précieusement avec lui n'est qu'un moyen de ruine et d'ennuis, et il n'est pas depuis vingt-quatre heures à la suite de ces fériques machines qui le transportent, comme sur de puis-

santes ailes, à travers le monde, qu'il est tenté d'envoyer les voyages à tous les diables. Ce qui devrait faire sa joie est précisément ce qui l'irrite et le désespère, car la locomotive, en quelques heures, lui fait traverser dix royaumes différents, et dix fois s'élève en même temps le même bandit qui le dévalise, l'effroyable *change de monnaies*.

Ce mot seul réveille des souvenirs qui sont comme un cauchemar; il rappelle, sans nombre, les déceptions, les mécomptes, les querelles, les retards, les additions et surtout les soustractions dont le voyage a été émaillé.

Je suis encore à comprendre comment les gouvernements modernes n'ont point uni leurs efforts pour établir un système monétaire uniforme dans le monde. La civilisation, la confraternité des peuples auraient gagné à cela de faire un progrès immense, et maintenant que les distances sont pour ainsi dire supprimées, que les échanges sont centuplés, que le besoin d'expansion, de rapprochement s'est emparé de toutes les nations, que les lois, les mœurs, les coutumes, les habitudes, le langage même tendent à se confondre, il est déplorable et curieux de voir les différents peuples séparés par ce qui aurait dû davantage les rapprocher et les unir, par le signe représentatif de l'échange.

Déjà j'avais élevé la voix contre cet inconvénient considérable lorsque, en 1855, faisant droit à mes plaintes, une conférence internationale fut convoquée pour étudier les moyens d'établir l'unité monétaire ; mais il est arrivé de cette enquête ce qu'il est advenu de tant d'autres, et il n'est pas parvenu jusqu'à moi qu'elle ait produit un résultat quelconque.

Certes je n'exagère par les ennuis que causent les changes de monnaies et les pertes incessantes qu'ils provoquent. Vous avez beau vous ferrer sur ce chapitre en partant de France, emporter des comptes-faits de change, vous renseigner sur la valeur et la marque des monnaies ; la théorie fait toujours défaut, et vous serez à peine arrivé à Kehl ou à Herbesthal que vous serez désorienté et volé.

Comment se reconnaître, en effet, au milieu de ces flots de menue monnaie dont on vous inonde ? Ceux-là même qui vous la donnent ont de la peine à s'y retrouver ; seulement, s'ils se trompent, ce n'est jamais à leur désavantage, et il n'est que trop manifeste qu'ils se trompent souvent. Ce sont des myriades de piécettes jaunes ou blanches, vertes, rousses ou noires, crasseuses, frustes, sur lesquelles vous chercheriez en vain, tant elles sont usées, une effigie, une date, une désignation de valeur, une marque quelconque. Il y en a de tous les pays d'Allemagne,

anciens et nouveaux (de ceux-ci trente-six différents !) et d'ailleurs, de France, de Belgique, de Russie, de Suède, de Danemarck, d'Angleterre, de tous les pays d'Italie, de Portugal, d'Espagne, de tous les cantons suisses (ancienne monnaie), etc., etc, sans compter tous les vieux boutons de guêtres qu'on vous fait passer pour des pfenning ou des groschen, selon qu'ils sont blancs ou jaunes ; sans compter la monnaie de papier, depuis le florin d'Allemagne (2 francs 15 c.) jusqu'aux billets de banque français, belges, anglais, américains et autres qui atteignent les sommes les plus élevées. Tout cela en toutes langues, en tous formats, en tous caractères; gothiques, bâtards, romains, ronds, cursifs, anglais, russes, grecs; fleuronnés, contournés, bizarres, fantastiques, bilingues et trilingues; rose, blanc, vert, gris, bleu, jaune, rouge, bariolé de toutes les nuances de l'arc-en-ciel, enjolivé de gravures, de dessins de toute sorte dans le papier, accompagné de chiffres et de lettres de repère à l'infini, d'explications de toute nature, de signatures illisibles, de tout ce qu'il faut, enfin, pour en faire de véritables hiéroglyphes et dérouter le détenteur. Allez donc vous y retrouver ! S'il n'y avait encore que cette difficulté ! mais il est un bien autre embarras, c'est d'éviter les billets contrefaits, et quelquefois, hélas! d'échapper, quoique victime, à

l'accusation de contrefaçon ou de débit de fausse monnaie. Et les Allemands n'y vont pas de main morte, quoique, en définitive, leurs gouvernements ne soient eux-mêmes que de faux monnayeurs.

Le dédale des monnaies allemandes est inextricable. On se perd dans tous ces pfennings, ces groschen ces gutgroschen, ces silbergroschen, ces neugroschen, ces kreutzers, ces schillings, ces thalers, cès reichsthalers, ces species-thalers, ces thalers-courants, ces marcs banco, ces marcs-courants, rixdalers m. de l'empire, monnaie réelle ou monnaie de convention et de compte, etc., sans compter les roubles d'argent et de papier, les anciennes monnaies italiennes, le drachme grec, les shilling, les ducats, les florins, les dollars, les livres, les francs, les centimes, les cents, les centesimi ; sans compter les fractions de toutes ces différentes pièces, les moitiés, les tiers, les sixièmes, les douzièmes, et jusqu'aux trois cent soixantièmes d'un thaler! sans compter les anciennes monnaies démonétisées qui ont toujours cours, comme les batz et les rapps suisses, et puis les doubles-gulden, les kron-thalers, les frédérics d'or, les ducats, les pièces de dix guilders, les souverains, les guinées, les léopolds, les louis, les napoléons, etc., qui sont les multiples métalliques d'autant d'unités monétaires

Tout cela n'a même pas une valeur permanente,

et chaque jour apporte des variations dans le change, ici l'or est recherché; là, il est repoussé et perd; ailleurs c'est le papier qui gagne ou perd en faveur; mais toujours c'est le changeur qui bénéficie, et bénéficie gros, à ce métier quelque peu félon. Aussi presque partout est-il aux mains des Juifs.

Ajoutez que cette menue monnaie est généralement sale, qu'elle crasse vos poches, qu'elle est malsaine, que les petites pièces, comme les silbergroschen, sont rendues tranchantes par l'usure et qu'elles coupent les mailles de votre bourse. Elles vous chargent d'ailleurs d'une manière incommode, et vous vous en débarrassez volontiers en faveur des nombreux pauvres et des non moins nombreux commissionnaires qui vous assiégent à chaque pas et à chaque porte. Vous donnez cela par ce que c'est d'un aspect misérable, et cependant chacune de ces petites pièces si laides et si peu marquées représente environ treize centimes, de sorte que vos largesses vous coûtent promptement assez cher.

A l'égard de la monnaie, vous êtes trompé par tout le monde; au chemin de fer, à l'hôtel, au restaurant, chez le marchand de tabac, dans toutes les boutiques; si vous vous apercevez de la méprise et que vous en fassiez l'observation, on s'empresse de la reconnaître, on s'excuse sur la difficulté d'établir tout de suite la

différence entre des monnaies étrangères l'une à l'autre. Et notez que l'étranger, en Allemagne, change à toutes les trois ou quatre stations. Vous entrez dans les États d'un potentat nouveau, et aussitôt autre monnaie et nouveaux ennuis; l'argent qu'on vous a donné il y a une demi-heure n'est déjà plus la monnaie de cette contrée-ci, comme il ne l'était pas du pays des précédentes stations. Et ne vous laissez pas aller à l'idée funeste de prendre à chaque fois de la monnaie nouvelle chez un changeur, vous y perdriez encore davantage par l'inévitable agio qu'il prélève, de sorte que si sans rien dépenser, vous recommenciez l'opération dix fois, il ne vous resterait plus rien à la onzième.

On ne saurait trop s'élever contre cet état de choses. On est parvenu à vaincre de bien graves difficultés, telle que la reconnaissance de la propriété des œuvres de l'intelligence, par exemple, et l'on ne pourrait arriver avec un peu de bonne volonté à une unité monétaire universelle qui faciliterait les transactions commerciales, les rendrait plus sûres et sans doute les multiplierait? Les changeurs, il est vrai, seraient supprimés; mais qui donc s'en plaindrait?

Depuis quelques années, on a multiplié les traités internationaux de commerce : m'est avis qu'on aurait pu très-aisément y introduire un article relatif à l'unité monétaire, on aurait rendu par là, au commerce,

un service plus réel, peut-être, que la plupart des autres dispositions de ces traités.

Je livre ces humbles réflexions aux graves méditations des gouvernements. Sans doute, il serait beau à celui de la France de provoquer définitivement cette réforme si désirable, à la suite de quelques autres dont il poursuit la réalisation avec tant de persistance et de bonheur.

La monnaie de France est la plus belle, la plus commode, la plus rationnelle ; aussi est-elle partout en faveur et ne perd-elle rien au vrai change. Les contrées qui ont accompli leur réforme monétaire l'ont toujours prise pour modèle, et c'est même en France que quelques-unes la font frapper.

Ce sont de petits États qui les premiers ont adopté notre système décimal. Parme, le Piémont (l'Italie maintenant), Monaco, la Suisse, la Belgique, ont donné l'exemple ; l'Autriche a porté son florin à 2 fr. 50 c., la Turquie, dit-on, va entrer dans la voie de cette réforme. Le Pape vient de la décréter, et une loi vient de passer qui consacre un traité monétaire international entre la France, l'Italie, la Belgique et la Suisse. Enfin le Japon vient d'adopter notre monnaie.

Le lumineux rapport de M. Dumas au Sénat sur la convention monétaire passée entre la France et ces

trois nations ses voisines, constate combien le système métrique français, si commode, si logique, si rationnel, tend à se propager partout. Adopté par la science dans le monde entier, pour ses études et ses applications, il est désiré par les peuples et le moment n'est pas loin où son usage sera universel.

Notre monnaie divisionnaire d'argent, réduite au titre de 835 millièmes d'argent fin est mise désormais à l'abri du drainage qui s'opérait en grand pour la fonte et l'exportation ; elle restera affectée aux usages intérieurs des quatre nations et sera reçue indistinctement dans les caisses publiques.

Le poids des pièces de 2 fr., 1 fr., 50 cent. et 20 c. est maintenu respectivement, en grammes, à 10, 5, 2. 5 et 1 ; leurs diamètres sont conservés.

« Notre monnaie de bronze familiarise peu à peu les populations avec le calcul décimal et avec les éléments de notre système des poids et mesures ; elle met sans cesse aux mains, dans les détails de la vie, comme valeur, des pièces de 1, 2, 5 et 10 centimes ; comme poids des disques de 1, 2, 5 et 10 grammes ; comme mesures, des diamètres de 15, 20, 25 et 30 millimètres. » (Dumas.) Admirable concordance, honneur de notre génie, qui donne aux populations, en même temps que des notions et des habitudes précieuses de numération, un moyen sim-

ple, facile, complet et tout trouvé de compter, de peser, de mesurer. Et c'est la France qui fait tout cela et qui emploie ses efforts à le propager.

Quelques États d'Allemagne se sont enfin réunis récemment pour aviser, mais comme toujours on s'est séparé sans rien conclure pour triomplier contre la routine. — Que va faire la Prusse maintenant?

On objecte la raison d'État, l'esprit de nationalité, les souvenirs, les habitudes prises, la difficulté de plier les populations à un système nouveau, les motifs politiques qui font que certains hommes d'État attachent une grande importance à séparer leur nation des autres, à lui conserver son caractère propre en l'isolant, en lui conservant ses institutions bonnes ou mauvaises, ses mœurs, ses coutumes locales, que dis-je, et même sa séculaire ignorance!

Erreur que tout cela! le progrès marche sans vous; un jour arrive où le peuple voit clair, où il s'aperçoit de tout le chemin que vous ne lui avez pas fait faire, de toutes les justes libertés, de tout le bien-être que vous lui avez refusés, et alors il tonne, il éclate, il renverse, et vous n'êtes plus.

Le seul moyen de conjurer les révolutions (il est banal), c'est de marcher sagement avec le progrès, de se mettre à sa tête, de modérer ses effets en évitant les secousses trop promptes, et de s'engager

prudemment, mais sûrement, résolûment dans les voies de l'avenir. Les monarchies se perdent surtout, on le sait, par la résistance outrée et l'entêtement du *statu quo*.

Veut-on connaître les inconvénients du change? Voici deux faits qui les démontreront.

En 1856, je rencontrai dans les salons de la *Société de Commerce*, à Bruxelles, M. Millaud qui, tout en faisant un wisth, nous raconta ce qui venait de lui arriver.

Descendu le matin, à son retour d'Allemagne, dans un hôtel de la capitale belge, et, voulant prendre des notes, il s'aperçut que son porte-crayon était vide, et en même temps qu'il ne lui restait aucune pièce de monnaie. Il sonne un garçon, et, lui donnant un billet de banque de 1,000 francs, il le charge d'aller en chercher la monnaie. Le garçon revint rapportant un rouleau de 50 pièces d'or françaises, et, sur la demande de ce qu'avait coûté le change, il répondit que cela ne coûtait rien. Le financier enchanté se promit de reconnaître cette probité et ce service lors du réglement de sa note d'hôtel.

Il sort et se rend chez un papetier pour acheter 10 centimes de mine de plomb. Il exhibe alors un napoléon et on lui rend 18 fr. 90 c. M. Millaud de se récrier; mais le marchand lui expliqua que l'or ve-

nait d'être démonétisé en Belgique et que les pièces de France perdaient un franc. Il fallut se résigner ; l'honnête garçon d'hôtel avait réalisé un petit bénéfice de 50 francs sur l'agio du billet de banque.— Et d'un.

Le 1er novembre 1858, je me rends au consulat général de France, à Alexandrie, pour faire viser mon passeport. En vertu de l'article 51 du tarif, qui permet d'ailleurs le *visa sans frais*, comme on m'en avait fait la gracieuseté à Jérusalem, on me demande un droit de chancellerie de 2 francs. J'exhibe alors une pièce anglaise de 2 shillings, soit 2 fr. 50 c.; mais l'employé me fit observer qu'il ne pouvait recevoir que 2 francs, juste, et qu'il ne rendait pas de monnaie (absolument comme aux tourniquets de l'exposition), que je pouvais d'ailleurs changer ma pièce près de l'un des innombrables changeurs qui encombrent les villes d'Orient, assis en pleine rue près de leurs sellettes chargées de monnaies, comme chez nous les décroteurs au coin des carrefours. Je répondis à l'employé que, pour la rareté du fait, je préférais abandonner mon demi-franc, afin de pouvoir constater cet étrange usage qui frise la concussion, et que je regrettais de voir établi dans une chancellerie française.

Voilà quelques-uns des nombreux inconvénients du change. — Qui nous en délivrera?

UN PASSE-PORT

Je possède un papier dont, à Londres, j'ai refusé vingt guinées que m'offrait un amateur enthousiaste des choses curieuses.

Ce papier est un simple *passe-port* à l'étranger, délivré dans les premiers jours de janvier 1853. Il est signé du regrettable préfet de police, Piétri, et contresigné par le chef de bureau, M. de Lachaussée, homme aimable et de l'urbanité la plus distinguée.

Jusque là rien d'extraordinaire; mais ce qui le devient, c'est l'examen de ce papier officiel.

Il porte dans sa pâte le portrait en buste du dernier roi, Louis-Philippe; la République a imprimé sur cette feuille d'origine monarchique son titre et sa devise : *Liberté, Égalité, Fraternité*, ainsi que les mots : AU

NOM DU PEUPLE FRANÇAIS. Le timbre sec qui le marque est encore celui de la monarchie; seulement, après le mot *timbre* ou a gratté celui de *royal*.

Eh bien, pour me délivrer ce passeport, on a effacé les mots *République française, liberté, égalité, fraternité*, le *nom du peuple*, pour écrire à la main : EMPIRE FRANÇAIS; AU NOM DE L'EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Ainsi la France avait passé par :

La royauté constitutionnelle ;

Le gouvernement provisoire des onze;

La commission gouvernementale des cinq;

La dictature de Cavaignac ;

La présidence triennale ;

La présidence décennale ;

L'Empire ;

C'est-à-dire par sept formes successives de gouvernement, sans qu'on eût eu le temps de fabriquer du papier pour les passe-ports ! Le mien n'est-il pas un monument précieux de notre instabilité politique et de l'inanité de nos révolutions? En vérité, il a puissamment servi à un retour sincère de ma part aux désirs d'ordre et de pérennité de l'état social nouvellement acquis.

A quoi bon, me disais-je, ces boulversements successifs, précipités? pourquoi toujours aspirer à ce

que l'on n'a pas? pourquoi toujours demander ce mieux qui est l'ennemi du bien? N'est-il pas préférable de conserver ce que l'on a, de le perfectionner, de l'étendre, que de remuer incessamment la société de fond en comble, d'ébranler ses bases pour faire surgir de ses bas-fonds des théories impossibles, des institutions impraticables, des formules surannées, des doctrines dont le danger est manifeste, permanent? Ah! si jamais, ce dont Dieu m'a gardé, j'avais pu devenir conspirateur, mon passe-port m'en aurait enlevé la fantaisie.

Je me souviens à ce propos, d'un papier qui me tomba un jour sous la main dans un voyage d'Allemagne, vers 1845. Je partage le goût de Stern pour les vieux papiers, et je lis volontiers ceux que je trouve, jusqu'au papier à fromage, comme celui qui servit à écrire cette page philosophique et charmante du *Voyage sentimental.*

Celui dont je parle était un fragment du *Didaskalia*, supplément du *Journal allemand* de Francfort. Un poëte racontait en stances mélancoliques qu'étant souvent allé à Paris, il se promenait volontiers au jardin des Tuileries. C'est là que dans ses différentes excursions il avait vu un jour un royal enfant, entouré de gardes et de courtisans, montrer ses grâces enfantines sur la terrasse du bord de l'eau. Hélas!

bientôt ce gracieux héritier d'un trône devait s'éteindre misérablement chez son tuteur, Simon, l'ignoble savetier.

Des années se passent, le poëte revient, et sur la terrasse, dans une brillante calèche traînée par des chèvres, s'étalait, joyeux et riant, un autre chérubin, fils du plus puissant monarque, du plus vaste génie du siècle. Cher enfant, pensait-il, que tes destinées sont brillantes et heureuses !

Mais le vent des révolutions vint à passer de nouveau, qui emporta vers l'exil le grand homme et le petit enfant.

Plus tard encore le poëte revoit l'historique terrasse ; un nouvel enfant se présente à ses yeux, héritier d'une longue et illustre race de rois. Ah ! l'avenir pour celui-ci, paraît sans nuages, la France a définitivement adopté l'enfant du miracle, le roi de droit divin. Hélas ! vain espoir du poëte et du peuple ! Celui-ci aussi disparut un jour d'orage, pour aller passer sur la terre étrangère des jours tourmentés.

Enfin une dernière fois le poëte vieux et plein d'expérience, revient à Paris et court à sa terrasse de prédilection. Mais la même apparition l'assiége. Un nouvel enfant, beau comme le jour, se promène avec la gaité et l'insouciance de son âge ; des soins l'entourent, un trône l'attend, lui, déjà orphelin.

Mais cette fois le poëte ne salua qu'avec tristesse ce roi désigné à la génération future. Et toi aussi, s'écrie-t-il, navré, comme par un sentiment prophétique, pauvre enfant, l'exil ou la mort ne t'attendent-ils point avant d'avoir monté les degrés de ce trône resplendissant de France, qu'entourent les ronces et les épines?

Cette ode laissa dans mon esprit un indéfinissable et permanent sentiment de tristesse. Je gardai longtemps ce papier tout maculé qui a fini par se perdre et qui est allé où va toute chose,

> Où va la feuille de rose
> Et la feuille de laurier.

Je le regrette, car j'aurais pris plaisir d'en donner la traduction.

Mais combien plus me revint en mémoire cette poétique prophétie, lorsque, peu après, je vis aussi s'acheminer vers une autre terre que la patrie ce pauvre enfant et cette noble et belle famille à laquelle j'étais si attaché, et qui s'éloignaient sans retour, emportant de moi, chétif, la fortune et l'espérance!

Des années se sont passées, la France a été de nouveau troublée par le torrent révolutionnaire, la royale demeure est habitée par un autre enfant

dont un charmant chroniqueur, Adrien Marx, nous initiait il y a quelques jours à la vie déjà sérieuse et occupée.

Que deviendra cet enfant? partagera-t-il les destinées de ses prédécesseurs, trempera-t-il, lui aussi, de ses larmes le pain amer de l'exil, et ce beau pays, où il est né sous des auspices si favorables, le reniera-t-il à son tour? Oh! ne le croyons pas, et loin de moi une pareille pensée. Espérons que l'ère des révolutions est passée; déjà l'empire nouveau a traversé la durée moyenne des gouvernements précédents; la France fatiguée ne demande qu'à vivre de la vie des nations stables et fortes qui ont mis fin aux déménagements politiques. La dynastie n'est plus mise en question; chacun la reconnaît, chacun doit l'accepter, doit la défendre. Sans doute nos institutions ne sont point parfaites, elles manquent de couronnement, mais que de progrès, depuis dix-huit ans, ont été accomplis! combien d'autres attendent qui viendront à leur jour et que compromettraient des ardeurs trop empressées! Et que nous manquera-t-il lorsque nous serons, par notre patience, par notre sagesse, par nos efforts généreux, persistants, mis en possession paisible et permanente de cette liberté complète qui est la fortune et la dignité d'un grand peuple?

Mais qui êtes vous, s'écriera-t-on, pour dire de ces choses?

Qui je suis ? — Je suis un homme volontairement obscur et résigné, qui a fait à son indépendance, à ses opinions politiques et religieuses le sacrifice de sa fortune et de sa position, qui a pris spontanément un fusil chaque fois que l'émeute hideuse a grondé dans la rue, et qui deux fois a refusé pour ce fait l'étoile de l'honneur qui lui aurait trop douloureusement rappelé le sang et l'horreur des discordes civiles; je suis un homme honnête qui a fui le mal et pratiqué le bien autant qu'il a pu, qui n'a pas varié d'une semelle depuis qu'il se connaît; un homme qui a servi exclusivement son pays dans toutes les circonstances où il a été fait appel à son dévouement, qui, malgré son affection bien connue pour le régime déchu, a consenti à être nommé des premiers commissaires de la république, et qui a conservé ses fonctions trois jours, tout juste pour assurer le règne de l'ordre dans la contrée qu'on lui avait confiée, et qui laissa ensuite aux républicains de la veille le soin de se constituer et de gouverner; un homme qui a refusé de remplacer M. Jules Favre au secrétariat général du ministère de l'Intérieur, lorsque la république, impuissante à administrer, reconnut le besoin de recourir à d'autres hommes que les siens.

Voilà qui je suis; et lorsque je parle, c'est au nom de ma conscience et de l'expérience acquise au prix des plus pénibles épreuves. Voilà mon autorité et aussi mon honneur.

Non, je ne reconnais plus de partis, ni anciens, ni nouveaux ; il s'en va temps de conduire pacifiquement le pays vers ses futuritions définitives, et de ne plus former qu'un seul, qu'un unique parti, le grand parti de la France.

Je n'ai pas eu le bonheur, comme mes anciens amis, MM. Le Verrier et La Guéronnière, ces deux grandes filandres du Sénat, d'être soudainement éclairé sur le chemin de Damas; j'ai attendu pour me prononcer que la lumière fût faite, que les promesses fussent accomplies; je suis trop jaloux du bonheur de mon pays pour saluer hâtivement un soleil inconnu. Je veux savoir d'abord quelle est sa lumière, quelle est sa chaleur, et lorsque je les ai éprouvées et ressenties, je leur suis dévoué, sans bassesse, comme sans esprit de parti, ainsi que doit faire l'honnête homme.

ACTE DE FOI

Une loi antique défendait de rester neutre entre les partis politiques; le catéchisme, ce principal livre de ma jeunesse, m'a appris que c'est un gros péché que de cacher ou de nier sa foi, et plus tard j'ai pu apprécier que c'est une lâcheté. Je le dis donc tout haut, j'ai la foi des bonnes femmes et des petits enfants, je suis catholique, apostolique et *romain*. Oui, en rira qui voudra, c'est ainsi, et si je me plais à le déclarer aussi nettement, c'est parce que je le crois utile en face des défections déplorables et des outrages coupables dont la religion souffre depuis quelque temps.

Je suis déjà un vieux soldat de la foi, soldat solitaire, dégagé de tout lien avec les congrégations,

n'ayant de capitaine que Dieu, de guidon que ma conscience et la croix sainte, allant au feu tout seul, n'attendant pas qu'on batte le rappel. Je crois fermement tout ce que ma religion, qui est la vérité, me dit de croire ; j'obéis à ce qu'elle me commande par l'autorité de son chef visible ; je pense avec les esprits sincères qu'elle peut, qu'elle doit s'allier avec la raison, et que si elle ne devance pas toujours le progrès, si elle ne le provoque pas toujours, comme elle l'a fait pendant de longs siècles, elle est loin d'en être l'ennemie, et qu'elle l'accepte volontiers lorsqu'il est sensé.

Voilà donc ma profession de foi catégorique ; je la fais précisément parce que tout à l'entour du peuple on prêche le contraire avec une ardeur, avec un cynisme que je déplore et contre lesquels je m'insurge. Il me peine de voir les esprits égarés, les consciences induites au doute, les liens sociaux se détendre, ceux de la famille se rompre, et les choses les plus saintes, les plus sacrées de la terre et du ciel jetées au vent de la malice et de la dérision. Nous sommes à ces grands jours d'épreuves où l'honnête homme se dit : *Fais ce que dois, advienne que pourra*, et il le fait ; où chacun se demande ce que deviendra la religion et avec elle la papauté. De cela, à la vérité, je ne m'inquiète point. Dieu ne les a pas

établies et maintenues depuis dix-huit siècles contre toutes les traverses pour les abandonner au bon moment, et je donne volontiers rendez-vous dans Rome papale à qui voudra et dans tant d'années qu'on voudra, si je suis encore en vie. J'ai dit cela déjà bien avant la convention du 15 septembre.

Mais ce qui m'horripile, c'est l'injustice de tous ces prétendus incrédules, de tous ces libéràtres qui déjeunent d'un prêtre et dînent du pape, qui crient tout haut sur les toits contre la religion, contre ses interprètes, contre le temporel, et qui cependant envoient leurs enfants au catéchisme, sollicitent une bénédiction épiscopale pour le mariage de leurs filles et réclament les secours spirituels à leur lit de mort. C'est que d'un côté il y a l'esprit contempteur du siècle joint aux plus vils intérêts, et de l'autre, la conscience intuitive que, sans religion, l'état social ne peut exister, qu'en définitive la vie terrestre est un passage, et qu'après elle vient inévitablement le jugement suprême. Ce qui excite ma colère, c'est cette guerre à froid contre tout ce qui est respectable par des gens que l'intérêt seul fait agir, qui cherchent des lecteurs et des abonnés en affriandant les esprits par le paradoxe et le scandale. Je laisse aux Tachereau de l'avenir le soin de ce qu'auront coûté à l'Italie unifiée les plumes qu'elle soudoie pour atta-

quer la papauté; mais, en attendant, puisque j'ai pris spontanément la plume, je veux qu'elle me serve à protester contre les tendances les plus regrettables, et à dire, non ce qu'est cette religion vénérée qu'on nie et que l'on conspue, non le chef qu'elle s'est donné, ils sont au-dessus de toute attaque et de toute défense, mais tout simplement je veux affirmer le bien qui s'est produit et se produit tous les jours encore par le catholicisme seul, par les instruments de sa diffusion, par les prêtres, les moines et les religieuses. Je ne serai que vrai, par conséquent impartial.

Ne craignez pas que je commence mon récit au déluge, ni même au commencement de la prédication apostolique; les apôtres, ces grands législateurs de l'humanité, sont attaqués en ce moment par une plume perfide; il appartient à de plus autorisés que moi et au mépris public de faire justice de ces injures et de leur auteur; mais qu'il me soit permis de remonter au moins à la fin de l'empire romain, à l'époque de l'invasion des barbares, qui fut un déluge aussi et des plus épouvantables.

Chacun sait que la civilisation ancienne croula tout entière sous leurs efforts; l'humanité, affaissée sous le poids de la décrépitude, ne put ni éviter, ni résister à ce choc terrible. Le culte riant et sensuel

du paganisme, la littérature, les arts, les lois, les mœurs policées, tout disparut dans cet immense désastre; les livres, les chartes, les monuments furent détruits à leur tour, et c'est à peine s'il resta quelques traditions vagues et confuses de ce qui avait fait pendant des siècles la splendeur et la gloire du genre humain.

Voilà le navrant spectacle que nous offre l'histoire à l'orée du moyen-âge. Sans doute il entrait dans les desseins de Dieu de préparer par cet anéantissement les voies à la rénovation à venir, de montrer que l'humanité ne pouvait être admise à des futuritions nouvelles que par de nouvelles épreuves, par un nouveau travail; que la régénération du monde ne pouvait s'opérer qu'à l'aide de la vérité révélée sur la terre de Judée par l'humble charpentier de Nazareth.

Et voyez alors l'admirable enfantement qui se fait peu à peu. Les douze apôtres-pêcheurs, se répandant sur la terre, pauvres et humbles, font retentir ces vérités divines : le détachement des choses terrestres, l'obéissance, le pardon des injures, l'amour du prochain, la charité, vertu céleste jusqu'alors inconnue; l'obligation du travail, la fraternité, l'égalité des hommes entre eux et devant Dieu; l'agrégation de la femme au banquet de la société humaine, le dédain des maux d'ici-bas, le mépris de la mort et l'idée su-

blime de la réunion en Dieu après les dures épreuves de la terre héroïquement subies.— Quel plus nouveau, quel plus admirable, quel plus complet corps de morale et de doctrine!

Ah! le terrain était admirablement préparé par les saintes prédications des disciples du Christ! Les barbares anéantirent les richesses périssables, mais ils ne purent engloutir avec elles dans le Tibre le trésor ineffable de grâce, de patience, d'humilité, de résignation, de confiance en Dieu, déposé par la religion chrétienne dans les replis les plus profonds du cœur de ses adeptes. Les tortures, les persécutions, les menaces terribles, les exécutions sanglantes, tout était supporté avec une joie éclatante comme une épreuve de Dieu, et les sectateurs du Christ, loin de diminuer, ne faisaient, au contraire, qu'augmenter, car, ainsi que le dit énergiquement Tertullien, le sang des martyrs est une semence de chrétiens.

Les barbares eux-mêmes furent frappés de cet étrange spectacle de gens, hommes, femmes, enfants, riches ou pauvres, libres ou esclaves, qui bravaient leur colère, recherchaient les supplices et leur donnaient l'exemple héroïque du courage et de la constance. Leur raison sauvage, mais droite, ne put résister longtemps à cet enseignement qui parlait si haut à leur cœur, et bientôt on vit les vainqueurs

subir la loi des vaincus, briser les idoles pour recevoir l'eau vivifiante du baptême.

Mais l'œuvre de la civilisation dut recommencer : labeur lent, difficile, exposé à toutes les erreurs, à toutes les tergiversations de l'esprit humain. Il fallait trouver des instruments nouveaux pour le travail ardu de la rénovation.

Cet instrument ne tarda pas à se révéler. Parmi les chrétiens s'étaient trouvées des âmes tendres, lassées du monde et de ses excitations, cherchant dans la solitude, par le travail et la prière, à se rapprocher de Dieu, vers qui tendaient toutes leurs aspirations. Bientôt ils formèrent de petites réunions, en vertu de cette parole du Maître, que partout où ils se trouveraient assemblés en prières, il serait au milieu d'eux. Bientôt encore ces associations s'étendirent, s'agrandirent, et les monastères, les couvents s'établirent, attirèrent autour d'eux des agglomérations d'hommes qui cherchaient la protection et la vie à l'ombre de leurs murailles et de leur charité, et devaient donner naissance à beaucoup de cités florissantes qui ont leur place marquée dans l'histoire.

Or, c'est de ces humbles refuges de religieux solitaires et laborieux que devait sortir la civilisation moderne, si brillante, si parfaite, et qui ne peut plus périr.

En effet, c'était là que les derniers restes de la vie impériale avaient trouvé un asile. Le monastère représentait dans ses murs la *villa* romaine avec ses travaux agrestes, son existence à la fois laborieuse et facile, tandis qu'au dehors l'aspect imposant et formidable de ces hautes murailles crénelées, flanquées de tours, bastionnées, refoulaient les attaques de la barbarie. Seulement, dans cette vie à l'écart, l'esclave romain avait disparu pour faire place au libre travail du moine, et l'autorité despotique, arbitraire du patricien propriétaire avait cédé la domination au supérieur, au fondateur de l'ordre ou de l'établissement, au premier d'entre les frères qui n'exerçait qu'une autorité paternelle, pleine de mansuétude.

Cependant, les monastères dégénérèrent bientôt en se multipliant, en augmentant de population et de richesses; la pureté primitive disparut pour faire place à la licence, à la grossièreté. C'est alors que s'élevèrent des réformateurs qui imposèrent une règle à cette foule de religieux dévoyés, infidèles à leurs vœux, ne se ressentant que trop du milieu barbare d'où ils sortaient, où ils vivaient, et attendant avec impatience le législateur qui leur faciliterait la connaissance du vrai chemin du ciel.

L'Orient et l'Occident eurent chacun leur réforma-

teur : là ce fut saint Basile, ici saint Benoît; ils imposèrent une règle qui devint la règle générale de tous les couvents orientaux et occidentaux.

La réforme de saint Benoît qui résista pendant tant de siècles à la lime du temps, fut le chef-d'œuvre de l'esprit humain inspiré par la foi et la charité; elle est remarquable par une sagesse, une discrétion qui l'éloignaient également du relâchement et d'une trop grande austérité. L'abnégation, l'obéissance étaient imposées aux moines de l'Occident comme à ceux de l'Orient, mais saint Benoît y ajouta le *travail*, ce qui fit de sa réforme une véritable révolution sociale.

Je pourrais être taxé d'entraînement si je disais tout ce que le monde doit aux moines réformés par le sublime solitaire de la caverne de Subiaco; je laisserai donc à une plume non suspecte le soin de le rappeler.

« L'ordre de Saint-Benoît, dit M. Michelet, donna au monde ancien, usé par l'esclavage, le premier exemple du travail accompli par des mains libres. Pour la première fois, le citoyen, humilié par la ruine de la cité, abaisse les regards vers cette terre qu'il avait méprisée. »

« Les moines bénédictins, dit un maître, M. Guizot, ont été les défricheurs de l'Europe; ils l'ont défrichée en grand, en associant l'agriculture à la prédication. »

En effet, le travail manuel ne fut pas l'occupation unique des moines. Rapprochés de Dieu et de ses œuvres par la prière, la méditation et la contemplation, ils étudiaient le meilleur moyen de le servir, et comment le mieux faire qu'en y employant toutes les ressources de l'intelligence ; la pompe du langage, le choix des expressions, la justesse des termes ? La littérature était perdue; ce qui restait du latin était barbare; du grec on ne connaissait plus rien, et il n'y avait point encore de langue nationale. Il fallut donc remonter le cours des siècles et recourir aux sources du beau. C'est de ce temps que datent ces admirables travaux qui nous restituèrent les auteurs classiques de la Grèce et de Rome. Que de gratitude ne devons-nous pas à ces humbles religieux qui ne croyaient pas être infidèles à leurs vœux en copiant, en commentant ces œuvres splendides des auteurs païens, où tout respire l'ivresse des sens, la mollesse, le matérialisme; où la pensée rencontre à tout instant l'obscénité, des tableaux repoussants qui devaient étrangement offenser la pureté, la simplicité du pauvre reclus qui lisait tout cela dans sa cellule et qui ne se contaminait point à ce contact ; qui croyait accomplir un devoir en étudiant ces productions, merveilles de l'esprit humain enchâssées dans l'or et les pierreries; en les compulsant, en restituant les

textes, en faisant sur la littérature ancienne ce que les massorètes ont fait sur les livres saints; formant les chapitres, comptant les mots, scandant les vers, coupant les phrases, mettant des points et des virgules, éclaircissant les passages obscurs, comparant les éditions, déchiffrant les manuscrits, découvrant les erreurs, signalant les interpolations, dénonçant les apocryphes, léguant enfin à la postérité ce magnifique faisceau littéraire, chaîne reconstituée du génie de l'homme depuis les temps les plus reculés.

Lorsque, par les Arabes, les œuvres d'Aristote furent connues de l'Occident, tout l'Occident les reçut comme une révélation, et, jusqu'aux temps modernes, le règne du péripatéticien fut exclusif. Il réveilla l'étude des lois, celle de la philosophie; l'ordre, la méthode s'introduisirent dans les travaux de l'esprit; les connaissances se classèrent, se définirent, et bientôt les écoles se formèrent, et l'enseignement, sorti des cloîtres pour se répandre au dehors, devint public. C'est alors que les universités prirent naissance, toujours fondées, guidées, dirigées par l'esprit religieux. Ce fut aussi le temps des disputes.

L'intelligence se débarrassait de ses langes, les mœurs guerrières, les institutions barbares cédaient peu à peu le terrain à l'influence des moines, des prêtres, des évêques. La trêve de Dieu vint affirmer

les droits de l'humanité et les consacrer; les croisades, en établissant un courant salutaire entre l'Orient et l'Occident, en suspendant les hostilités entre les puissances chrétiennes, en tournant toute l'activité, tous les efforts du siècle vers la conquête du tombeau divin, aidèrent immensément à l'œuvre de la civilisation. C'est de ce temps que datent les ordres religieux militaires, les ordres mendiants, les prêcheurs et toutes ces saintes milices qui donnèrent sans doute plus tard dans de déplorables excès, mais auxquelles on doit cette justice de déclarer que le bien qu'elles ont produit est mille fois supérieur aux désordres, aux erreurs sociales dont elles ont quelquefois donné l'exemple, ce qui tenait bien plus au temps où vivaient ces hommes d'action et de ferveur, qu'à l'essence de leur institution.

« Ce fut longtemps une consolation pour le genre humain, dit Voltaire, qu'il y eût des asiles ouverts à tous ceux qui voulaient fuir les oppressions du gouvernement goth ou vandale. Presque tout ce qui n'était pas seigneur de château était esclave. On échappait, dans la demeure des cloîtres, à la tyrannie et à la guerre... Le peu de connaissances qui restaient chez les barbares fut perpétué dans le cloître. les bénédictins transcrivirent quelques livres. Peu à peu il sortit du monastère des inventions utiles;

d'ailleurs ces religieux cultivaient la terre, chantaient les louanges de Dieu, vivaient sobrement, étaient hospitaliers, et leurs exemples pouvaient mitiger la férocité de ces temps de barbarie.

« On ne peut nier qu'il n'y ait eu dans le cloître de grandes vertus. Il n'est guère encore de monastères qui ne renferment des âmes admirables qui font honneur à la nature humaine. Trop d'écrivains se sont plu à rechercher les désordres et les vices dont furent souillés quelquefois les asiles de la piété. Il est certain que la vie séculière a toujours été plus vicieuse, que les grands crimes n'ont pas été commis dans les monastères; mais ils ont été trop remarqués par leur contraste avec la règle. Nul n'a toujours été pur. Il faut ici n'envisager que le bien général de la société; le petit nombre des cloîtres fit d'abord beaucoup de bien; le trop grand nombre peut les avilir.

« Les chartreux, malgré leurs grandes richesses, sont consacrés sans relâchement au jeûne, au silence, à la prière, à la solitude; tranquilles sur la terre, au milieu de tant d'agitations dont le bruit vient à peine jusqu'à eux, et ne connaissant les souverains que par les prières où leurs noms sont insérés... Les bénédictins ont donné beaucoup de bons ouvrages; les jésuites ont rendu de grands services aux

belles-lettres..... Le premier devoir est d'être juste. »

Qu'y a-t-il à dire après ces aveux et cette justice de Voltaire, le grand contempteur ?

Rien.

LE PRÊTRE

Il me plaît de continuer ma méditation sur la religion, cet objectif constant de la conscience. Les discussions ont recommencé, plus vives, plus âpres que jamais, comme si le moment était venu de savoir qui l'emportera, de la vérité ou de l'erreur, du mal ou du bien. Les chrétiens sincères ne voient rien de bon dans ces querelles et les regrettent profondément. Ils repoussent surtout ce reproche que le catholicisme et la papauté sont rebelles à tout progrès. Ils croient et proclament que la religion n'est point incompatible avec lui ; que, la première, elle l'a le plus souvent précédé et provoqué, suivi toujours. La religion est perfectible comme l'humanité sinon dans son dogme, qui est immuable, du moins dans sa discipline, dans

sa doctrine, dans son alliance avec la raison, avec la liberté, avec la marche et l'avancement de nos connaissances, avec le progrès en un mot, car le christianisme a été lui-même un progrès, une victoire.

Or, qu'est-ce que le progrès, si ce n'est la somme des efforts accumulés des générations se succédant les unes les autres, se léguant leurs découvertes et les leçons de l'expérience qu'elles ont acquise.

La religion chrétienne serait indigne de son origine et de son but si elle en était restée à l'état initial des connaissances qui entouraient son berceau. Si elle traversa le moyen-âge en partageant l'obscurité qui l'étreignait, il faut lui rendre cette justice que ses efforts furent incessants pour la dissiper; que chez elle seule se trouvaient le peu de lumière qui existât et la seule résistance qui fût tentée contre les excès de l'ignorance et de la barbarie.

Aussi, lorsque le moyen âge obita, quand la ruine de l'empire d'Orient eut répandu dans toute l'Europe les connaissances absconses que recelaient les écoles et les bibliothèques de Constantinople; lorsque la découverte de l'Amérique vint confondre et anéantir toutes les idées de cosmogonie; que l'invention de l'imprimerie eut vulgarisé les œuvres de l'esprit humain et révélé un instrument formidable de puissance et d'action, lorsqu'enfin, le vieux ferment d'opposition

qui, depuis tant de siècles, fomentait les dissidences au sein du christianisme, prit un corps dans les prédications de Wicleff, de Jean Huss, et plus tard dans la réforme de Luther, le catholicisme comprit qu'il devait moins que jamais rester stationnaire. Il acepta les faits irrécusables de la science nouvelle et marcha résolument, glorieusement, à la tête du mouvement de rénovation, fidèle gardien du dogme et de la foi de Dieu, propagateur résolu de la science, de la littérature et des arts.

C'est à cette impulsion vigoureuse, éclairée, que nous devons le siècle de Jules II et des Médicis, cette civilisation raffinée et ces luttes gigantesques entre la vérité et l'erreur, qui feront toujours l'étonnement des générations et dont l'histoire impartiale est encore à écrire.

Sous la papauté, l'art est en pleine floraison ; l'architecture, la sculpture, la peinture, la littérature, les sciences, tout prend un essor incomparable ; la fièvre du savoir s'empare de tous les esprits, et l'on rejette déjà la subtilité des siècles précédents; on renonce à la scolastique pour se jeter résolûment dans le chemin logique du beau et du vrai. Et qu'on ne vienne pas dire que c'est par la Réforme que l'esprit humain reprit ses droits et la connaissance de lui-même, car c'est de l'Italie, du catholicisme que



sortit le mouvement nouveau qu'à bon droit on appe la « Renaissance ». Luther et les protestants de toute nuance n'ont fait qu'affirmer un fait déjà accompli, en accaparant, en exagérant ses conséquences, en les appliquant à la satisfaction des passions et de l'orgueil, à un besoin outré d'indépendance. Si le protestantisme avait pu prendre le dessus, s'il avait réussi à dominer, l'humanité aurait reculé vers l'obscurité au lieu de s'épanouir à la lumière, elle n'aurait été composée que de financiers, de marchands, d'industriels égoïstes. — Voyez la Prusse.

Il serait beau à tracer cet émouvant tableau de régénération dans lequel le christianisme, la papauté en tête, a rempli à la fois le rôle de propagateur et celui de modérateur, accordant tout au progrès démontré, rien aux entreprises de l'hérésie, du schisme, de l'erreur sous toutes les formes, sous toutes les tendances; encourageant les arts, réveillant la littérature, le culte de la science ; réformant le calendrier, refrénant toutes les tentatives dangereuses et coupables, instituant une milice active et redoutée, longtemps le boulevard de la foi ; dominant les hommes et le temps, forçant à l'admiration et au respect jusqu'aux plus incrédules.

Sans doute, et je l'accorde sans peine, il y a eu, dans la défense du catholicisme contre tant d'enne-

mis déchaînés, des excès, des défaillances, des erreurs, mais nul ne contestera la nécessité, la justice, la grandeur de cette défense.

La lutte a maintenu inébranlablement le dogme, rétabli la morale, fortifié la discipline, démasqué et divisé les adversaires ; l'Eglise est restée triomphante comme doit être la véritable Eglise de Dieu, elle est restée une, compacte, inaltérée et inaltérable.

Que si nous jetons, au contraire, nos regards sur le grand nombre de ceux qui se sont séparés de l'Église fidèle, nous les voyons en proie à toutes les variétés et à toutes les variations.

Les protestants ont élevé l'égoïsme à l'état de culte; dans leur orgueil, ils rejettent ou acceptent, chacun selon ses vues, les livres sacrés, ne craignant pas de traduire ainsi la divinité au tribunal de l'opinion humaine. Il résulte de ce travail incessant, qu'il y a autant de religions, de sectes protestantes que d'individus, autant d'altérations du dogme et des commandements, et que, de désinence en désinence, les protestants arrivent au matérialisme le plus complet.

Dans le catholicisme, au contraire, il n'y a pas de choix : on est catholique ou on ne l'est pas ; si on s'écarte le moins du monde de ce qu'enseigne la religion, on ne lui appartient plus, on s'en retire volontairement ; c'est ce qui fait sa force de cohésion et

son excellence. Il ne craint pas les défections, il les déplore, mais il maintient à tout prix son unité, certain qu'il résistera toujours.

Le protestantisme, au contraire, est en pleine dissolution. Nous assistons en ce moment même à une sorte de lutte suprême entre deux grandes sections qui se disputent la prééminence et la domination. Les protestants de bonne foi ont compris depuis longtemps le danger ; les plus éminents d'entre eux se sont tous rapprochés du catholicisme, et, si nous prenons depuis trois siècles les œuvres de Bacon, de Grotius, de Leibnitz, de Claude, d'Abbadie, de Newton, de Bonnet, de Cuvier, et de tant d'autres que je pourrais nommer, dans la théologie, dans la science, dans la politique, et jusqu'à cet homme illustre qui s'appelle Guizot, je pourrais facilement démontrer que tous ne sont séparés du catholicisme que par des points à peine perceptibles, points qui allaient disparaître un jour, si des considérations étrangères à la religion n'avaient point entravé les efforts tentés par Bossuet et par Leibnitz dans l'intérêt d'une réunion désirée, et que les honnêtes gens d'entre les protestants souhaitent et espèrent encore.

Les dissensions du protestantisme servent le catholicisme ; il en profitera un jour, et déjà il recueille les fruits de sa vérité, de son unité. La foi se ranime

au milieu des querelles ; les efforts vains des conspueurs et des relaps tournent à leur confusion. On ne trouve pas de catholiques qui se fassent juifs, ou protestants, ou mahométans, ou schismatiqnes, à moins d'un intérêt matériel, coupable, placé au-dessus du cri de la conscience ; mais si une âme est douloureuse, si elle cherche à satisfaire ses aspirations vers la vérité, si, dégagée des choses de la terre, elle tend son regard vers le ciel, si elle a besoin de consolation, de pardon, de prières, de refuge, en un mot, à qui vient-elle en demander sinon au catholicisme ? J'userais ma plume à raconter les conquêtes qu'il fait tous les jours dans toutes les sectes religieuses.

C'est en France surtout que le mouvement religieux est le plus prononcé, au milieu même des disputes et des conflits qui affligent les âmes honnêtes et qui ne font que prêter par leur ombre un nouvel éclat à la vérité. Nous sommes à un moment de transition, nous nous débattons avec effort contre les vieilles traditions, nous nous transformons, nous préparons à la société un avenir que nous pressentons à peine, et dans les mouvements violents d'une lutte dernière s'échappent des systèmes impossibles, des propositions folles, des spéculations d'esprits en délire, des tentatives qui doivent être réprouvées.

Mais à tout cela il faut le pardon et l'oubli ; l'indifférence et le mépris public en font justice tôt ou tard, et c'est les autoriser en quelque sorte, leur faire une espèce de notoriété que d'y prêter une attention trop forte et perdre un temps précieux à les réfuter. Nos livres divins, nos dogmes ont été depuis dix-huit siècles l'objet de bien des attaques ; ils sont restés debout. Mais que sont devenus leurs adversaires ? Interrogez leur poussière, elle ne vous répondra pas !

En France nous devons rester gallicans. Depuis tantôt deux siècles le conflit d'autorité qui s'élève si souvent entre l'ultramontanisme des conseillers du Saint-Siége et l'Église française a été prévu. Le dernier Père de l'Église, le grand Bossuet savait, par l'expérience de l'histoire et par celle de son temps, que les entreprises de la cour de Rome devaient être souvent refrénées, qu'il importait d'opposer une digue à ses empiétements ; il établit que ce qui est du dogme oblige la conscience du chrétien, mais qu'il n'en était pas de même de la doctrine, de la discipline, des usages, des opinions, qui peuvent être discutés, modifiés, rejetés. De là naquit ce qui fut appelé les libertés gallicanes, libertés résumées en quatre articles fameux, et qu'on n'a jamais revendiquées d'une manière plus opportune, car elles forment le droit et

les attributs de notre Église nationale, et le désir filial que j'ai de voir s'affermir le trône pontifical n'ôte rien aussi à celui que j'éprouve aussi de voir se terminer ces tentatives dangereuses de Rome, si contraires au droit nouveau des nations, aux concordats établis. Elles méconnaissent les besoins du siècle, ses progrès, ses aspirations, les faits accomplis ; elles arrêtent la diffusion du bien, l'apaisement des passions et des colères ; elles déclinent la mission de douceur et de pardon qui est le propre du catholicisme ; elles réveillent toutes les haines, toutes les répulsions; elles ravivent la calomnie, elles provoquent les persécutions et les conflits.

Et quelle est, au milieu ce tout cela la position terrible du clergé de France, de la fille aînée de l'Église? Quelle alternative douloureuse pour nos pasteurs lorsque arrivent de Rome des condamnations ou des injonctions que repoussent leur conscience ou leur patriotisme ! Ils sont obligés de se montrer ou mauvais citoyens, ou infidèles et désobéissants envers le chef de l'Église. Quel débat, quelle incertitude entre deux devoirs si opposés, surtout dans les moments critiques comme ceux où nous sommes !

C'est notre admirable clergé que je voudrais principalement voir soustrait à toutes ces inquiétudes, à tous ces embarras qui entravent l'exercice de son ministère.



Il faut le connaître, l'avoir étudié, l'avoir comparé avec les divers clergés étrangers pour comprendre tout ce qu'il a de saint et de respectable.

Je suis un peu comme l'homme d'Horace qui

Multorum hominum mores vidit et urbes.

J'ai beaucoup vu et beaucoup voyagé et je n'ai vu nulle part plus de distinction, plus d'instruction, plus de décence, plus d'abnégation, de dévouement, de désintéressement, de charité, plus de vertus chrétiennes, en un mot, que chez nos éclésiastiques français.

Comment ! ils sont quelque chose comme quatre-vingt mille qui couvrent la surface du pays ; ils sont non-seulement à l'autel, à la sacristie, au confessionnal, au presbytère, mais encore ils vivent au milieu de nos familles, ils sont associés à tous les actes de notre vie sociale, ils ont notre confiance, celle de nos femmes, de nos enfants ; ils partagent notre vie publique, ils sont citoyens et, comme tels, ils ont leurs devoirs ; ils sont hommes et, comme tels ils ont leurs besoins et leurs passions ; et cependant, combien en est-il de prévaricateurs, combien qui causent le scandale, combien qui viennent rendre compte à la justice de leurs crimes et de leurs délits ?

Et pourtant cette armée de quatre-vingt mille lévites est exposée tous les jours à toutes les tentations, à toutes les excitations de cette existence facile que nous menons ; on ne se défie pas d'eux, on ne les évite pas ; ils sont reçus partout, partout attirés, partout choyés : combien sont-ils qui abusent de cet abandon et de cette hospitalité, de cette intimité, de cette promiscuité, pour ainsi dire, de chaque jour et de chaque heure ? Je laisse aux adversaires du catholicisme le soin de le dire ; ils ne pourront que proclamer les vertus de nos prêtres.

Notre clergé est le plus digne, le plus respectable de l'univers. Il faut comparer nos ministres avec ceux des autres cultes pour apprécier la différence de leur conduite et de leur mission. Leur office n'égale nulle part le saint ministère du prêtre catholique; ce ne sont point eux, la plupart du temps, qui font retentir les temples des cantiques et des chants religieux, ce n'est point leur voix qu'accompagne l'orgue retentissant, ils ne font point éclater du haut de la chaire de sublimes vérités ; ils ne vont point porter dans les familles l'espérance et la consolation ; ils ne recherchent point la misère pour la secourir, les larmes pour les sécher ; ils ne guérissent point les plaies du cœur, les maladies de l'âme, ils ne célèbrent point d'ineffables mystères ; ils ne sont point les con-

fidents des consciences ulcérées ; ils n'ont point reçu du ciel le don de pardon et de miséricorde; ils ne sont obligés ni au dévouement aveugle, ni à l'obéissance passive, ni à la chasteté sévère, ils n'ont pas fait vœu de pauvreté.

J'ai vu nos prêtres, je le répète, non pas chez nous seulement, mais à l'étranger. J'ai vu nos missionnaires, nos apôtres, nos martyrs, prêchant les peuplades barbares, les instruisant et leur enseignant à aimer, avec le doux nom du Christ, le beau nom de la France qui protége les faibles, punit les forts et préside au réveil des nations. Je les ai vus pauvres et humbles, mais puissants dans leur humilité, accomplir les travaux les plus étonnants, vaincre le délaissment et la misère, affronter la persécution et finir par triompher au nom de cette religion divine, qui les inspire et les soutient dans les plus difficiles combats.

J'ai vu tout cela, et il m'a semblé un devoir de le mettre en lumière en face des plus lâches accusations.

LES SŒURS

La rue Notre-Dame-des-Champs, autrefois si déserte, à peine bordée de quelques rares maisons et flanquée d'immenses jardins ou de vastes usines, a pris depuis quelques années un aspect tout différent. Déjà, l'emplacement vide qui entourait anciennement le collége Stanislas a été comblé par des maisons nouvelles, et le reste des terrains vagues fait place à des constructions dont plusieurs affectent un aspect monumental.

C'est le quartier des grands établissements religieux, qui semblent trouver dans cette région, naguère si loin du Paris bruyant, le silence et le recueillement qui leur sont nécessaires aussi bien que l'air et l'espace.

C'est là que, en 1862, on a bâti une maison pour les *Petites-Sœurs des pauvres.*

Et d'abord, qu'est-ce que les Petites-Sœurs des pauvres? Il y a une quinzaine d'années, elles étaient inconnues, elles n'existaient pas encore; maintenant elles sont nombreuses, elles possèdent des établissements immenses, tant la charité est prodigue et vivace en France, sol généreux où fructifie toute bonne idée. Les Petites-Sœurs sont répandues partout; elles sont connues de tous, des riches et des pauvres, de ceux-ci plus que de ceux-là; elles servent de trait d'union entre les uns et les autres, et sont, par excellence, des missionnaires de charité et d'amour. Leur mission, la voici définie d'une manière charmante par ces paroles de M. le curé de Saint-Sulpice :

« Tous les matins, la Petite-Sœur part comme l'oiseau qui, sortant de son nid, va chercher la pâture pour ses petits; elle va là où à d'autres se vendent les légumes, et à elle on les donne; elle va dans les cafés et les restaurants, et, sauf de rares refus qu'elle reçoit avec la même sérénité qu'un bon accueil, elle emporte de quoi réjouir et réconforter ses pauvres; elle va partout où l'attire un instinct de charité qui lui est propre, et tous les jours la charrette, avec son humble attelage, rentre au logis chargée d'abondantes provisions. La collecte ren-

ferme souvent bien des mélanges; il y a du bon et du mauvais, mais les pauvres n'en souffrent jamais; le moins bon est pour les Petites-Sœurs, car, disent-elles, nous sommes les servantes des pauvres, et il est dans l'ordre que les servantes soient moins bien traitées que les maîtres; et la meilleure part est pour les pauvres, lesquels sont aussi bien nourris ici qu'aux plus riches hospices, j'en ai acquis la certitude.

« Telle est la rente journalière qui fait vivre les Petites-Sœurs, et cette rente n'est pas moins assurée que celle qui se paye en espèces sonnantes. »

C'est avec une profonde émotion, le dirai-je? c'est avec la larme à l'œil que j'ai visité l'établissement. Deux quartiers distincts renferment les sexes différents; rien ne manque aux conditions salubres d'un grand hospice: dortoirs aisés, préaux spacieux, réfectoires commodes, bons lits, bonne table, vêtements chauds, chapelle charmante, propreté recherchée, visages joyeux respirant le bien-être, soins délicats, dévouement surhumain des bonnes sœurs, voilà le spectacle édifiant qui se présente au visiteur.

Et quand on vient à penser que tout cela vit au jour le jour, comme l'oiseau du bon Dieu; que ces vivres, ce linge, ces vêtements, vieilles robes, pantalons de réforme, vestes demi-usées, que tout cela



a été récolté le matin, de maison en maison, de place en place, malgré le soleil, malgré la neige, par ces êtres frêles et délicats, mais si forts devant Dieu, on se sent pris d'une admiration sans bornes et d'un étrange amour de l'humanité. J'étais tout honteux de ne pouvoir reconnaître sur le dos d'un de ces pauvres assistés quelque défroque venant de moi; il me semblait que je n'étais pas à la hauteur de cette sublime charité, qui fait vivre, qui fait des heureux avec ce qui d'ordinaire est abandonné, délaissé, jeté à la voirie.

Le monument, car monument il y a, est très-réussi et fait honneur aux architectes, qui ont su, avec les frais qu'eût occasionnés une maison ordinaire, créer un vaste établissement qui a un cachet grandiose et se trouve parfaitement approprié à sa destination.

L'institution, maintenant si prospère des Petites-Sœurs, n'est qu'un chaînon de cette longue chaîne de corporations religieuses de femmes alimentées par la France. Nos sœurs sont partout, demandées partout. Dans un voyage que je fis à travers les usines de l'Europe, je visitai les forges de Sclessin, près de Liége, et j'admirai l'ordre et la propreté qui présidaient à l'école, à l'infirmerie, à la cuisine de ce grand établissement. Des sœurs se trouvaient na-

turellement à la tête de ces divers services. Où ne sont-elles pas ? que ne font-elles pas ?

Mais qui pourrait supposer que dans la catholique Belgique ce ne sont pas des sœurs belges que l'on prépose aux œuvres de charité ? Eh bien, mon étonnement a été profond de voir que là encore ce sont des Françaises qui sont employées. La sœur supérieure, qui me reçut avec une affabilité charmante, partage des âmes élevées et pures, paraissait avoir dans son accent quelque chose de notre accent méridional ; je n'hésitai pas à lui adresser la parole en provençal, et aussitôt elle me répondit dans la même langue. Je ne m'étais donc pas trompé sur son origine. J'appris alors que son ordre s'étendait dans tout le monde, que ces saintes filles n'avaient de patrie que l'humanité, de famille que les pauvres et les faibles. Elles vont sans hésiter là où on les envoie ; les postes les plus périlleux sont les plus enviés : le danger rapproche de Dieu.

J'ai rencontré les bonnes sœurs partout sur mon passage : dans l'Afrique française, en Égypte, à Jérusalem, à Bethléem, à Constantinople, dans toutes les villes d'Orient, soignant les pauvres sans distinction de culte, instruisant les petits enfants, faisant aimer la civilisation, admirer la religion qui les inspire, courant porter les secours la nuit comme le jour, res-

pectées, vénérées de ces Arabes à demi sauvages qui baisent le bas de leurs robes comme pouvaient faire les patriarches de celles des anges. Je leur ai dû moi-même bien des secours et bien des consolations, moi, comme tous ceux qui voyagent, de quelque nation qu'ils soient.

De rencontrer à l'étranger ces admirables compatriotes, employées, recherchées à l'exclusion de toutes autres, j'en ai senti mon orgueil national indiciblement augmenté : car là encore est la suprématie de mon pays. Ces épouses du Ciel portent également haut et ferme le drapeau de la France, qui est celui de la chrétienté. Il est beau de se dire que la charité ne s'exerce que par elles, qu'elles seules savent la pratiquer sans humilier, sans avilir, sans espoir de récompense terrestre, de distinction, de considération ; elles se font les servantes du malheur ; elles sont la consolation des affligés, l'espérance du malade, la mère de l'orphelin, l'étoile constante qui ravive, le flambeau qui éclaire la misère, qui la veille, qui la secourt ; c'est le trait d'union entre la terre et le ciel.

Il n'y a que le catholicisme pour enfanter de pareils miracles. En vain les autres communions ont-elles voulu avoir à leur tour leurs dames de charité. On ne décrète pas d'un seul coup le dévouement, l'abné-

gation, le renoncement, le sacrifice, la continence, l'abandon des biens, la constance, l'anéantisssement de soi-même, pour susciter les efforts les plus sublimes de la charité. Le catholiscisme seul inspire ce dévouement collectif de tous les instants, cette expansion communicative de l'âme, ces élans constants du cœur qui font affronter à l'être le plus faible et le plus craintif les dangers les plus grands, sans autre mobile que la satisfaction de bien faire. Humble champ de bataille, où la lutte sourde, persistante contre le mal, contre l'ignorance, contre les maladies, contre la misère, contre les préjugés, contre la barbarie, est sans gloire, sans trophées, sans repos, sans éclat, sans compensation, sans récompense, souvent sans autre fruit que l'ingratitude.

C'est avec une inexprimable fierté que je pense que c'est le sol de la France qui fait germer ces admirables institutions; qu'elles y prennent toutes les formes, depuis ces Petites-Sœurs des pauvres, mendiant de maison en maison les reliefs de la table des riches pour nourrir leurs misérables clients, jusqu'à ces divins soldats de la foi qui vont secourir les blessés sous la mitraille de l'ennemi, véritables *zouaves* de la charité, mille fois plus sublimes que les autres.

Leur dévouement est si grand, leur abnégation si

complète, leurs services si éclatants, qu'on est obligé de renoncer à trouver une récompense digne de leur vertu; c'est ce que déclarait il y a quelques semaines le ministre chargé de distribuer des récompenses à l'occasion du choléra, et pour mon compte je trouve un singulier bonheur à détourner un moment mon attention des préoccupations politiques et autres, pour la reporter sur des tableaux plus doux; j'espère trouver grâce devant mes lecteurs, qui, comme moi, aimeront les bonnes sœurs et se laisseront aller à la contagion du bien, ce grand besoin du cœur.

L'OUVRIER

S'il est quelque chose d'honorable et de consolant pour notre temps, c'est la glorification du travail. Non-seulement l'homme de nos jours arrive à la fortune, à la célébrité par le travail, mais encore les honneurs viennent le chercher et il peut se placer aux premières charges de l'État.

Aussi l'ouvrier le comprend-il ; il est convaincu que désormais il n'est plus relégué dans le prolétarisme, que les aspirations ambitieuses qu'on lui avait soufflées au cœur dans des moments d'agitation et d'incertitude, n'ont plus de raison d'être, et que la fortune est au bout de sa carrière s'il s'instruit et s'il travaille.

J'applaudis de bon cœur lorsque l'Empereur, fai-

sant un acte aussi politique que juste, donna le nom de Richard-Lenoir au boulevard qui devait d'abord prendre celui d'une auguste reine, plaçant ainsi les patriciens du travail au même rang que les princes de la pensée dont s'honore et que fête la patrie.

C'est avec l'attention la plus grave, la plus continue que j'ai étudié et suivi la condition de la classe ouvrière dans différents pays et dans les centres manufacturiers. Ouvrier moi-même, j'ai vécu avec mes pairs, et je puis écrire leur histoire.

Avec les institutions modernes, il est vrai de dire que les ouvriers seront désormais ce qu'ils se feront; c'est à eux de suivre la voie qui leur est tracée, c'est de leur sagesse, de leur esprit de conduite qu'ils doivent attendre toute amélioration de leur sort.

La condition des ouvriers diffère essentiellement de contrée à contrée, d'usine à usine. Comme il n'y a à leur égard aucune réglementation uniforme, générale, que tout dépend de la nature même de la classe ouvrière, du concours qu'elle prête aux efforts des patrons, du plus ou moins de bienveillance et d'humanité de ceux-ci, de la protection, des encouragements accordés par les gouvernements, il est naturel de trouver dans la somme de bien-être des classes laborieuses des différences aussi nombreuses que les industries et les établissements qui les emploient.

Les conditions du travail diffèrent également. Généralement les hommes sont à la tâche ; un contremaître les dirige et en répond. Quelquefois, comme dans les ateliers de mécaniciens, un chef d'équipe est chargé du montage complet d'une machine. Ce *marchandeur* engage des aides, fait sur eux les bénéfices qu'il peut et supporte la responsabilité de l'affaire. Pour certains travaux les ouvriers sont payés à la pièce.

Si les hommes sont employés à l'entreprise, les femmes le sont plus volontiers à la journée. On remarque que celles-ci sont plus consciencieuses, plus assidues au travail. L'homme, au contraire, lorsqu'il est à la journée, travaille moins et doit être l'objet d'une surveillance incessante et coûteuse. Dans les imprimeries, on appelle ouvriers *à la conscience* ceux que l'on charge de travaux spéciaux, d'art, en quelque sorte. Certes cette différence dans le mode de contribution du travail n'est pas à l'avantage de la moins belle partie du notre humanité.

Les enfants sont indifféremment occupés à la tâche et à la journée ; les conditions de leur travail font l'objet de réglementations publiques qui ne sont que trop souvent éludées. En Prusse, il n'est permis de les employer qu'à l'âge de quatorze ans ; jusque-là on les oblige à fréquenter les écoles ; passé cet âge,

ils doivent encore se rendre le soir à des cours institués pour eux, mais il en est peu qui le fassent, et malheureusement l'intérêt étroit et aveugle des chefs d'industrie encourage cette négligence. Ils prétendent que l'instruction intellectuelle nuit à l'éducation professionnelle, que l'ouvrier n'a jamais assez de temps pour se perfectionner dans le métier manuel qu'il a adopté, et beaucoup d'industriels étrangers m'ont manifesté le même avis lors de mes visites dans leurs usines.

Sans doute, l'intelligence des populations qu'ils emploient est plus lente, plus rétive que celle des nôtres, il leur faut donc une plus grande et une plus longue application pour arriver à produire un travail satisfaisant ; mais ce qui fait l'adresse, la force, l'habileté de nos ouvriers, c'est bien plus encore l'instruction qu'ils ont reçue et leur aptitude sans égale, que l'habitude routinière des ateliers. L'instruction a étendu l'horizon de leur intelligence, leur a procuré les moyens de comparer, d'analyser, d'interroger, de reproduire, de profiter de l'expérience d'autrui ; il en est peu qui ne soient quelque peu artistes ; ils inventent, ils perfectionnent; chacun, pour ainsi parler, scelle son œuvre de son cachet particulier, et nous pouvons dire avec orgueil que tout ce qui sort de la main de nos ouvriers, de nos artisans, est ori-

ginal et ne tarde pas à être imité au loin. C'est l'instruction qui, en élevant avec nos institutions libérales et l'égalité l'esprit de nos populations ouvrières, en leur révélant leur dignité et leur mission, en a fait des éléments de la gloire et de la fortune de la France. C'est donc une grave erreur que de s'élever contre la diffusion des lumières, ainsi que je l'ai entendu faire maintes fois avec stupeur.

Toutefois, l'instruction solide, véritable, n'étant point encore assez généralement répandue, elle est, pour ceux qui en ont reçu un peu, un écueil nouveau. Certaines parties de la population ouvrière y ont puisé cet orgueil, cette inquiétude, ces prétentions, ces appétits matériels qui les jettent si souvent en pâture aux excitations démagogiques. Pas assez éclairées pour connaître l'étendue de leurs droits, pour comprendre celle de leurs devoirs, elles se laissent entraîner d'autant plus aisément à l'ingratitude et au désordre. L'orgueil et la sottise ne viennent d'ordinaire qu'aux demi-savants, et c'est ce qui cause l'agitation interne et occulte qui travaille encore sourdement les masses et qu'il faudra de longues années pour apaiser. Et cependant combien la France laisse loin derrière elle les nations étrangères pour la sollicitude déployée envers les classes laborieuses, et que d'efforts elle fait et se prépare à tenter encore !

C'est cette sollicitude de tous les instants qui nous permet de ne pas nous effrayer des crises commerciales qui nous affligent si souvent et pèsent si cruellement sur les nations voisines, de les traverser sans graves embarras, avec une sorte de quiétude, d'espoir certain d'avenir qui console et ravive. Quelque misère qui nous étreigne, nous savons toujours qu'elle ne sera pas longue, que la France a des forces et des ressources inépuisables, que le génie national ne se réveille jamais mieux que lorsqu'il semble acculé, que les secours affluent de toutes parts, et que l'espérance ne s'y éteint jamais, non plus que la patience, l'abnégation et le courage.

Sans doute les classes laborieuses ont encore besoin, pour leur instruction, pour leur bien-être matériel, de soins diligents, mais quelquefois leur situation est précaire, leur misère est grande : c'est que leur éducation morale laisse à désirer et que de ce côté surtout doit se porter l'attention du penseur, du philosophe, de l'homme d'État.

Je crois que la misère des populations ouvrières, qui n'est pas aussi grande qu'on le suppose, dans certaines contrées surtout, est due tout autant au défaut d'ordre de la femme qu'à l'inconduite du mari. En effet, si la femme était plus propre, si elle tenait mieux son ménage, si elle savait rendre plus at-

trayantes les joies du foyer domestique, le mari fréquenterait moins le cabaret, il éparpillerait moins son argent en dépenses inutiles et nuisibles ; il s'occuperait davantage de son intérieur ; il s'attacherait plus à sa famille, s'inquiéterait de son avenir, la verrait grandir avec joie, car il saurait asseoir son bonheur sur le travail et sur l'économie ; il s'en porterait mieux, serait plus gai, plus laborieux. Si l'on pouvait, ce que l'on essaye déjà d'ailleurs, le déterminer à pratiquer un art, comme celui de la musique, par exemple ; si l'on parvenait à faire dépasser à l'instruction le seuil de sa maison, s'il pouvait trouver chez lui les éléments d'un concert de famille et d'une douce causerie, source d'ineffables délassements, le sort de l'ouvrier serait désormais assuré, car ce qu'il cherche avant tout dans ces théories fausses où l'on égare ses facultés, peu développées encore, c'est précisément cette juste somme de bien-être, cette assurance de repos au soir de la vie, cette quiétude sur le sort des siens qui obsède toujours le chevet du père de famille, ce bonheur relatif, enfin, qui doit être, dans toutes les conditions, le partage de chacun des membres de la grande société humaine.

Or, cette somme normale de bien-être, l'ouvrier n'a qu'à tendre la main pour la saisir, mais trois



conditions lui sont imposées : *le travail*, *la sobriété*, *l'économie ;* en dehors de tout cela il n'y a que vanité, songes-creux, utopies. Or, ces trois conditions ne dépendent que de lui, et tout venant du reste à son aide, et les institutions, et la religion, et l'intérêt même de la société, il ne doit s'en prendre qu'à lui seul, le plus souvent, de la misère qui l'étreint.

C'est par la femme qu'il faut faire entrer cette vérité radicale sous le toit de l'ouvrier. Instrument modeste et dévoué de la civilisation, c'est par la douceur, la pureté de ses mœurs, par les saintes affections de la famille, par l'accomplissement de tous les devoirs de sa position, par la science facile du ménage, par la pratique des plus aimables vertus, c'est par l'amour, en un mot, que la femme doit opérer la régénération de l'homme déchu ou égaré, c'est son éducation qui doit attirer le plus de soins, j'entends son *éducation pratique*, car je place au premier rang des vertus domestiques de la femme de savoir tenir propres son ménage et ses enfants, faire la soupe et raccommoder le linge. Or, c'est ce qui ne se fait pas généralement dans la classe ouvrière, et c'est ce qu'il faut faire entrer profondément dans son éducation, dans ses habitudes, ce dont il importe, pour ainsi dire, de lui donner l'instinct et le besoin.

Cette grave question me préoccupe depuis bien

des années. En visitant, en France et à l'étranger, les fabriques, les manufactures et les usines, surtout les quartiers d'habitation construits à l'usage des ouvriers, j'ai été frappé de l'absence presque complète de lavoirs, de bains, de chauffoirs publics. Mon étonnement a été d'autant plus grand que tout cela répond aux besoins normaux, quotidiens d'une population principalement ouvrière, et que généralement l'établissement n'en coûterait presque rien. Que de chaleur, que de flammes, que d'eau perdue dans les usines, que l'on pourrait utiliser à peu de frais pour établir des lavoirs, des piscines, des chauffoirs ! Les anciens comprenaient mieux que nous l'influence d'une sévère propreté sur la santé du corps et sur la souplesse des membres; aussi les bains accompagnaient-ils toujours les établissements qu'ils créaient, sous quelque climat qu'ils se trouvassent. Pourquoi faisons-nous autrement, sinon par une négligence barbare ?

Sans doute, il faut le reconnaître, bien des efforts généreux ont été tentés dans le sens que j'indique, et le gouvernement, il faut lui rendre cette justice, s'est surtout appliqué, autant que les efforts particuliers, à doter les classes ouvrières d'institutions utiles et à développer celles qui existaient déjà. Ainsi, sociétés de secours mutuels, caisses d'épargne;

caisse de retraite pour la vieillesse, sociétés coopératives, hospices, dépôts de mendicité, maisons de convalescence, bureaux de bienfaisance, cités ouvrières, cours publics et gratuits, conférences, bains et lavoirs à bon marché, vente d'aliments au prix coûtant, soins de médecins, secours à domicile, assistance judiciaire, liberté d'association, libre discussion des conditions du travail, journaux, livres, conseils, exhortations, tout a été employé par la charité publique et privée, religieuse et sociale, pour secourir, pour guider, pour relever l'ouvrier, et cependant, hélas ! il faut l'avouer, les résultats de tant de sollicitude sont encore pour ainsi dire négatifs.

C'est qu'on a oublié l'essentiel, la connaissance véritable du cœur de l'homme, toujours rétif au bien, soumis à la routine, à la force de l'habitude, à la nonchalance, à l'imprévoyance ordinaire aux classes si longtemps délaissées, méprisées. On a cru qu'il suffisait de mettre à leur portée les choses bonnes et utiles pour qu'elles s'empressassent d'en profiter, et l'on s'est trompé. Elles les dédaignent, elles les repoussent ; bien plus, elles s'en méfient. On a de la peine à trouver des locataires pour les cités ouvrières de Paris, élevées à grands frais, et où se trouvent à bon compte toutes les commodités de la vie.

Il faut donc autre chose, outre l'éducation des

deux sexes, depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte, éducation donnée dans des conditions de sollicitude, de surveillance et de persévérance telles, qu'elles engagent l'avenir social tout entier; il faut pour l'ouvrier des conditions obligatoires, comminatoires même, de travail, de sobriété, d'économie; que le patron soit astreint à signaler sur le livret de l'ouvrier s'il fait le *lundi*, cet usage pernicieux qui coûte si cher à l'artisan par la perte d'une journée et les dépenses qu'il fait au cabaret pendant ces heures d'oisiveté; que le travail soit soumis à une retenue obligatoire qui constituera une réserve pour la vieillesse et les temps de chômage ou de maladie; que l'ivrogne soit privé de secours et soumis à une retenue de salaire proportionnée à ses récidives, retenue qui profitera à sa vieillesse; que des amendes, que des peines, que le mépris public soient infligés au paresseux, au débauché, au perturbateur; que les ouvriers aient intérêt à faire la police eux-mêmes, chez eux; qu'on les rende solidaires de l'estime qu'ils doivent inspirer ou de la réprobation qu'ils encourent; que la sollicitude publique ne les abandonne pas un instant, eux et leurs familles, et alors on verra la société aborder l'avenir heureux qui lui est destiné, car la réforme des mœurs, commencée par en bas, montera peu à peu et gagnera tout le corps social.

L'épargne obligatoire n'est pas une nouveauté; elle est usitée dans l'armée, dans la marine, dans les services publics, dans beaucoup d'administrations particulières. Pourquoi ne pas l'étendre davantage, la généraliser à tous les travailleurs? Ce ne serait que conséquent; le livret de travail serait en même temps celui de l'épargne, comptabilité véritablement en partie double, matérielle et morale, livre de vie, livre d'honneur. Croit-on que les crises si douloureuses que nous traversons si souvent seraient aussi désolantes si l'ouvrier s'était habitué à l'épargne, ou si on l'avait faite pour lui? N'économisât-il que le produit de ce fatal lundi qui lui fait tant de mal, et les dépenses entraînées par ce chômage volontaire, qu'il aurait, et au delà, de quoi parer aux mauvais jours qui surviennent.

En Prusse, où tout est réglé, où tout marche militairement sous l'impulsion gouvernementale, on ne pouvait manquer de réglementer l'épargne de l'ouvrier. On a donc établi par district une caisse où les patrons et ouvriers de tous les établissements industriels de l'arrondissement font des versements obligatoires. Ces caisses sont administrées, sous la surveillance de l'État, par des commissions mixtes, où les ouvriers entrent pour moitié, par délégation. Quelques-unes de ces caisses possèdent déjà des capitaux

considérables : celle du district d'Eschweiler, par exemple, possédait près de quatre millions lorsque je visitai la province rhénane, il y a une douzaine d'années.

Ferions-nous donc moins bien que les Prussiens, et ne pouvons-nous mettre leur exemple à profit ? Si nous l'avions fait, serions-nous obligés d'ouvrir si souvent des souscriptions trop insuffisantes en faveur des victimes de nos crises commerciales ? Ne vaudrait-il pas mieux qu'elles vécussent des ressources qu'elles se seraient ménagées aux jours prospères ? L'aumône flétrit, l'épargne ennoblit.

Quant à l'instruction, un mot suffira. On oblige un père de famille à faire vacciner ses enfants sous peine de les voir repousser de partout. Eh bien, ce que l'on fait pour la petite vérole, qu'on le fasse pour l'ignorance, contagion bien autrement terrible !

Telles sont les considérations que m'inspire cette question si intéressante de l'ouvrier ; puissent-elles trouver écho dans les cœurs honnêtes et fructifier, heureux d'apporter ainsi ma pierre, si modeste qu'elle soit, au vaste édifice de la prospérité de la France.



L'ÉCROU

L'écrou est l'état civil du crime. L'individu mulcté par la loi y est consigné avec ses nom et prénoms, son âge, sa profession, son lieu de naissance, ses liens de famille, ses antécédents, la date, la cause et la durée de la peine à laquelle il a été condamné. L'extrait d'écrou est un papier terrible qui accompagne le récidiviste et qui fait élever la peine encourue en cas de rechute.

La question de l'emprisonnement préoccupe depuis longues années, depuis un siècle tantôt, les économistes, les philosophes et les hommes d'État.

C'est qu'en effet la société a un intérêt des plus sérieux à la diminution des crimes qui l'affligent et menacent la sécurité et la moralité publiques.

Bien des efforts ont été tentés, bien des études faites, bien des systèmes proposés et appliqués sans que des résultats satisfaisants aient été obtenus. C'est qu'on n'a jamais tranché radicalement la question, c'est qu'on n'a pas assez considéré l'état des sociétés modernes, où tous les enseignements se font rapidement, surtout celui du crime, ce qui faisait dire à un administrateur éminent d'un pénitencier américain que « la meilleure prison est celle que les prisonniers trouvent la plus mauvaise », parce que, en effet, notre humanité déchoit tellement que la crainte seule peut refréner des esprits pervertis.

Est-ce à dire qu'il faut inaugurer un système barbare, rétablir la torture, les punitions corporelles, les abstinences contre nature? A Dieu ne plaise! mais je crois qu'on peut facilement arriver à l'emploi d'un système à la fois conservateur de l'intérêt de la société, intimidant autant que moralisateur.

Il me plait ici de revenir sur une longue et grave occupation de ma vie, de reproduire ce que, depuis plus d'un quart de siècle, j'ai dit sous toutes les formes et qui m'a valu de la part d'un homme éminent que la mort vient d'enlever à la science et à l'estime publique, de M. Bérenger (de la Drôme), ces mots qui ont encouragé ma carrière et guéri bien des blessures : « Vos idées sont trop simples et trop justes pour

être acceptées par le gouvernement. » C'était au temps du gouvernement de Juillet, qui cependant, parmi les bonnes choses qu'il a accomplies, avait mis au premier rang la réforme des prisons. Il a employé tous ses efforts à étudier, à élucider la question, à convaincre le public de la réalité des bienfaits d'un système pénitentiaire, de son opportunité, de l'innocuité relative de son application.

Jamais plus magnifique, plus complète enquête ne prépara un semblable travail. On envoya des commissaires spéciaux interroger le Nord et le Midi, l'Orient et le Couchant, et ils en rapportèrent les enseignements et l'expérience acquise de toutes les nations, qui n'avaient, en définitive, rien à présenter de mieux que ce que nous possédions chez nous, depuis 1839, en fait d'administration paternelle, de bonne économie, d'exacte comptabilité. On consulta les deux chambres, les cours souveraine et royales, les conseils généraux, les préfets, les directeurs des prisons, leurs inspecteurs-généraux, des membres de l'Institut, des hommes politiques, tous ceux enfin que leurs fonctions, leur aptitude, la pratique des bonnes œuvres désignaient à la confiance du gouvernement. Et tous, à très-peu d'exceptions près, furent d'avis que le régime cellulaire seul pouvait remplir les conditions d'un bon système pénal.

Aussi se mit-on à l'œuvre lentement, mais avec confiance; l'emprisonnement individuel fut adopté comme le système normal des prisons de France, et tous les nouveaux établissements que l'on créa durent être construits d'après ce principe.

Mais vint la révolution de février qui remit tout en question, qui, au nom de la fraternité, retrancha le travail, cette consolation de la prison, aux frères égarés qui peuplaient nos maisons pénales. A ce moment aucune voix puissante ne s'éleva énergiquement contre cette incroyable mesure qui désorganisait le service, grevait le Trésor, rendait les prisonniers à une oisiveté dangereuse et dégradante, leur enlevait d'utiles moyens d'adoucir leur sort, et replongeait les prisons dans l'état déplorable d'où les avait arrachées l'arrêté du 10 mai 1839. La direction si étrangement inepte qui présidait alors à l'administration des prisons ne fit rien pour atténuer les effets de cette mesure ; ce n'est que lorsqu'un gouvernement nouveau fut définitivement implanté dans le pays qu'on s'occupa de ces pauvres prisons, soumises depuis tant d'années à toutes les vicissitudes.

Malheureusement les améliorations furent nulles à l'égard d'un système définitif. Un administrateur nouveau, emprunté au bureau des théâtres, ne sachant rien de l'affaire des prisons, ne put leur imprimer

une direction favorable, et les déclamations, les efforts des hâbleurs de philanthropie, peut-être aussi le besoin de faire du nouveau, de ne pas trouver bon ce qu'ont pratiqué les devanciers, ont engagé l'administration nouvelle à renoncer prématurément au régime cellulaire pour retomber dans le régime de l'emprisonnement en commun, que l'on croyait, comme celui d'Auburn, condamné pour toujours.

En maintenant le système de la vie en commun on a accordé aux malfaiteurs la liberté de se démoraliser mutuellement, l'instruction obligatoire du crime dont nos maisons centrales sont l'effroyable école.

En cela on a consulté l'opinion fatale de théoriciens aventureux, persistants, plutôt que l'expérience bien appréciée, plutôt que les hommes de pratique et de conscience, mais modestes, qui croient le bien si naturel qu'ils s'imaginent qu'il doit se manifester tout seul, qui se contentent de le pratiquer en négligeant de mettre en lumière celui qu'ils font. Je le déplore pour mon pays.

Je crois fermement que l'emprisonnement individuel est le seul rationnel, le seul efficace, et je ne m'arrête ni aux statistiques torturées, ni aux déclamations de certaines gens dont la vanité le dispute à l'ignorance, et qui supposent que la science et l'expérience leur sont données avec l'arrêté qui les



investit de fonctions élevées. On ne saurait assez se prononcer contre cette tendance à vouloir faire du neuf quand même, à renoncer aux leçons de l'expérience précisément parce que c'est l'expérience qui les dicte. Je suis certain qu'on reviendra un jour au régime cellulaire, avec le regret d'y avoir manqué durant tant d'années.

Toutefois on ne l'a pas entièrement abandonné : Mazas subsiste toujours, et M. Piétri n'a pas craint de faire une opposition sage aux entraînements nouveaux et fatals en décidant, en 1853, la conversion en cellules de la prison de la Conciergerie. Je tiens de cet homme habile et dévoué, qu'il regrettait de n'en pouvoir faire autant pour toutes les prisons de la Seine. On vient de le faire pour les Madelonnettes.

En effet, aucun système n'est d'une application plus facile, plus simple, moins compliquée, plus efficace, plus fertile en résultats.

On met le détenu dans une chambre ou cellule qui lui sert à la fois d'atelier, de dortoir, de réfectoire, etc.; c'est là, et dans des préaux, des écoles, des chapelles, des parloirs également cellulaires, qu'il passe tout le temps fixé pour sa peine; il ne voit jamais aucun de ses codétenus, il n'a de société, de visites que celles qu'on lui permet.

Avec ce système, la régularité la plus parfaite peut

présider à tous les services; il faut peu de bâtiments, point de cet attirail intimidant nécessaire aux autres régimes, point de ces punitions multipliées qui effrayent; point d'abstinences contre nature, comme celle de la parole; point de surveillance armée jusqu'aux dents. Toute la terreur des autres régimes a disparu avec celui-ci, qui est aussi le plus économique, et sans contredit le plus sûr.

En cellule les travaux sont faciles; j'ai pu établir une liste de près de quatre-vingts métiers et professions qu'on peut y pratiquer à l'aise; il faut aussi moins de temps pour l'apprentissage, car l'esprit du détenu, dégagé des distractions de la communauté, est plus tendu vers l'occupation qu'on lui donne, et il saisit mieux les démonstrations.

Enfin la séparation individuelle permet de confiner naturellement dans le même établissement les détenus de toute catégorie, de tout âge, de tout sexe, sans craindre les dangers du pêle-mêle et de la promiscuité. On peut donc n'avoir qu'un même genre de prisons et renoncer aux différentes dénominations qui les distinguent actuellement, sans que la destination que leur donne la loi soit exactement remplie pour toutes. — Les maisons centrales doivent disparaître.

Dans le système cellulaire pensylvanien pur, le prisonnier est constamment seul, il n'a pour se distraire

que la lecture de la Bible, il ne voit d'autre visage que la figure impassible de son gardien, il n'a d'espoir et de consolation que dans l'idée d'une libération prochaine. Cette régidité est atroce : en France elle attaquerait bientôt la raison et la vie des individus qui y seraient soumis.

Aussi n'est-ce pas là ce que nous voulions en France; ce que nous voulions, c'était la *séparation complète des détenus entre eux*, mais pas plus.

Dans le système français on avait ménagé toutes les exigences du caractère national, de nos mœurs, de nos habitudes d'humanité, et même d'indulgence. L'emprisonnement individuel n'était donc plus une aggravation de peine ; au point de vue de l'individu, c'était une amélioration bien plus encore que sous le point de vue social.

En effet, pour les détenus auxquels il reste encore un peu de cœur et de dignité, la véritable aggravation, la véritable peine, c'est la vie en commun qui confond tous les prisonniers, quels que soient leurs fautes, leur âge, leur éducation, leur moralité. Il n'est pas un détenu se sentant quelque velléité d'amendement qui ne réclame à grands cris une cellule où il puisse cacher sa honte, pleurer sa faute, et s'abandonner sans crainte des rires moqueurs de ses compagnons de captivité aux espérances que laisse la société au

coupable régénéré ; quand l'emprisonnement individuel ne devrait profiter qu'à ceux-là, il faudrait l'établir. La société doit être comme les anges du ciel, qui se réjouissent plus du retour d'une âme égarée que de la venue de cent justes.

D'ailleurs le détenu ne serait pas plus seul dans sa cellule que l'ouvrier en chambre, qui reste souvent des journées et des semaines sans sortir de chez lui, sans voir âme qui vive, plus reclus, plus solitaire que le malfaiteur le plus endurci, sans se plaindre cependant de son sort. Dans la cellule, le prisonnier verrait de pieux aumôniers, de compatissants patrons, des administrateurs dont l'humanité serait l'habitude, la fonction et le devoir, des instituteurs, des contremaîtres, des médecins, des pharmaciens, des gardiens éprouvés ; il y recevrait surtout les consolations si essentiellement morales de la famille, ce qui ne peut se faire avec le régime en commun, et lorsqu'il sortirait, il n'aurait pas à rougir devant quelque compagnon de captivité; surtout il n'aurait pas de combats à soutenir contre les excitations à l'association pour le crime, à la récidive, dont il pourrait être l'objet de la part de ces gens dont le crime est la profession et la vie.

Le travail, le recueillement, la prière, la sollicitude de la société ; une existence morale, un moyen de

réhabilitation, l'espoir de reconquérir une position honorable perdue, l'oubli d'une faute, que faut-il donc de plus à l'homme qui a failli et qui doit se repentir?

Mais l'œuvre des prisons serait incomplète si l'on ne s'occupait que de la répression : il faut chercher s'il ne se trouve pas dans le cœur des gens de crime un coin accessible au repentir et à l'amendement; il faut que la prison devienne pour le condamné, en même temps qu'un lieu d'expiation, un moyen de réveiller en lui la dignité et le sentiment de l'homme; et si nos mœurs et la raison s'opposent à ce que ce séjour soit horrible, il faut qu'il inspire toujours une crainte salutaire. Il faut au condamné la pénitence et le travail, la sobriété et la solitude, et lorsque la consolation ira le visiter dans sa cellule, lorsqu'une charité clairvoyante viendra le soutenir dans sa lutte contre le mal, lorsque la religion viendra lui révéler les miséricordes du Dieu qui juge et qui pardonne au repentir, lorsque la vie de famille lui fera entrevoir les pures félicités, fruit du travail et de la conduite, et qu'il sera persuadé que la société ne repoussera pas l'homme régénéré par une juste expiation, il pourra devenir encore un citoyen utile et se relever devant Dieu et devant les hommes. Voilà la noble tâche que doit s'imposer l'œuvre des prisons.

Et lorsqu'on vient à penser que dix mille individus

rentrent annuellement dans la société après avoir respiré l'air vicié de ces casernes du vice, après avoir recueilli les leçons de l'enseignement mutuel du crime qui s'y pratique largement, il y a de quoi frémir, surtout lorsqu'on sait que l'émeute se recrute principalement parmi eux.

Je déteste la statistique, quoique j'en fasse moi-même et que je m'en serve souvent. C'est une arme à deux tranchants, un texte à paradoxes, à sophismes, auquel on fait dire ce que l'on veut. Je suis certain que l'inspiration du cœur est plus sûre que les chiffres les plus savamment groupés.

Je trouve donc mensongères toutes les statistiques qui ont été dressées par les partisans de tous les systèmes pour constater le nombre des décès et des cas de folie occasionnés par l'influence de ces systèmes. Elles ne prouvent rien, ou plutôt elles démontrent péremptoirement que les craintes qu'on avait conçues à cet égard sont chimériques. La dernière statistique officielle des aliénés ne porte qu'à 26 les cas déterminés par l'emprisonnement cellulaire, et encore ne me dit-on pas les causes prédisposantes, l'hérédité, l'état des facultés mentales avant la détention ; je sais comment toutes ces études sont faites, et l'on a bien vite dit : « Cet homme est mort de la cellule parce qu'il y était. » Et d'ailleurs je ne suis

pas possédé d'une étroite pitié pour quelques cas de mort ou de folie plus ou moins occasionnés par la très-problématique influence d'un régime d'emprisonnement sévère et efficace.

Quoi ! on n'est pas ému par la perte que fait la France du plus précieux de son sang sur la terre africaine, par exemple, où depuis 36 ans des milliers de nos soldats, espérance et soutiens de la patrie, trouvent un tombeau ; on n'éprouve aucune commisération pour les militaires et les marins qui vont chercher sur les plages lointaines et fiévreuses de nos colonies une mort moins glorieuse encore ; à peine donne-t-on quelque attention à ces soldats des luttes héroïques que la France a soutenues en Crimée, en Italie, en Chine, dans l'extrême Orient, au Mexique ; on ne montre point de pitié pour ceux qu'emporte un hôpital mal dirigé, des secours insuffisants, des exercices forcés, etc., et l'on va s'apitoyer lamentablement sur le sort trop heureux encore de misérables dont la société n'attend rien, qui en sont l'opprobre et le fléau; on ne fournira pas à l'ouvrier honnête le moyen de gagner le mauvais pain de fèves dont se nourrit le pauvre, et l'on va donner au voleur et au bandit le pain de pur froment qui sert au riche, pain que n'ont ni le soldat, ni le marin qui exposent à chaque instant leur existence pour la patrie, et vivent

au milieu des fatigues et des périls, soumis à une discipline mille fois plus sévère que la plus étroit prison !

Il s'en va temps de se défaire de cette philanthropie larmoyante, la plus fausse de toutes et de toutes la plus dangereuse. Il faut que la société sache retrancher à propos un membre malade, afin de conserver sain le reste du corps ; peu importe alors qu'il périsse puisqu'il est gangrené.

Je pourrais ici faire le savant, invoquer de précieuses autorités, mais cela allongerait beaucoup ce texte qui ne doit faire qu'un chapitre dans mon livre ; qu'il me soit permis pourtant de consigner ici le témoignage d'un homme dont on ne contestera pas la compétence et qui a fait de la prison et de la solitude une douloureuse expérience, car il était honnête et bon. Silvio Pellico, dans son chap. LXXXIV de son immortel livre *Mes prisons*, dit :

« La solitude complète peut être avantageuse au « perfectionnement moral de quelques âmes ; mais « je crois qu'en général elle l'est bien plus lorsqu'on « ne la rend pas absolue et qu'on la tempère par « quelque contact avec la société. »

Je ne demande, nous ne demandons pas autre chose, nous qui nous sommes dévoués franchement à l'œuvre des prisons.

J'ai l'habitude de faire mes enquêtes tout seul, sur place; préoccupé depuis trente ans bientôt de cette question vitale, je me suis mis à parcourir une partie de l'Europe pour en étudier consciencieusement les conditions; j'ai lu tout ce qui a été écrit sur la matière, j'ai pratiqué les hommes les plus compétents; pendant dix ans j'ai pris une part, une part notable à ce qui s'est fait en France à cet égard. Eh bien, qu'ai-je vu? J'ai vu le système cellulaire établi en Suisse, en Belgique, en Prusse, dans le grand-duché de Bade, en Italie, en Angleterre, aux États-Unis; je l'ai vu à l'état de proposition en Hollande et ailleurs, et partout où on l'a expérimenté il semble implanté définitivement, on s'y loue de ses effets bienfaisants, de la persévérance qu'on a mise à l'établir, à le maintenir, sans s'arrêter aux déclamations qui ont attaqué une des plus précieuses institutions des temps modernes, déclamations dont l'a vengée d'une manière éclatante, et à plusieurs reprises, notre Académie des sciences morales et politiques.

Certes, s'il est des peuples qui n'agissent qu'après mûre réflexion, chez qui la gravité est constante, dont la prospérité est incontestable et dont les institutions sont des modèles, ce sont assurément la plupart de ceux que je viens de nommer. On ne peut donc pas leur reprocher d'avoir adopté à la légère une modi-

fication aussi radicale au régime pénal consacré depuis tant d'années. Ç'a donc été avec une certaine douleur, avec une certaine jalousie pour mon pays que j'ai vu l'expérience de l'emprisonnement individuel recevoir chez nos voisins l'extension que nous lui avions cherchée chez nous et qu'il est en voie de prendre chez toutes les nations du monde, dont il est réservé d'être dans l'avenir une sauvegarde contre la démoralisation universelle.

On me pardonnera ma vivacité lorsqu'on comprendra la grandeur et l'importance du sujet, le sentiment qui m'anime et qui me fait employer, comme Pétrarque,

Il parlar chè nell' anima si sente,

le langage qui se sent au fond de l'âme.

DÉSIR DE REINE

Depuis un an j'ai éprouvé deux émotions profondes autant que douces. L'Impératrice a visité les cholériques dans les hôpitaux qu'ils encombraient, et en allant voir la petite Roquette, elle a fait rendre à l'air, à la société ces pauvres êtres que renfermaient d'étroites celulles [1].

Ah ! il n'y avait qu'une femme, une reine, une mère, qui pût comprendre combien l'humanité allait contre son but en cloîtrant ces enfants auxquels il faut l'éducation et non pas la prison, la correction et non la peine !

Ces deux démarches ont fait retourner les cœurs

---

1. Ceci était écrit avant la visite à Amiens.

vers l'auguste princesse, et à certaines gens qui dénigrent tout, et qui plaisantaient sur cette visite héroïque aux lieux empestés, je me suis contenté de répondre : Faites-en autant, mesdames et messieurs...

Le désir de l'Impératrice a été exaucé : la petite Roquette a été évacuée, à ma grande joie, car il y a longtemps que, si je réclame la cellule pour les adultes, je cherche à démontrer qu'elle est fatale à l'enfance.

On m'a emprunté et l'on a appliqué mainte autre de mes idées : l'abolition des bagnes, la transportation à Cayenne, où blanchissent depuis plus de quarante ans les os d'un père vénéré, mort à l'accomplissement prématuré d'une entreprise de colonisation; on a continué dans les maisons centrales les écoles que, le premier, j'y ai établies, les bibliothèques que j'y ai créées, quelques-unes à mes frais ; on a pris dans mon sac le germe de bien d'autres améliorations; on s'est emparé de tout cela et de bien d'autres choses encore, sans en indiquer la source, sans en faire quelque honneur au modeste vulgarisateur. M'en suis-je plaint? Non, j'ai été heureux de voir mes idées acceptées, appliquées par d'autres que par moi ; j'ai laissé faire, comptant sur Dieu pour la poursuite du bien. *Ubi charitas et amor, ibi est Deus.*

Mais j'aurais voulu qu'on prît, qu'on appliquât le tout, qu'on ne restât pas en chemin, laissant le meil-

leur, ne prenant que de demi-mesures, comme font les gens incertains et ignorants.

J'ai dit qu'il sort annuellement plus de dix mille individus de nos prisons, grandes et petites. Au bout de quelques années, ce chiffre répété produit une somme effrayante de malfaiteurs qui prélèvent sur la société l'impôt le plus funeste et le plus redoutable, l'impôt du crime, et l'on n'estime pas à moins de 80 ou 100 millions le produit de ce tribut.

Délivrer la société d'une partie de ces gens, les enlever à leur vie de rapine, tourner leur intelligence et leurs efforts vers un but noble et utile, serait rendre le plus signalé service, en même temps que rallier aux devoirs et aux droits de l'humanité des membres rejetés pour un temps, mais qui peuvent y reconquérir leur place, si des préventions, hélas ! trop souvent justifiées, ne viennent mettre à leur réintégration d'insurmontables obstacles.

On dit avec une apparence de raison : mais efforcez-vous de prévenir le crime au lieu de le réprimer; intéressez-vous au sort de celui qui n'est encore que sur la pente du mal au lieu de vous occuper avec tant de sollicitude des hommes dégénérés qui ont failli.

Certes, la proposition est spécieuse, mais ce serait une utopie que de la croire réalisable. Ni Dieu, ni la

société n'ont mis au front de l'homme qui va commettre une faute ou un crime, un signe qui dise : *Je vais faillir;* le crime ne se pressent malheureusement pas, et vouloir le prévenir serait vouloir conjurer la commotion souterraine qui efface en un instant de la terre les œuvres de Dieu et les édifices des hommes. Il y a donc nécessité de se borner à réprimer le crime, à moraliser le coupable; puis, et c'est une conséquence forcée, la nécessité n'est pas moins impérieuse de ne le pas rejeter, flétri et repoussé de tous, aux tentations du monde dont il a été longtemps séparé, aux excitations de la misère, aux irritations du mépris et du dédain des hommes.

La société a donc autant d'intérêt à rouvrir son sein maternel aux gens de crime que l'expiation a régénérés qu'elle doit avoir de souci d'établir une juste pondération des droits de chaque citoyen, une équitable rémunération du travail, une protection efficace et égale pour tous.

Sans doute les institutions ne manquent pas qui s'occupent du sort des gens du peuple, de la classe ouvrière et de la classe indigente. Hôpitaux, hospices, cités ouvrières, ouvroirs, asiles pour la vieillesse comme pour le malheur; sociétés coopératives, de crédit et de prêts au travail; maisons pour les convalescents, associations charitables, quêtes de toute sorte,

loteries, caisses d'épargnes, de prévoyance, secours mutuels et à domicile, et mille autres établissements où la charité légale et la charité particulière le disputent de bienfaisance et de sollicitude; mais rien, et je le répète après vingt ans, rien n'existe pour les condamnés libérés; ce n'est pas faute pourtant de préoccupations de la part des savants, des économistes, des administrateurs et des philanthropes zélés. Seulement on n'a rien proposé de praticable, ou du moins, comme ce que l'on a offert dans ce sens n'était pas le fruit des élucubrations officielles, la jalousie d'une part, les révolutions de l'autre, ont écarté l'attention des pouvoirs publics de ce qui aurait dû surtout s'y recommander. — Le chemin du bien est lent et ardu.

Je ne suis pas de ceux qui disent qu'il n'y a plus rien à espérer de l'homme qui a passé le seuil de la prison. Je crois fermement qu'il est encore dans le cœur des gens de crime un coin accessible au repentir et à l'amendement; il ne faut que réveiller en eux la dignité et le sentiment de l'homme; il faut leur rappeler que leur mission est de travailler; il faut leur faire entrevoir les pures félicités de la vie de famille, l'existence honnête de l'ouvrier économe et sage, et ils pourront devenir encore des citoyens utiles et se relever.

Le régime de l'emprisonnement individuel peut seul préparer à cette régénération, tout un imprimant aux malfaiteurs une crainte salutaire qui en empêchera bon nombre de retomber.

Toutefois le salut de la société n'est pas seulement dans le plus ou moins de sévérité qu'elle déploie dans les maisons de répression, mais bien dans le plus ou moins de facilité que trouvera le libéré à gagner sa vie à sa sortie. Car, fût-il complétement redevenu honnête pendant sa captivité, que fera-t-il, une fois hors de prison, si, animé des meilleures intentions, il n'a pas d'asile et pas de travail ? Il commencera d'abord par dépenser la faible masse qu'on lui aura ménagée pendant les jours laborieux de l'expiation, puis, toujours repoussé et chancelant en ses bonnes dispositions, il reviendra aux expédients et au vol.

La prévention est telle contre les libérés qu'ils sont repoussés de tous les ateliers. Lorsque par hasard l'un d'eux trouve à se caser en cachant ses antécédents, sa sécurité ne dure pas longtemps; son patron, qui ne tarde pas à les connaître, est saisi de répugnance et de crainte, et bientôt il le renvoie, quelque satisfait d'ailleurs qu'il soit de sa conduite et de son travail. Il y a du reste toujours quelque ancien compagnon de captivité qui le dénonce pour l'entraîner. Alors le découragement et le désespoir s'emparent de

lui; il n'avait été d'abord que simple voleur, la répulsion en va faire un assassin.

Si, au contraire, le libéré trouve aide et protection, si un chef d'atelier, le connaissant, l'accueille et lui donne du travail, s'il voit qu'il lui est pardonné, alors il se relève, il se corrige, il s'attache d'autant plus à la vertu qu'il s'en est précédemment écarté davantage, et sentant qu'il a besoin de beaucoup d'efforts pour se réhabiliter, il fait tout son possible pour arriver à une régénération complète qu'il finit souvent par atteindre. Je pourrais citer bien des exemples, mais il faudrait révéler des noms redevenus honorables et que doit protéger le silence.

Je n'ai ici ni la place ni l'intention de m'étendre sur un grave sujet que je dois me contenter de signaler aux soins du législateur et du philosophe ; encore moins puis-je indiquer tous les moyens à employer; quand on me demandera mes idées complètes à cet égard, je répondrai, mais qu'il me soit permis d'en signaler au moins un.

On a dit à satiété que la France n'a pas le génie colonisateur, qu'elle a laissé dépérir les plus belles possessions du globe et que presque toujours nos colonies ont été à charge à la métropole. On s'est demandé pourquoi cette inaptitude à côté de notre génie créateur et de notre caractère entreprenant. La

raison en est sans doute en ce que la France suffit par elle-même à ses besoins, qu'elle peut nourrir tous ses enfants et qu'elle n'est point obligée d'aller demander aux climats lointains un asile et du pain pour le surcroît de sa population. Le Français se trouve si bien dans sa patrie, il s'y trouve si libre, si content et si heureux; la famille et le clocher lui font si peu défaut; il est si peu contrarié dans sa vie et dans ses allures qu'il n'éprouve aucun besoin d'expatriation. Quand, par hasard, la nécessité et son caractère aventureux lui font quitter ses pénates, c'est toujours avec l'esprit de retour, il conserve sans cesse l'espérance de revoir le foyer paternel.

Or, ce n'est point avec de pareilles idées qu'on fonde des colonies, ce ne sera jamais par elles qu'elles prospéreront. Le colon véritable est celui qui renonce à la mère patrie, complétement, entièrement, pour fonder sur le sol adoptif l'établissement définitif de la famille dont il est le chef. Alors véritablement ses efforts deviennent fructueux; il ne se hâte pas dans des travaux qui lui deviennent mortels; il ne plante pas une tente provisoire; il ne se dépêche pas de faire fortune pour retourner en jouir dans la métropole; il n'abandonne pas un établissement prospère, où préside sa pensée, qui absorbe ses soins, à des mains inexpérimentées ou mercenaires qui le laisseraient dé-

périr; il reste attaché au sol nouveau par tous les liens de la famille et de l'intérêt, et bientôt la métropole n'est plus que ce que sont dans la famille les aïeux dont les descendants respectent la mémoire et conservent religieusement les traces, sans les avoir connus. Ainsi furent créées les colonies anciennes, ainsi l'ont été celles qui florissent encore autour de nos établissements; ainsi du Canada, de Saint-Domingue et ailleurs, où notre souvenir est encore si vivace; ainsi devrait-on faire désormais.

Cependant il n'est point facile de trouver des colons véritables en quantité suffisante pour peupler les contrées de l'Algérie, par exemple, où, après trente-six ans de possession, nous ne voyons qu'une population européenne insignifiante vis-à-vis d'une multitude indigène constamment hostile, et il est remarquable que la moitié de ceux qui ont consenti à s'y rendre est composée d'étrangers. Et encore, qu'est-il arrivé, qu'arrive-t-il tous les jours? C'est que ces pauvres gens qui ont fait pour s'expatrier argent du peu qui leur restait, arrivent en Afrique exténués de fatigue, dépossédés par le voyage du peu de ressources qu'ils avaient en partant; ils ne trouvent aucun asile préparé pour les recevoir; ils campent en plein air et sont en butte dès l'abord à toutes les ardeurs du climat; les instruments leur manquent pour défricher

les terres qu'ils doivent fertiliser de leurs sueurs; l'assiette de leur propriété est incertaine, le régime militaire est forcément inefficace pour l'expansion civile et même pour la protection du colon, et bientôt celui-ci dépérit et meurt, maudissant le sort fatal qui l'a poussé vers ces plages inhospitalières où il avait espéré rencontrer le bonheur et la fortune. Il n'y a que les cabaretiers et les usuriers qui aient fait leurs affaires en Algérie.

Mais les choses changent de face si l'on a préparé d'avance des habitations aux nouveaux colons, si des terrains et des cultures ont été désignés à l'aptitude de chacun, si les instruments sont prêts, s'il a été paré pour un certain temps aux premiers besoins de la vie, si la propriété est assurée, incommutable pendant un certain nombre d'années, si la sécurité et la protection sont effectives, si, enfin, le colon voit en arrivant qu'il peut, par son travail, acquérir le bien-être et, sinon la fortune, du moins cette médiocre aisance qui lui manquait dans son pays.

Voilà incontestablement le colon qu'il faudrait, en même temps que les conditions véritables de la colonisation. L'élément essentiel est le colon qui a quitté définitivement la métropole, et certes on ne pourrait en trouver de plus décidé à ce sacrifice que parmi les condamnés libérés. En effet, reniés le plus

souvent par leurs familles, repoussés par la société, méconnus par leurs amis, dépouillés de la considération qui s'attache aux citoyens honnêtes, placés dans l'affreuse alternative ou de périr de faim ou de retomber dans le crime, il n'est pas douteux que la plupart n'acceptent d'entrer dans une voie nouvelle qui les rétablirait dans la condition d'homme et de citoyen.

Je n'ai certes pas la prétention de croire que je purgerais la société de tous les êtres qui lui nuisent, mais on en diminuerait le nombre, et peu à peu l'institution s'étendant à nos landes intérieures, à l'Algérie, à la Guyane, aux Indes, à la Nouvelle-Calédomie, on aurait formé des centres de population considérables où notre marine et notre commerce trouveraient des moyens nouveaux d'expansion.

Ce que je voudrais, ce ne serait pas la colonie pénale qui est en dehors de mon sujet et qui doit toujours être créée et administrée par l'État, mais des grandes fermes avec logements particuliers d'ouvriers devenant copropriétaires, puis propriétaires uniques, citoyens futurs d'une ville dont la ferme serait le noyau. Les capitaux particuliers seraient seuls appelés à constituer l'œuvre qui offrirait bientôt des bénéfices rénumérateurs, ainsi que je l'ai démontré victorieusement il y a vingt ans, au moment

où des capitaux considérables ayant été réunis, on allait, pour appliquer mes idées, accorder une concession considérable en Algérie, où nous devions construire soixante grandes fermes. Nous nous faisions forts, mes associés et moi, de recruter largement parmi les condamnés libérés, les pauvres et les orphelins, la population de vingt à vingt-cinq mille âmes qu'il fallait à nos fermes.

J'ai parlé des pauvres. Tout vagabond valide, toute famille inscrite habituellement sur les registres du bureau de bienfaisance, seraient des recrues faciles à enrôler pour la colonisation.

Cependant l'idée serait imcomplète si elle ne comprenait que les adultes, et si elle ne s'étendait aux enfants trouvés, aux orphelins, aux jeunes détenus dont l'âge offre à la moralisation et au travail une œuvre plus grande et plus sainte à accomplir.

La société prend dans l'abandon, dans la fange un enfant qu'elle soigne, qu'elle élève avec sollicitude; elle lui enseigne une profession, un métier, puis elle le lance dans le monde, comme s'il était un homme fait, fort et expérimenté, tandis qu'il marche à peine, qu'il ne connaît d'existence que celle de la communauté régulière au milieu de laquelle il vient de vivre sans souci et sans préoccupation de l'avenir. Il est sans famille, sans appui, car le patron qu'on lui

donne quelquefois ne peut être pour lui un guide de chaque instant, et souvent il lui fait défaut; il est surtout sans cette intimité qui forme le premier besoin de l'homme qui s'épanouit à la vie, et si son cœur a besoin d'épanchement il n'a personne à qui il puisse confier ses peines et ses joies, à qui il puisse demander de ravivantes consolations. Alors il se désole, et, ne sachant comment remplir le désert de son cœur, il ne se jette que trop souvent dans le libertinage et le désordre que tous les efforts généreux des sociétés de patronage sont impuissants à prévenir: les prisons sont peuplées de ces jeunes gens sans famille.

Mais préparez une famille à cet orphelin; au lieu de lui enseigner des arts professionnels, apprenez-lui l'agriculture; au lieu de l'élever pour la France, élevez-le pour ses colonies; choisissez-lui une compagne dans une orpheline comme lui, ils n'auront pas à rougir l'un de l'autre et, sans famille tous deux, ils ne sentiront que mieux le besoin de s'aimer et de rester unis. Donnez à ce jeune ménage le commencement d'un établissement que son industrieuse activité saura bientôt rendre prospère et dont il tiendra compte à la société, et comme il n'aura, pour ainsi dire, pas connu la mère patrie, comme aucun lien, aucun souvenir ne l'attachera au sol natal, il trouvera la patrie là où il

aura rencontré le bonheur; vous aurez fait du jeune détenu, de l'orphelin, de l'enfant trouvé un homme, un citoyen utile qui conservera de vos bienfaits une reconnaissance éternelle, car vous lui aurez enseigné ce que c'est que Dieu et la famille, en lui donnant le moyen de les servir selon les exigences des lois divines et humaines.

Si, depuis vingt ans que cette idée a été émise, elle avait été énergiquement appliquée, le travail libre aurait pu facilement être substitué dans nos colonies à celui des esclaves et des coolies, et, sur notre terre d'Afrique, une armée pacifique de cinq cent mille hommes jeunes, vigoureux, attachés au sol, heureux et riches, se serait répandue sur sa surface, et en garantirait mieux la possession à la France que les soldats les plus braves et les mieux organisés.

Ah ! s'il m'était permis d'approcher du trône, je dirais à cette femme qui ne craint pas le choléra et qui aime, comme le bon Dieu, les petits enfants :

Madame, voilà le moyen de les rendre heureux en les conservant au bien et à la patrie. Une société s'est constituée avec des millions et des millions pour aviver l'Algérie encore déserte. Eh bien, madame, demandez qu'un de ces millions soit appliqué à une œuvre qui, mieux que toute autre, sera bonne et glorieuse, et aus-

sitôt d'aûtres millions afflueront; on aura expurgé la société d'éléments délétères qui la désolent. — C'est œuvre de mère que les hommes glorifieront et que Dieu bénira; c'est désir de reine que l'Impératrice des Français n'a qu'à exprimer pour qu'il soit satisfait.

MUSIQUE

La musique commence à pénétrer en qualité de besoin dans nos masses populaires, et c'est avec un plaisir infini que j'écoute les concerts des orphéonistes et que j'assiste à ceux que consacre mon ancien ami Pasdeloup à la musique sérieuse rétrospective. J'ai donc cru bon de faire, moi aussi, un retour en arrière dans le champ si exploré déjà de l'histoire de la musique, et d'en tracer une courte notice que je consigne ici comme un acquit de conscience.

La poésie est née avec la première langue des hommes. Après le geste, c'est l'onomatopée qui a dû former le langage primitif. La langue des premiers hommes dut être par conséquent fortement accentuée, et comme ils ne pouvaient procéder que

par assimilation, en employant la comparaison des objets extérieurs et palpables pour exprimer leurs sentiments, cette langue devait être vivement figurée, remplie de tropes, et posséder un caractère de franchise et de naïveté qui se perdit bientôt lorsque l'intérêt vint diviser les hommes. Les premières voix, qui n'étaient d'abord que des cris inarticulés, furent bientôt modifiées par les passions, qui produisirent les premiers sons, ou articulations. En arrachant ces articulations du cœur de l'homme, les passions les exprimèrent selon leur différente nature et leur imprimèrent des inflexions plus ou moins aiguës. De là naquit la cadence, puis le rhythme; et les premiers discours des hommes n'étant que l'expression de leurs besoins, de leurs sentiments et de leurs passions, cette expression faisait parler tous leurs organes et parait leur voix de tout son éclat.

La parole devait être alors aussi simple que sublime, et nous voyons par le plus antique monument littéraire que nous possédions, par la Bible, écrite dans une langue déjà formée, c'est-à-dire déchue de sa pureté primitive, quelle puissance et quelle mâle et naïve beauté possédait alors la parole.

La première langue étant nécessairement rhythmée, les hommes chantèrent en même temps qu'ils parlèrent, et la musique eut ainsi une origine commune

avec la langue et la poésie. Si les passions donnèrent naissance à la poésie et à la musique, si elles en firent le langage primitif, la douleur devait bientôt les perfectionner. Du jour où l'on commença de haïr et de craindre, du jour où la déception fit naître les misères humaines, du jour où l'on put s'alarmer pour l'objet aimé, du jour enfin où on le perdit, où il fut infidèle,

De ce jour naquit l'art, l'art fils de la douleur.

C'est le regret d'une absence qui fit tracer le premier dessin, c'est la perte de sa compagne qui inspira à Orphée les accents enchanteurs qui lui permirent de descendre jusqu'aux enfers pour y chercher Eurydice.

Les hommes comprirent bientôt combien, à défaut d'autre moyen de communication et de transmission, la musique et la poésie leur seraient utiles. L'histoire et les lois ne furent pas autrement conservées et répandues, et ceci est une loi de l'humanité tellement générale, que tous les peuples n'ont eu pour premiers historiens que leurs premiers musiciens, leurs premiers poëtes. Nous le voyons par-ce qui nous reste des prophètes, des psalmistes, des rapsodes, des bardes, des scaldes, des minnesœngers, des trouvè-

res, des troubadours, des ménestrels, des obis africains, etc., dont les chants forment, avec les monuments échappés aux ravages des temps, les seules sources où nous étudions l'histoire. Tous allaient de par le monde, chantant aux peuples les exploits des héros, les préceptes des sages, et les animant au courage et à la liberté.

La musique était employée à servir les desseins des plus profonds politiques, des plus grands législateurs. Les peuples étant neufs et fortement impressionnables, on frappait leur imagination par une mélopée qui saisissait leurs sens et les entraînait. C'est au son de la lyre que Solon parvint à faire révoquer le décret qui condamnait à mort l'orateur qui oserait proposer la conquête de l'île de Salamine ; c'est de la musique que se servit Terpandre pour apaiser les divisions qui déchiraient le sein de Lacédémone ; c'est elle encore que les législateurs des Arcadiens employèrent à rendre doux et généreux ce peuple d'abord féroce et barbare, enfin chacun connaît l'histoire de Tyrtée, le général-poëte.

La musique fut l'objet constant des sérieuses études des philosophes et des grammairiens. Hermès prétendait qu'elle formait la connaissance et l'ordre de toutes choses ; Quintillien la définissait l'art du beau dans les gestes et dans la parole ; Pythagore

enseignait que tout est musique dans l'univers ; Platon disait : « On ne doit pas juger la musique par le plaisir, ni rechercher celle qui n'aurait d'autre objet que le plaisir, mais celle qui contient en soi la ressemblance du beau. »

Les Grecs firent de rapides progrès dans l'art musical, et bientôt ils le portèrent à l'état de science. Ils l'appliquaient à tout, non-seulement à la poésie, mais encore au geste, à toutes les sciences, à presque tous les arts, et il n'est pas jusqu'à l'astronomie qu'ils ne voulussent soumettre aux lois de l'harmonie. Ils en faisaient un tel cas que les orateurs se servaient ordinairement d'un joueur de flûte pour soutenir leur voix, et chacun sait ce que rapportent les historiens romains de l'un des Gracques, qui, à l'imitation des Grecs, avait toujours derrière lui, à la tribune aux harangues, un joueur de flûte qui secourait de ses modulations la voix de l'éloquent et fougueux tribun.

La musique formait une des conditions essentielles, ou plutôt la base fondamentale d'une bonne éducation. Elle avait le pas sur la philosophie, et le citoyen apprenait pour ainsi dire à chanter avant que de raisonner, car on avait facilement reconnu qu'il fallait former le cœur avant la raison, et qu'on ne le pourrait mieux faire qu'au moyen de la musique, qui élève le sentiment, inspire le calme, apaise les pas-

sions violentes en même temps qu'elle entretient l'esprit d'ordre et l'urbanité.

On l'enseignait dans les gymnases, elle animait les troupes au combat, elle récréait le peuple au théâtre, elle égayait les festins, elle prêtait ses charmes aux hymnes de louanges dont retentissaient les temples en l'honneur des Dieux, elle immortalisait les belles actions, elle gravait dans la mémoire des hommes les annales de l'histoire, la relation des grands événements.

Les Grecs considéraient comme indigne d'un homme libre la profession du commerce et celle de tout art et métier qui conduisait à gagner de l'argent. « La plupart des arts, dit Xénophon, corrompent le corps de ceux qui les exercent; ils obligent à s'asseoir à l'ombre, ou près du feu; on n'a de temps ni pour ses amis ni pour la république. »

C'est la conséquence de ce singulier paradoxe, accrédité par tous les philosophes, remarque Montesquieu, qui avait fait chercher le moyen d'occuper utilement le temps des citoyens. On n'en trouva pas de meilleur que de les instruire en l'art de la guerre par des exercices de gymnastique, ce qui fit que bientôt, ainsi que le dit Juvénal, il n'y eut dans la république que des guerriers et des athlètes. Mais cette éducation n'était pas suffisante; il fallait à ces

exercices violents quelque chose qui modérât la rudesse de mœurs et de caractère qu'ils engendraient. C'est alors qu'on prescrivit l'étude des belles-lettres et des arts libéraux. La musique surtout parut renfermer ce principe modérateur qui manquait à l'éducation ; elle en devint le complément indispensable. Une des premières magistratures de l'État était la préfecture de la musique, elle était égale à celle de la gymnastique, et Platon disait qu'on ne peut faire de changement dans la musique qui n'en soit un dans la constitution de l'État. Aristote, pour cette fois, d'accord en politique avec Platon, Plutarque, Strabon, Théophraste ont pensé de même. C'était une maxime de la politique, un élément invariable des constitutions.

On ne chanta d'abord à table que des *péans,* ou louanges des Dieux. Les convives chantaient chacun à leur tour, en se passant de main en main une branche de myrthe, puis ils mêlèrent à ces chants des chants plus profanes qu'ils nommèrent *scholies;* chaque profession eut les siennes. Celles des bergers, des moissonneurs, des vendangeurs, des amants, des nourrices furent la *bucoliasme*, la *lytierse*, l'*épilène*, le *nomion*, la *catabaucalèse;* on chantait l'*hyménée* et l'*épithalame* aux circonstances joyeuses; l'*ialem* et le *linos* — le *manéros* des Égyptiens — aux occa-

sions tristes; Bacchus eut le *dithyrambe*, Cérès les *iules*, Apollon la *philélie*, Diane les *upinges*, la Victoire l'*épinicion*. On appelait *gymnopédie* le nome, ou air sur lequel les jeunes filles de Sparte dansaient nues dans les exercices du gymnase.

Les Grecs avaient le goût et la science de la musique tellement innés, ils avaient étudié cet art avec une attention si scrupuleuse, qu'ils avaient spécialement affecté des rythmes à chaque genre de poésie : ainsi les vers ïambiques étaient employés par les satiriques, et le trochée servait pour les chœurs de vieillards.

La musique avait pour les Grecs l'importance de la langue, à tel point qu'ils avaient soumis le mode d'intonation à des variations qui différaient presque selon les peuples, en sorte que chaque climat, chaque nation avait, pour ainsi dire, sa musique particulière qui formait partie intégrante de sa nationalité. On distinguait, par exemple, le mode *dorien*, le mode *phrygien*, le mode *hypodorien*, le mode *hypophrygien*, ou bâtard, parce que sa finale étant en *si*, sa quinte était fausse; les modes *myxolydiens*, grave et aigu, les modes *lydien*, *éolien*, *ionien*, etc., dont la distinction était due, dit-on, à Phémius. Cependant on convint, pour éviter les inconvénients qui résultaient de la multiplicité des modes, de n'en plus

compter que treize principaux, et quinze, selon Alipius.

Chacun d'eux avait sa propriété particulière : l'un inspirait le courage, l'autre la grandeur d'âme; celui-ci la volupté, celui-là la mélancolie; Platon avait exclu de sa république le mode lydien, parce qu'il inspirait la mollesse.

Le premier instrument régulier de musique dont se servirent les Grecs fut le *tétracorde*, ou lyre, composé de quatre cordes; on lui en ajouta bientôt trois autres. Pythagore, selon les uns, Lycaon de Samos, selon les autres, portèrent ensuite le nombre de ces cordes à huit, ce qui fit donner à l'instrument, composé dès lors de deux tétracordes, le nom d'*octacorde*. C'était le système considéré comme le plus parfait pour le genre diatonique, car l'octacorde renfermait toutes les consonnances, c'est-à-dire la quarte et la quinte, ce qui faisait contenir par les philosophes la théorie de la musique dans les bornes d'une octave, soit de deux tétracordes. Dans la suite on employa jusqu'à cinq tétracordes à la fois; c'était, selon Aristoxène, disciple d'Aristote et chef de la secte des Aristoxéniens, le grand système musical des Grecs. Toutefois on voit, par ce qui est rapporté d'Anacréon, que de bonne heure on employa un plus grand nombre de cordes que celui employé plus tard. L'auteur des

Odes se servait, en effet, du *magadis,* composé de vingt cordes, et Epigonius d'Ambracie, le premier qui imagina de pincer les cordes au lieu de les agiter avec un archet, donna son nom à une cithare de quarante cordes, mais qui se réduisaient à vingt, parce que chacune d'elles était accompagnée de son octave, ce qui en doublait le nombre.

Le *monocorde* était une règle à deux chevalets sur lesquels était tendue une corde. En faisant courir sur celle-ci un troisième chevalet, on obtenait l'octave et ses divers tons, ce qui servait à trouver le rapport des intervalles et toutes les divisions du canon harmonique. Pour déterminer les sons, les pythagoriciens s'en rapportaient à la précision du calcul et les Aristoxéniens uniquement à l'oreille.

Les autres principaux instruments de musique des Grecs étaient la flûte, la trompette, la flûte de Pan, la cymbale, la harpe, le tympanon et le sistre. La flûte, dont l'invention est attribuée à Mercure, et qui fut perfectionnée par Diodore, qui y ajouta des trous, servait dans les chœurs, dans les spectacles, dans toutes les cérémonies de la religion; elle accompagnait la voix et animait les soldats à la marche. Le nome qui leur était propre était l'*apothétus.* Les cymbales étaient de petits bassins ronds en cuivre, armés d'un manche ou d'une anse; il fallait, pour en

jouer, les frapper les uns contre les autres; on s'en servait dans les fêtes de Cérès et de Bacchus. La flûte de Pan, ou *syrinx*, était composée de sept tuyaux d'inégale longueur, joints ensemble. Le tympanon était un instrument semblable à nos timbales, et souvent à un tambour de basque; il servait aux fêtes de Bacchus et de Cybèle.

Les Grecs notaient leur musique. Athénée appelle cet art *parasémantique*, ou *sémoiétique*, et prétend que Pythagore en fut l'inventeur. Les caractères de l'alphabet servaient à cet emploi. C'était le moyen le plus simple, et comme ils n'employaient que seize sons dans leur plus grand système musical, qui n'excédait pas l'étendue de deux octaves pour un même mode, il semblerait que leur alphabet dût leur suffire; mais le besoin de déterminer chaque mode et de distinguer les notes affectées à la voix ou aux instruments, exigea une multitude de signes qui finirent par rendre l'étude de la musique d'une difficulté extrême. Burette comptait que les anciens n'avaient pas moins de 1,620 notes; mais l'abbé Barthélemy en réduit le nombre à 990, dont 495 pour la voix et 495 pour les instruments.

On battait la mesure de plusieurs manières. La plus ordinaire consistait dans le mouvement du pied, qui s'élevait de terre et la frappait alternativement;



selon la mesure des temps égaux ou inégaux. C'était la fonction du maître de musique, appelé μεσόχορος et κορυφαῖος, coryphée, parce qu'il était placé au fond du chœur des musiciens. Outre ce battement de pieds, les anciens se servaient encore des mains, de coquilles, d'écailles d'huîtres et d'ossements d'animaux qu'on frappait l'un contre l'autre.

Les jeux célèbres dont la solennité rassemblait si souvent en un même lieu les différents peuples de la Grèce, devaient à la musique leur principal attrait; les musiciens étaient admis à concourir pour les prix qui s'y décernaient. Les jeux pythiques, institués en l'honneur d'Apollon, vainqueur du serpent Python, n'admettaient que des poëtes et des musiciens pour concurrents; et quoique plus tard tous les grands exercices gymnastiques s'y fussent introduits, les musiciens-poëtes tinrent toujours le premier rang à ces jeux qui devinrent les plus importants de la Grèce. Le prix de la musique était un trépied d'or.

La sensibilité exquise des anciens devait ressentir fortement l'influence de la musique; aussi, sans m'arrêter aux singuliers effets que les écrivains de l'antiquité en rapportent, je ne puis me dispenser de dire un mot sur l'application qu'ils en faisaient à la médecine. « Il y a lieu de présumer, dit le savant médecin Boërhave, que tous les prodiges qui sont

racontés des enchantements, des vers dans la guérison des maladies, doivent être rapportés à la musique, partie dans laquelle excellaient les anciens musiciens. » Pindare nous apprend qu'Esculape avait eu pour père et pour précepteur Apollon et le centaure Chiron, tous deux très-versés dans la musique et dans l'art de guérir.

La musique des anciens, plus simple, plus imitative, était aussi plus pathétique et plus efficace que la nôtre; ils s'attachaient plus à remuer le cœur, à soulever les passions généreuses. Pythagore est un des premiers, dit-on, qui ait employé la musique pour guérir les maladies; ses expériences eurent un grand succès dans la Grande-Grèce. Théophraste, et plusieurs autres après lui, prétendent savoir par expérience que le mode phrygien était un excellent remède contre la sciatique. Depuis longtemps la musique sert à calmer les douleurs de la goutte. On l'employait contre la morsure des vipères, du scorpion de la Pouille, des chiens enragés, et enfin de la tarentule, où il faut remarquer qu'elle agit principalement en excitant le malade à la danse, et qu'elle est inefficace si elle ne produit pas cet effet. Asclépiade prétendait que rien n'est plus propre que la musique à calmer les frénétiques et ceux qui ont des douleurs d'esprit. La mélancolie et l'épilepsie trouvaient également, se-

lon Arétée et Chrysippe, un remède efficace dans la musique; enfin, la Bible nous fournit un frappant exemple de sa puissance, lorsque le jeune David est choisi pour calmer, au son de la harpe, les fureurs de Saül.

Cette propriété heureuse de la musique, trop négligée de nos jours, se comprend facilement quand on pense combien les nerfs d'un malade sont impressionnables et combien sont grandes la délicatesse et la sensibilité des fibres du cerveau et du sens auditif. Il est bon de signaler cependant les ingénieux essais de l'influence de la musique tentés par le docteur Foville sur certains cas d'aliénation mentale.

Les Romains, en tout fidèles imitateurs des Grecs, suivirent également leur système musical. Cependant la musique n'eut pas chez eux tout à fait l'importance que lui reconnaissaient les peuples de la Grèce; ce talent passait même pour peu honorable dans les derniers temps de la république, c'est-à-dire lorsque toutes les richesses de la terre accumulées dans Rome eurent engendré la corruption et la mollesse, et que les maîtres du monde se prirent à considérer le reste de l'humanité comme l'instrument de leurs plaisirs et de leurs débauches. Le reproche que fait Salluste à Simpronie, dame romaine, de savoir chanter avec plus d'art qu'il ne convenait à une femme

d'honneur, marque assez la manière de penser à cet égard chez les Romains.

Toutefois le goût changea sous Auguste, et l'étude de la musique fut reprise avec une ardeur qui ne se ralentit point. Cet art reçut l'impulsion que le siècle devait au grand empereur; il était cultivé par les premiers citoyens, mais il n'était pas inséparable de l'éducation. D'ailleurs la langue latine, comme toutes les langues dérivées, n'avait pas cette richesse, cette harmonie imitative, cette douceur d'accentuation que possédait la langue grecque à un point si éminent. Les poëtes n'étaient point aussi des musiciens, et Virgile n'eût pas besoin, comme Simonide ou Pindare, de chanter ses vers en s'accompagnant de la lyre, pour provoquer cet honneur extraordinaire que lui rendit le peuple assemblé au théâtre, en se levant en masse pour saluer de ses acclamations le grand poëte national, honneur qu'on ne rendait qu'à Auguste.

Les Romains n'apportèrent de changement notable dans la musique telle qu'elle leur avait été transmise par les Grecs, que sous le rapport de la notation. Boëce leur fit prendre leur propre alphabet et réduisit les notes à quinze seulement.

Les Hébreux aimèrent la musique de bonne heure; elle avait revêtu chez eux un caractère sévère et

exclusivement réligieux; elle était en honneur dès les jours des patriarches. Laban, beau-père de Jacob, se plaiguit de ce que celui-ci était parti sans lui donner le temps de l'accompagner au son des instruments de musique. Moïse fit sonner dans les cérémonies et dans les sacrifices des trompettes d'argent. La sœur de ce prophète, Miriam, passait pour une grande musicienne. Il fallait que les Israélites fussent beaucoup plus avancés que les habitants de la terre de Chanaan, lorsqu'on voit la terreur qu'inspirait à leurs ennemis le son des trompettes que firent retentir Josué et Gédéon. Les Juifs conservent le souvenir de quelques-uns de leurs grands musiciens. A commencer par David, le roi-prophète, la liste qu'on en pourrait dresser serait assez longue. On distingue parmi eux Salomon, Asaph, Iléman et Idithun; ces trois derniers étaient chefs de la musique du Temple, et leurs vingt-quatre fils étaient à la tête d'autant de compagnies d'exécutants qui servaient tour à tour. Malgré tout cela, rien n'est moins connu que la musique des Hébreux, et le peu de mention qu'en font les Écritures ne suffit pas à la curiosité de la science. Les Juifs ne connurent que les cantiques et les psaumes; et comme il ne nous reste aucun vestige de chanson ou de représentations dramatiques, il est à croire qu'ils les ignoraient entièrement. Le célèbre rabbin Eibeschütz,

qui vivait vers le milieu du siècle dernier, croyait même voir une défense aux Israélites d'assister aux spectacles dramatiques dans ce passage du premier verset du premier psaume: *Beatus ille qui abiit consilio impiorum.* Toutefois cette assertion est contestée, car il est naturel que les rabbins, non plus que nos prêtres, n'aiment point le théâtre; mais il n'y a dans la loi juive que ce seul passage, assez obscur par lui-même, qui ait été interprété dans ce sens, et cela par un rabbin moderne, qui n'a d'autre autorité que celle d'une vaste science talmudique et d'un ingénieux tour d'esprit. Cependant, comme les Hébreux ne nous ont transmis que des chants réligieux, on peut induire de là qu'ils n'en possédaient point d'autres.

D'après le peu de notions qu'on a pu recueillir, il paraît que leurs instruments de musique étaient principalement le *nable*, le *psaltérion*, le *cimar*, le *sambuque*. Ils avaient plusieurs espèces de tambours: le *zazelim*, le *tuph*, le *schalischrim* et le *mezilothaïm;* mais c'est surtout la harpe ou *cithare* qui était en grand honneur chez eux. Cet instrument servait à accompagner les cantiques, et l'imagination des Israélites avait prêté aux anges des psaltérions d'or pour célébrer les louanges du Seigneur. Il est probable pourtant qu'ils empruntèrent une partie de leur

science enharmonique et de leur instrumentation aux Égyptiens, dont le caractère religieux et mystique convenait si bien au peuple choisi de Dieu.

Du reste les Hébreux ont toujours eu une aptitude singulière aux choses spéculatives. De tout temps l'astronomie, les mathématiques, la mécanique, la chimie, la médecine et la musique furent cultivées chez eux avec un grand succès, et maintenant encore, comme durant tout le moyen âge, c'est le peuple perpétué qui fournit comparativement le plus grand nombre d'adeptes à la science musicale et à la médecine.

Les Mèdes s'adonnèrent aussi de bonne heure aux jouissances de la musique et en communiquèrent le goût aux Perses, leurs vainqueurs, qui la considéraient d'abord comme une chose pernicieuse et la cause principale de la mollesse. Pourtant ils y firent de tels progrès que l'amour de cet art dégénéra chez eux en passion frénétique. Quinte-Curce, Suidas et d'autres auteurs rapportent qu'ils ne l'employaient pas seulement à augmenter les attraits de la danse, les charmes de la poésie, mais qu'ils la cultivèrent comme un art à part. Le voyageur Chardin prétend que les instruments et le système musical des Persans modernes sont les mêmes que ceux qui leur ont été légués par leurs ancêtres de l'antiquité la plus

reculée, et comme on connait l'état stationnaire auquel se complaisent les peuples orientaux, il est probable qu'ils n'ont point changé encore depuis Chardin. Ce serait chose aussi curieuse qu'intéressante si, à l'exposition universelle de 1867, la Perse voulait bien nous envoyer une collection de ses instruments de musique accompagnés de quelques exécutants, afin de pouvoir, par ce moyen, remonter les temps et essayer de ressaisir les secrets et la tradition de l'art antique.

Les Perses communiquèrent leur art aux Arabes, qui le portèrent au plus haut point de perfection sous les califes. Pendant ce temps de poétique enfantement de la civilisation mauresque, la musique eut véritablement son âge d'or; les musiciens étaient alors de grands personnages, et la plupart des grands personnages étaient musiciens. On lit dans le *Dictionnaire de musique* de Lichtenthal que Haroun-al-Raschid le Grand prit pour ami et pour confident le plus fameux joueur de luth de l'Arabie. Abou-Giaffar, l'Abasside, composa lui-même plusieurs morceaux de musique qui se chantent encore aujourd'hui chez les Arabes et les Persans et sont leurs mélodies favorites.

Le calife Abou-Nassar-Mohammed, qui était en même temps poëte, philosophe, philologue et physicien, obtint, avec justice, le nom d'Orphée des Arabes.

L'exemple des souverains, leur amour pour les sciences, les récompenses qu'ils accordaient aux artistes, firent que ceux-ci multiplièrent beaucoup en Perse. La langue, mêlée de mots et de phrases arabes, acquit une douceur particulière. Les poëtes persans luttaient avec les poëtes arabes; beaucoup, la plupart même, étaient à la fois joueurs d'instruments et compositeurs de musique. La poésie persane est lyrique dans la véritable acception du mot. Leurs odes — *gazzel* — sont toujours accompagnées d'une espèce de harpe — *schenck* — et chantées par les charlatans — *mutrel* — dans les maisons ou sur les places publiques.

Si donc la poésie et la musique persanes ont été perfectionnées par les Arabes, ceux-ci, en revanche, ont formé leur système musical en Perse et ont même donné à leurs gammes des noms de provinces et de villes persanes.

L'histoire de la musique chez tous les peuples du globe serait longue à traiter, et mon cadre ne le comporte point; mais il est utile cependant de faire remarquer cette loi de l'humanité qui fait que la musique, non plus que la parole et la poésie, n'a manqué à aucun peuple.

La musique demeura dans l'état où elle se trouvait chez les Romains jusqu'à l'invasion des barbares, qui

nivelèrent tout dans un même néant, et elle se réfugia ensuite dans l'asile que la Providence avait assigné d'avance pour la conservation de tous les souvenirs, de toutes les œuvres d'art et de science, de morale et d'intelligence, dans la chrétienté, où les fidèles l'employèrent par sa transformation en plain-chant, opérée par saint Ambroise, à louer le Seigneur dans ces cantiques admirables, dont le rythme simple et naïf inspire, même aux plus incrédules, tant de recueillement et de respect.

Le pape Grégoire le Grand, le premier réformateur de la musique, réduisit les quinze lettres de Boëce à sept. En 1024, le bénédictin Guy d'Arezzo, qui inventa aussi le contre-point, leur substitua des points placés sur les lignes d'une portée pour déterminer leur hauteur. En 1338, un chanoine de Paris, Jean de Muris, le même qui trouva — ou retrouva, car la question est indécise, et peut-être chercherai-je un jour à la résoudre — pour la première fois les lois de l'harmonie, apporta à ce système un nouveau perfectionnement en inventant les diverses figures de notes appelées rondes et blanches, pour en déterminer l'étendue et la durée.

Jusqu'à nos jours, cette partie de la science harmonique a subi peu de modifications, et elle constitue encore pour les commençants la plus grande difficulté

qu'ils aient à vaincre. Bien des efforts ont été tentés pour modifier ce système, mais ils ont été vains, en grande partie, et nous ne sommes guère plus avancés avec nos rondes, nos blanches, nos noires, nos simples, doubles, triples et quadruples croches, nos soupirs, nos silences, nos clefs, nos dièzes, nos bémols, nos bécarres, etc., etc., que les Grecs avec leurs 990 notes diverses.

A la fin du dix-septième siècle, Sauveur avait présenté un système nouveau qui consistait dans l'invention d'un instrument aussi simple qu'ingénieux, qu'il appelait *échomètre*, et qui, au milieu d'un pendule simple, fixé sur une mesure connue, aurait déterminé précisément la durée et la mesure des temps. Cette innovation n'eut pas de succès, non plus que celle de Rousseau, qui avait proposé d'employer les chiffres, et dont l'éloquence serait peut-être parvenue à faire la fortune de son système, si l'illustre Rameau ne lui en avait démontré le côté essentiellement défectueux.

Malgré son apparence de barbarie, le moyen âge avait donné aux arts une grande place dans ses préoccupations. Les ménestrels, ces poëtes ambulants, étaient aussi des musiciens, et nous trouvons dans les poésies de Guillaume de Machault un dénombrement curieux des instruments de musique dont on se servait au douzième siècle. Le nombre en est assez

étonnant pour l'époque et l'état de la musique d'alors. Je ne puis mieux faire que de donner ici cet intéressant spécimen, à la fois de poésie et de musique :

Je vis là, tout en une cerne (*cercle*),
Viole, rubebe et guiterne (*guitare*),
L'eumorache, le micanon,
Citole et le psalterion ;
Harpes, tabours et nacaires (*timbales d'Orient*),
Orgues, cornes, plus de dix paires,
Cornemuses, flageolets et chevrettes,
Bouccines, cimbales et clochettes.
Tymbres, la flauste brehaigne,
Et de grand cornet d'Allemaigne,
Frajol de Sens, fistule et pipe,
Muse d'Aussay, trompe petite,
Buisine et les monocordes, etc.

La musique, avec ses progrès modernes, est devenue la langue universelle, et grâce aux travaux d'Ambroise, de Grégoire, de Guy d'Arezzo, de Jean de Muris et de leurs continuateurs, elle est maintenant la seule comprise universellement et la seule universellement lue. Nos grands maîtres parlent une langue que comprennent les Allemands comme les Français, les Anglais comme les Italiens et les Russes, une langue sublime qui trouve des échos dans tous les cœurs, des interprètes dans tous les sentiments; la musique est devenue le lien indestructible des nations modernes ; son essor

est immense, partout elle pénètre les masses qui en apprécient chaque jour davantage les beautés et les bienfaits.

Trois peuples surtout, les Allemands, les Italiens et les Français, se sont placés à la tête du progrès musical; tous les trois ont donné naissance à des prodiges de génie; tous les trois se disputent la palme pour les avantages moraux qu'ils en ont su tirer.

La musique est devenue un unique besoin, une passion générale; les uns doivent cette passion à la nature, les autres à l'éducation; les Français la doivent à toutes deux, c'est pourquoi ils ont mis de leur côté le suprême bon goût, l'exquise élégance.

Mais ici peut s'établir bien clairement, à mon sens, la différence qui existe entre les biens accordés par la nature et ceux acquis par l'éducation et le travail; ici la musique montre toute l'étendue de ses bienfaits et prouve combien son étude peut servir aux progrès de la morale et de la civilisation. Il existe en effet une notable différence de caractère et de mœurs entre les Italiens et les Allemands. Les premiers sont paresseux, vindicatifs, jaloux, haineux, faux; ils se plaisent au bruit et traînent leur nonchalante existence sous le beau ciel de leur climat, au milieu des magnifiques témoins de leur gloire déchue, dans une apathie dont les réveillent à peine les souvenirs de leur liberté

passée et les soucis de leur liberté présente. La nature les a comblés de ses biens, ils naissent musiciens, et ils ont poussé l'amour de leur art jusqu'à la frénésie, qui leur fait violer les plus saintes lois divines et humaines et mutiler un homme pour augmenter d'un degré leur curieuse avidité des jouissances harmoniques.

Les Allemands, au contraire, ne doivent guère à la nature que la vie; elle semble leur avoir refusé tous ses autres biens. Cependant l'Allemand est actif et laborieux, il vit heureux du travail de ses mains; ce dont l'ingrate nature l'a privé, il l'a demandé à l'éducation, qui lui a accordé tous ses dons, en joignant la musique à ses derniers bienfaits. Celle-ci a été pour lui un soutien et une consolation; elle l'a soulagé dans son rude labeur, elle lui a inspiré des sentiments élevés et l'amour de l'ordre; elle l'a rendu sage et prudent; formant son unique jouissance, elle ne lui a caché aucun de ses attraits, et, amant discret, il en a joui avec calme et modération. Il ne s'est pas montré ingrat, car il en a fait sa compagne inséparable; on l'enseigne en effet dans les écoles; l'étude en est ordonnée par la loi comme moyen de développer le goût et le sentiment du beau; un instituteur ne peut exercer s'il n'est aussi musicien; chaque soldat apprend la musique, et rien n'est beau comme d'entendre des régiments entiers chanter en se rendant à la ma-

nœuvre. Toutes ces voix qui conservent un admirable accord et qui s'élèvent ensemble sur des modulations animées, pour soulager le corps d'une marche fatigante, sont le plus bel hommage rendu à la musique acquise par l'éducation. Aussi ne puis-je mieux terminer le parallèle que j'ai tenté d'établir entre les Allemands et les Italiens, que par ceci. — On dit la *vendetta* italienne et l'hospitalité allemande. — En Italie, la musique sert au développement des passions ; en Allemagne, elle les comprime; les visages italiens se rembrunissent et s'effarouchent lorsqu'on vient les surprendre dans leurs exercices harmoniques dont ils sont si jaloux ; en Allemagne, il est un proverbe bien connu qui dit : *Wo man singt, findet man immer Freunde*, partout où l'on chante on trouve des amis. C'est là, certes, le plus beau et le plus incontestable triomphe de l'éducation.

En France, la musique n'est point encore arrivée à cette popularité. Pourquoi ? C'est qu'il faut de la patience pour l'étude de la musique, qui est longue et difficile, et qu'en France on n'est point patient : l'esprit saisit vite, mais il oublie plus rapidement encore ; les Français polissent et perfectionnent plus qu'ils n'inventent. Les agitations politiques, la nature même de notre constitution physique se sont jusqu'ici opposées à ce que la musique se répandît davantage. Cepen-

dant il faut reconnaître que de généreux efforts ont été tentés; la méthode Chevé, qui se rapproche de celle de Rousseau, a ménagé aux sociétés d'orphéonistes des succès rapides et des progrès surprenants; on cherche à faire entrer la musique dans l'instruction primaire. Mais cela ne suffit point encore ; il faut que le principe soit établi d'une manière absolue, et il serait utile d'exiger, pour l'obtention des diplômes universitaires, la connaissance et la pratique de la musique. Ce n'est pas un conseil facultatif qu'il faut donner, c'est une obligation qu'on doit imposer. Dans l'armée surtout, la musique serait un puissant auxiliaire de la discipline, des mœurs et de l'ordre, en même temps qu'un remède au désœuvrement ordinaire de la vie de garnison. Il est démontré que les sociétés de tempérance et autres ne sont rien en comparaison de la musique.

L'homme ne peut jamais s'ennuyer, ne peut jamais être oisif s'il a pour compagnon de solitude un violon ou une flûte; les associations ne seront jamais dangereuses lorsqu'elles ne se formeront que pour chanter. Le foyer domestique n'inspirera plus d'éloignement, les liens se resserreront davantage lorsque le père de famille organisera avec ses enfants un concert dans sa propre maison, et élèvera leur âme vers Dieu, dispensateur et rémunérateur de toutes choses.

LES FLEURS DE LIS

Je me suis toujours demandé par quelle impardonnable injustice la nation française avait renoncé à son emblème par excellence, à la fleur de lis, qui, durant tant de siècles, l'a conduite à la victoire et maintenue sur le chemin de l'honneur.

En vain prétend-on, par une ignorance barbare, que ce sont les armes de la famille de Bourbon : quand cela serait, je n'y verrais pas encore un motif plausible de répulsion ; la France doit aux Bourbons assez de gloire et d'agrandissement pour que leur souvenir ne s'efface point parmi nous ; mais c'est d'ailleurs une erreur ; la fleur de lis figure dans nos annales bien avant les Bourbons, bien avant les Capet; de tous temps les Francs, les Français, ont tenu

le lis en vénération ; il a été leur emblème primitif.

Il faut se rappeler pour cela que la tribu franque est originaire de Belgique, des bords de la Lys, dont les rives étaient chargées de lis jaunes autochthones. La vénération des Francs pour cette fleur est si vraie, qu'après la bataille de Tolbiac les compagnons de Clovis, apercevant près du champ de carnage la terre couverte de lis, s'écrièrent, au rapport de la chronique : Nous ne sommes pas surpris d'avoir vaincu, *les lis étaient avec nous !*

On se souvient de la fameuse découverte que l'on fit d'un grand nombre de lis d'argent dans le tombeau de Chilpéric, à Tournai, ce qui donna lieu à une curieuse polémique entre les savants de l'époque. On peut encore voir à l'abbaye de Fuld le tombeau des derniers Mérovingiens, Pépin et Carloman ; une sculpture du temps les représente tenant en main un sceptre surmonté d'une fleur de lis. Tous les monuments anciens se réunissent pour prouver que l'emblème glorieux qui, pendant tant de siècles, a fait respecter au loin le grand nom de France, est l'emblème exclusif, par excellence de la nation. Le renoncement aux lis n'est donc pas seulement un acte d'ingratitude et d'ignorance, mais c'est de plus un abandon volontaire de propriété.

On a écrit, on répéterait des volumes sur l'histoire

des lis ; je n'ai pas ici cette intention, mais je ne puis m'empêcher de rapporter en quelques mots combien cette fleur charmante a été chez tous les peuples et dans tous les temps l'objet d'une prédilection singulière. Les livres saints la citent à tout propos et de la manière la plus poétique. Ainsi, Dieu commande à Moïse d'en orner le Tabernacle, de la marier à la grenade, d'en adopter la forme svelte et gracieuse, d'en remplir les vases des autels. Il inspire à Salomon l'idée d'en décorer les chapiteaux du temple et d'en faire graver sur les boucliers d'or amassés par David.

Que de fois le pieux roi en parle dans son Cantique ! Tantôt la Sulamite et son bien-aimé se comparent mutuellement au lis ; tantôt elle dit : Je suis la fleur des champs et le lis de la vallée. — Et ailleurs : Tel le lis entre les épines, telle est ma bien-aimée entre les filles. — Et encore : Ses lèvres sont comme des lis qui distillent la myrrhe la plus pure. — Et enfin : Mon bien-aimé est descendu dans son jardin pour y cueillir des lis.

Ailleurs l'Ecriture dit que, de toutes les productions de la création, Dieu ne se réserva que le lis pour son plaisir. — Isaïe a dit : La terre déserte et sans chemin se réjouira, la solitude sera dans l'allégresse et elle fleurira comme les lis.— Dieu fait dire par Osée : Je serai à l'égard d'Israël comme une rosée ; il ger-

mera comme le lis, et sa racine poussera avec force comme les plantes du Liban.

Le nom de la chaste Suzanne est celui du lis en chaldéen comme en hébreu. — Enfin, Judith ceignit son front d'une couronne de lis pour pénétrer dans la tente d'Holopherne.

Les Pères de l'Église n'ont pas négligé de reconnaître les vertus du lis. Saint Grégoire de Nazianze l'appelle un vêtement de joie, *vestem lœtitiæ*, une fleur royale, parce qu'elle s'élève en forme de sceptre au-dessus des autres plantes. -- Saint Clément d'Alexandrie la nomme la fleur des fleurs, ἄνθος ἀνθῶν. — Saint Isidore : que c'est une fleur blanche comme le lait, dont la couleur et l'odeur sont admirables, tandis que son sein resplendit d'or. — Les chrétiens ont donné au vase du saint sacrifice la forme du calice de la fleur du lis, et ils ont toujours représenté les vierges avec un lis à la main.

Mais quel magnifique éloge et quelle idée de la puissance de Dieu donnent ces paroles du Sauveur : Voyez les simples lis des champs, ils ne travaillent point, ils ne filent point, et cependant, je vous le dis, Salomon, dans toute sa gloire, n'était point vêtu comme l'un d'eux. Enfin saint Bernard, par une charmante allégorie, lui trouvait l'odeur de l'espérance. *habens odorem spei....*

Que si je consulte les profanes, je les vois non moins énamourés de la fleur de lis. Ils la font naître du lait répandu de Junon, la reine des Dieux; le peuple-roi en orne ses médailles; les Perses donnent son nom à Suze, leur capitale; les poëtes la chantent. Virgile, dans l'un de ses plus fameux vers, dit:

Tu Marcellus eris; manibus date lilia plenis.

Ailleurs, il marie le lis à la rose :

. . . . . mixta rubent ubi lilia multa
Alba rosa.

Martial, voulant décrire la blancheur d'une jeune fille, dit :

Toto candidior puella cygno
Argento, nive, lilio, ligustro.

Properce dit à Cynthie :

Lilia non domina, sint magis alba mea.

Enfin, on lit dans Pétrone :

Albaque de viridi.riserunt lilia prato.

Le moyen âge s'extasiait sur les vertus exceptionnelles de cette fleur. Il en faisait l'emblème de la beauté, de la majesté, de la candeur, de la pureté, de la pudeur, de la chasteté, du Sauveur, enfin, qui résume toutes les qualités et toutes les vertus. On trouvait dans son parfum quelque chose de suave, de pénétrant sans analogue dans la nature; on le respirait avec délice comme une essence des choses du ciel.

Je possède une lettre de M. de Morny qui témoigne du grand respect que professait pour les monuments de notre histoire ce tant regretté amateur des bonnes et belles choses.

Pendant son court passage au ministère de l'intérieur, il avait répondu à un sentiment délicat de convenance et de justice en ordonnant qu'on ne répudiât aucun souvenir de la monarchie, et que le nom de *royal* demeurerait aux palais, aux rues, aux monuments qui le portaient précédemment. Les fleurs de lis furent replacées où naguère elles avaient été grattées, notamment au fronton de la grille du château de Versailles.

M. de Morny avait raison, et il se montrait sensible aux éloges qu'on faisait de ce tact et de ce courage. Pourquoi, en effet, se refuserait-on à la restauration des lis? Le monde est rempli de leur gloire; la

civilisation n'a pas fait un pas sans leur protection ; la chrétienté, l'humanité, sont habituées à les prendre pour égide, les barbares à les respecter. C'est sous l'empire des lis que la France a grandi, qu'elle s'est élevée au-dessus des nations ; c'est au milieu d'eux, par eux que resplendit cette grande figure de Louis XIV, dont Napoléon Ier, qui s'y connaissait, disait : Quel est le roi de France que, depuis Charlemagne, on puisse comparer à Louis XIV sous toutes ses faces?

Que de fois la vue d'un lis m'a rappelé, sur la terre étrangère, le souvenir de la patrie ! Il en devenait plus doux et plus poétique ; il m'inspirait une légitime fierté de mon origine ; il m'a toujours retenu dans la voie d'une conduite digne, bienveillante et chrétienne, car le lis est l'emblème mystique de toutes les vertus, c'est celui de la noblesse de France, c'est celui qui la conduisait à se dévouer, à se sacrifier pour la religion, la patrie et le roi, au temps où l'on disait : Fais ce que dois, advienne que pourra; aux jours où chacun pouvait prendre pour soi cette fière devise : *Maï d'honnour qué d'honnours*, plus d'honneur que d'honneurs !

Les lis remplissent le monde ; on les trouve partout en souvenir de la France, dans les armes des familles, dans le blason des villes. Rhodes, Malte, la Grèce, la

Syrie, Constantinople renferment une foule de monuments où les Croisés ont laissé les lis en souvenance de leur passage et comme un passe-port pour leurs descendants aussi héroïques qu'eux-mêmes.

J'ai vu des lis partout, depuis l'église Saint-Paul, à Liège, où j'en ai découvert un il y a quelques années, perdu dans la vitrine, oublié par le temps et les révolutions, jusqu'à celui que je vis sculpté au milieu de quelques grossiers ornements qui décoraient la porte de la Marine, à Alger. C'était au commencement de la conquête, la ville arabe n'avait encore rien perdu de son cachet primitif. J'examinai donc avec curiosité tout ce qui se présentait à mes regards, et je ne fus pas peu surpris de découvrir ce lis égaré dans un groupe d'arabesques. Sans doute quelque esclave chrétien avait voulu traduire sur la pierre le souvenir de la liberté perdue et de la patrie absente : touchante allégorie dans laquelle je vis alors une sorte d'espérance ou de prophétie de l'avenir, annonçant que sous l'empire glorieux des lis, la liberté et l'humanité recouvreraient leurs droits par la destruction de ce nid de pirates.

La rue de la Marine, rue arabe, étroite et tortueuse, a disparu depuis longues années sous des constructions modernes, et avec elle la porte qui lui donnait issue, mais Alger nous est resté : c'est un des

plus beaux fleurons de la couronne de France.

Un grand honneur que nos rois concédaient autrefois et qui était fort envié à l'étranger, c'était le droit de porter *de France* dans ses armes. C'est ainsi que Louis XI donna les lis à Florence, qui les porte dans son tourteau supérieur, comme un signe que c'est à la France qu'elle doit ce qu'elle est, ainsi que le royaume nouveau dont elle est la capitale, et que, sans la permission de la France, on ne doit pas aller plus loin.

Pourquoi ne demanderait-on pas, ainsi que je le fais tout haut, le rétablissement de la fleur de lis? Ne peut-on pas dire d'elle ce que l'héroïque pucelle, dont une souscription nationale va racheter la tour où elle a gémi, disait de sa bannière élevée à côté de celle du roi, au sacre de Reims : Elle était au péril, il était juste qu'elle fût à l'honneur.

Nous sommes assez riches en gloire et en puissance pour n'avoir à répudier aucun de nos souvenirs, et rien ne s'oppose à ce que nous les résumions sur le même drapeau en signe de concorde et de fusion de tous les partis.

Les trois couleurs sont les couleurs de la France, comme le lis est son emblème. En effet, au commencement de la monarchie, c'était la chape bleue de saint Martin de Tours que l'on portait en tête des

armées. Plus tard, lorsque les ducs de France prirent la couronne, ce fut l'oriflamme, bannière rouge de l'abbaye de Saint-Denis, dont ils étaient les avoués, qui remplaça la chape de saint Martin. L'oriflamme se perdit, comme l'arche des Israélites, dans les troubles qui marquèrent les règnes de Jean et de Charles VI, et ce ne fut que plus tard, sous Louis XIV, que la cornette générale, qui était blanche, donna sa couleur à tous les drapeaux de l'armée.

Voilà donc les trois couleurs justifiées ; ce sont nos couleurs nationales que déjà Henri IV avait données, comme étant de France, aux Provinces-Unies, récemment émancipées.

Le drapeau tricolore avec les lis au milieu, surmonté de l'aigle des Césars, de Charlemagne, de Napoléon, voilà, je crois, le drapeau véritable de la France, celui qui est sa propriété, son bien, celui qu'elle doit adopter et qui affirmera la pérennité de sa gloire.

LES PAPIERS PUBLICS

On appelle communément *papiers publics* tous les imprimés destinés à mettre en communication avec la généralité des citoyens soit l'administration du pays, soit les gens de lettres et les hommes politiques qui tiennent à faire connaître, à faire valoir, à répandre leurs opinions.

On peut diviser ces papiers en différentes classes, savoir :

1° Les papiers *officiels*, tels que le *Moniteur universel*, le *Bulletin des Lois*, les *Actes des préfectures*, les *Bulletins* et journaux de quelques ministères et grandes administrations;

2° Les papiers *officieux*, qui ont une certaine attache dans les régions gouvernementales; les jour-

naux soumis à cette servitude volontaire ont abdiqué, pour ainsi dire, toute vie propre, ils sont inféodés au pouvoir dont ils soutiennent quand même, envers et contre tous, indistinctement tous les actes. Le talent des rédacteurs, quand ils en ont, leur énergie, leur indépendance s'effacent et se perdent dans ce métier semi-officiel; le plus vitu...pérant y est annihilé. Dans les départements, chaque préfet aussi a son journal officieux;

Tout marquis veut avoir ses *pages*.

3° Les papiers *obséquieux*, qui aspirent à devenir officieux, à se faire prendre pour tels, qui offrent au pouvoir un encens perpétuel, qui affectent des relations intimes avec tous les grands du jour. Leurs rédacteurs disent volontiers : Je tiens de Rouher que...; j'ai vu hier La Valette qui m'a appris...; Fould n'est pas content : il me confiait ce matin, en déjeunant...; au bois, j'ai rencontré la voiture de l'Empereur qui, me reconnaissant, m'a fait, avec le plus gracieux sourire, un geste amical...; je sais pertinemment que...

Les impertinents! ils obsèdent les ministres, ils les accablent de sollicitations indiscrètes, encombrent leurs antichambres qu'ils franchissent rarement, se rendent importuns par leurs obsessions. Quelquefois

on leur jette un os à ronger, on leur prend des abonnements pour les préfets.

Je connais un de ces papiers, grand comme un bon journal, qui, après avoir obtenu d'être envoyé dans les préfectures, demandait de l'être aussi dans les arrondissements.

Mais on répondit sans façon, du ministère de l'intérieur, que c'était bien assez d'en assommer les préfets sans encore en abrutir les sous-préfets, et que le besoin d'un journal en bas-breton ne se faisait d'ailleurs pas sentir ;

4° Les papiers *libéraux* ou soi-disant tels, dont la charge, au contraire des précédents, est de tout trouver mauvais, excepté eux et leurs amis ; de battre en brèche le pouvoir par tous les petits moyens qui échappent aux lois et aux avertissements, et surtout d'attaquer la religion, ses ministres, ses pontifes.

Dans ces journaux, nul ne peut pénétrer sans jurer haine aux prêtres, à la religion, nier Dieu et cracher sur le Christ, comme faisaient autrefois les Hollandais pour entrer au Japon. Leurs rédacteurs s'évertuent chaque jour à remplir leurs colonnes de faits divers exhumés de toutes les sources impures et apocryphes, d'articles calomnieux où ils font la guerre à Dieu et à la religion ; pas un numéro de ces feuilles hideuses ne parait sans une escarmouche, sans un

combat contre les choses saintes, contre les hommes les plus vénérables, se livrant impunément à un délit puni sévèrement par la loi, qui est de calomnier et d'exciter à la haine et au mépris d'une classe de citoyens.

Or, si l'on vient à déshabiller les patrons et les garçons de ces boutiques d'infamies, on trouve d'étranges gens. On croit, en vérité, qu'il suffit d'avoir son nom étalé en toutes lettres dans la fameuse *Revue rétrospective* de M. Taschereau, d'avoir vécu sur les fonds secrets de la police monarchique, de faire des vers fescenniens, de travestir Hoffmann et Walter Scott, d'être un protestant sans foi, d'avoir inventé la *morale indépendante*... de la morale, d'avoir été chassé des fonctions d'instituteur, de savoir insulter proprement, d'avoir tripoté les plus sales affaires et affronté la police correctionnelle, d'être, enfin, sans vergogne et sans pudeur, pour attaquer les institutions les plus respectables.

Il faut les connaître, ces prétendus libéraux, tendant la main à tous ceux qui ont de l'argent pour les acheter : aux Polonais, aux Italiens, aux Prussiens, peu leur importe, et entraînant l'opinion publique dans leurs évolutions cauteleuses; il faut les voir, chamarrés de croix, bouffis de suffisance, plus aristocrates que ceux qui ont le droit de l'être, et montrant

leurs bas de soie et leurs culottes courtes dans les salons d'un aspirant Tibère, se riant entre eux de la crédulité de ces masses qu'ils fascinent et qu'ils trompent.

Et quelle littérature ! On éprouve le besoin de se faire comprendre de tout ce peuple dont on flatte les intérêts et les passions; peu à peu, le lecteur et le journaliste s'identifient, ils emploient la même langue et l'on n'est plus surpris de voir les cochers parler comme leur journal et le journal parler comme les cochers. — Voilà les journaux qui prétendent donner le branle à leur siècle et à l'opinion nationale !

5° Viennent ensuite les papiers *cléricaux*, comme affectent de les dénommer les précédents. Ce sont des journaux honnêtes, attachés aux vieilles idées, aux vieilles choses, à la vieille dynastie; opinions surannées, mais respectables comme la fidélité au malheur, à la mémoire des ancêtres. Pour eux, le progrès est une utopie, c'est le fantôme de l'irréligion et de la révolution, ils le repoussent opiniâtrément et ne voient d'avenir heureux que dans une restauration et un ultramontanisme outré. Ils restent stationnaires, sont les gens de leur parti; ils cuisent dans leur jus.

6° Après eux viennent les papiers d'affaires, faits pour des gens d'affaires par des hommes d'affaires,

exploiteurs éhontés. Ici, plus d'opinion, plus de parti : des affaires! On prône celles de la compagnie ou du banquier qui sustente le journal; on vend sa plume à toutes les entreprises qui surgissent, on fait le métier d'entraîneur à toutes ces courses dont le clocher est l'argent. Les abonnés ne viennent pas toujours à ces officines dangereuses qui cessent avec l'épuisement de la caisse qui les subventionne : au bout du fossé la culbute! mais les directeurs du moins ont les poches pleines, et leurs rédacteurs ne sont pas payés;

7° Je devrais ici mentionner les papiers impartiaux, les journaux indépendants des partis, des banquiers, de l'étranger, des systèmes économiques; mais je n'en connais pas. S'il s'en crée, je vous les signalerai; peut-être n'y aura-t-il que celui que je ferai un jour. — On verra.

Que dirai-je maintenant de ces papiers prétendus littéraires à bon marché, dont nous sommes inondés depuis quelques années? C'est certainement une des plaies de notre époque. Tous ces mauvais romans dont on nourrit l'esprit du peuple, cette défiguration de l'histoire, cette chronique scandaleuse dont on dévoile journellement les faits déplorables, ces procès criminels dont on exhume les démoralisants débats, cette littérature épicée, de haut goût qui va

chercher ses éléments dans les lieux les plus abjects, dans les tableaux les plus hideux et les plus obscènes; ces gravures étrangères à l'art qui interprètent si éloquemment le texte; ces annonces, ces affiches effrontées qui battent impudemment la grosse caisse de la réclame pour attirer des lecteurs qu'ils stupéfient et dépravent, tout ce grossier papier donne à notre temps un cachet indicible d'immoralité qui afflige.

Si j'en viens aux livres, le spectacle n'est pas plus consolant. On n'aperçoit aux vitrines des libraires que des livres qui blessent la décence et les sentiments les plus délicats. La plume de leurs auteurs n'a aucune réserve, et sous le vain prétexte de faire de l'art, de l'art pour l'art, comme ils affectent de le dire, ils ne font que des pastiches qui offensent le goût, corrompent les mœurs; ils feraient le plus triste procès de notre époque si on pouvait les prendre pour son reflet sérieux et s'ils n'avaient une existence éphémère; délire d'imaginations exubérantes ou pauvres, mais toujours affolées du bruit que peuvent faire autour d'un nom des œuvres qui ne cherchent à n'attirer que par le scandale.

On y voit étaler une phraséologie vide et sonore, des études fausses, incomplètes du cœur, faites par des jeunes gens blasés avant l'heure, chétifs, ma-

lingres, contempteurs, envieux, possédés d'un amour effréné des richesses et des jouissances, sans enthousiasme que pour le vice et n'ayant qu'une qualité, celle de dédaigner le masque et d'être franchement cyniques. Sceptiques qui matérialisent tout; esprits impubères qui veulent conduire le monde et marcher à la célébrité en agitant la torche d'Erostrate.

De toute cette littérature légère, ou prétentieuse, ou malveillante on rit, on s'en amuse; on se croit ferré, en garde contre elle, mais point! Et je ne puis mieux la comparer qu'à ces jouets diaprés de couleurs minérales brillantes. Les enfants les manient, les portent aux lèvres, en absorbent, en se jouant, les molécules délétères, et, cherchant la joie, ces pauvres êtres aimés y cueillent la mort.

La société se plaint à tort du scandale de la presse grande et petite. Elle y prête les mains et le flanc. elle y applaudit, elle le recherche, elle y collabore. Une soirée a-t-elle lieu dans tel hôtel doré, y joue-t-on la comédie, y fait-on des lectures, vite on se met en quête d'un journaliste qui annonce la fête, qui en indique le programme, donne le nom des personnages, des acteurs, des invités; détaille le menu du souper et décrit les toilettes des dames, n'omettant rien de ces atours, de ces appas si peu voilés. Un maigre folliculaire, érigé en Pâris, décerne le prix de la beauté

et de la grâce, et les dames acceptent son jugement. Le chroniqueur est partout, ou feint d'y être, au salon, à la salle à manger, à l'écurie, au boudoir; il est initié à tous les événements de la vie intime, prêt à toutes les indiscrétions; il pénètre partout, depuis l'antichambre jusque dans l'alcôve. — O mœurs!

Les mœurs font naufrage ; la saine littérature dépérit, notre belle langue est envahie par l'argot dont il y a des traités et des professeurs, comme il y a des chaires de sanscrit et de chinois. Les salles où l'on enseigne la savate sont plus nombreuses que celles où l'on apprend l'escrime ; la jeunesse est émasculée par l'orgie et la débauche, les âmes se fanent avant l'heure, les cœurs se vident; il n'y a plus de vertu, elle s'en va toute au luxe, cette pieuvre aux puissants tentacules, aux ventouses dévorantes. Hélas! au milieu de notre société démoralisée les filles de Sion ne se lamentent plus, elles n'attachent plus leurs harpes aux saules de Babylone; la fille de Jephté ne parcourt plus les hauteurs pleurant sa virginité..., elle la vend, elle la vend pour des chiffons, chiffons de soie et chiffons de papier.

La vie de famille s'éteint, le club, le café, le turf, les bals, les soirées rendent désert le foyer domestique; les membres de le même famille deviennent étrangers les uns aux autres, chacun tire de son côté,

le mari par ici, la femme par là; les enfants ne sont ni surveillés ni contenus, les fortunes s'épuisent, et les fils escomptent longtemps d'avance l'héritage de leur père, pour le mettre aux pieds des plus immondes hétaïres. La société s'effondre.

Il n'y a plus ni retenue ni pudeur; les courtisanes font la mode, donnent le ton aux femmes honnêtes; on court aux théâtres où elles étalent le plus d'impudence et de luxe; les journaux entonnent leurs louanges. Il n'y a pas longtemps qu'au Vaudeville, deux actrices de médiocre talent attiraient la foule parce qu'elles luttaient de velours et de diamants qu'elles tenaient de deux financiers juifs, dont l'un est passé depuis à l'état de comète, et dont l'autre a été condamné à servir une pension alimentaire à sa femme. Tout Paris connaissait cette histoire; encore un peu, on l'aurait mise sur l'affiche en annonçant les débuts de madame A. et de madame B., décorées par MM. tel et tel. *Arcades ambo.*

La France pousse l'empire de l'opinion jusque dans les mauvaises choses, et quand elle a de mauvaises mœurs ou des modes ridicules, le monde entier les adopte. Aussi, quelle ne devrait pas être notre réserve pour nous-mêmes et pour les étrangers, avec quel soin devrions-nous écarter tout ce qui peut nuire à notre influence, à notre ascendant!

Nous sommes, depuis Charles-Martel, qui repoussa les barbares, les pionniers de la civilisation, c'est du sol de la France qu'elle a rayonné partout; nous ne devons pas laisser échapper ce glorieux héritage qui doit se compléter par la pacification et la conquête définitive de la liberté.

La liberté! redoutable problème que les esprits les plus élevés n'ont encore pu résoudre, qu'on n'a pu définir encore, dont on n'a pu dire jusqu'ici où elle commence, où elle finit. Mais le temps vient, je le crois, où l'on saura à quoi s'en tenir à cet égard. Notre époque se distingue par la discussion,—en théologie, de l'alliance de la raison et de la foi, — en politique, de l'alliance du pouvoir et de la liberté. Ces deux grandes querelles auront leur fin et tourneront au bien de l'humanité.

Mais il faut de la bonne foi, de la décence dans ce suprême débat; chacun se sent au fond de sa conscience incliné aux vertus publiques; mais la conscience n'est pas assez écoutée, les passions prennent le dessus. C'est en vain qu'on parle de la perfectibilité de l'homme. L'homme a pu changer de moyens, modifier ses procédés, les augmenter, les simplifier; mais il a toujours les mêmes passions, les mêmes tendances à abuser de tout; le pouvoir devient presque toujours de la compression, la liberté dégénère en li-

cence, et les temps s'écoulent en agitations incessantes provoquées par ces deux aspirations contraires.

Que faut-il pour amener une conciliation? Des concessions réciproques, librement consenties, librement acceptées ; ni despotisme ni licence, mais une pondération équitable, une juste définition des devoirs et des droits, le libre consentement des majorités, des discussions calmes, honnêtes, d'où la passion serait bannie. — Mais c'est la sagesse cela! Quand serons-nous sages?

En attendant, je vois avec douleur que les anciens de notre monde littéraire ne craignent pas de donner l'exemple des plus hideuses élucubrations de l'esprit, de prostituer leur génie aux plus basses colères, aux plus haineuses excitations.

Quelques-uns d'entre eux, exilés volontaires, ne craignent pas, par les plus odieuses diatribes imprimées à l'étranger, de déverser le mépris sur la patrie et les hommes qui se trouvent à sa tête, oubliant que c'est là un grand crime pour un citoyen. Ils cherchent au dehors le bruit et une certaine considération qui leur manque chez eux. Il n'en était pas de même aux jours où Thémistocle s'empoisonnait pour n'être ni traître à la patrie, ni ingrat envers le roi qui lui donnait l'hospitalité.

La patrie est la grande famille, la famille des fa-

milles, il est doux d'y vivre, même à l'étroit, même malheureux, et ceux-là n'ont pas de cœur qui n'éprouvent point ce sentiment.

Ils sont bien coupables ceux qui abusent de leur génie pour produire des œuvres démoralisantes, comme cet ouvrage énorme entrepris pour y mettre en toutes lettres le mot héroïque dont on conteste la paternité à Cambronne, mais dont on abandonne volontiers le relief à M. Victor Hugo; ils sont coupables ceux qui, dans leur folie, s'attaquent à Dieu et à nos plus saintes croyances dans la seule vue d'étonner les masses et de tirer un lucre plus fort de leurs livres détestables.

Un homme dont le génie est de tous les siècles a dit: « Je ne sais si, anéantir la piété envers les dieux ne serait point aussi anéantir la bonne foi, la société du genre humain, et la plus excellente des vertus, la justice [1]. »

Est-ce un catholique, est-ce un chrétien qui a dit cela? Non, je n'ai pas voulu chercher une citation parmi les esprits suspects aux yeux de l'incrédulité, mais j'ai voulu l'emprunter à l'une des grandes illustrations de cette belle antiquité qui précéda le chris-

1. Haud scio an, pietate adversus deos sublata fides etiam, et societas humani generis, et una excellentissima virtus, justitia, tollatur (*De Nat. Deorum*, I, II).

tianisme. Cicéron vivait au moment où les vieilles religions se perdaient, où l'incrédulité exerçait déjà ses ravages, engendrée et excitée, comme de nos jours, par les pernicieux envahissements des appétits sensuels.

Jamais l'humanité n'a été plus préparée que maintenant à étudier le problème insoluble de l'avenir. Il se fait chez les peuples un travail d'enfantement dont on suit les phases avec inquiétude. La France ne doit pas être prise au dépourvu, il faut qu'elle domine toujours son temps : soit par la force, soit par ses idées, elle doit toujours être prête au combat. En présence de ce qui se passe chez nous, autour de nous, je suis de ceux qui craignent qu'elle ne s'énerve, et qu'au moment du danger nous ne finissions par manquer de vitalité pour nous défendre ; nous devons nous opposer de toutes nos forces à la corruption des mœurs, à l'affaissement des institutions, à l'extension de la plaie du doute.

Je voudrais, au prix même de quelques périls, rendre la société aux préoccupations politiques pour l'enlever au marasme et à la démoralisation. La vie politique qui ennoblit les esprits, s'éteint par défaut de lutte, au grand détriment de la vigueur nationale, de sa dignité. Les peuples doivent comprendre qu'il faut en user avec tempérance, avec sagesse, et les rois, ces

chargés de procuration des nations, doivent agir avec elles en bons pères de famille.

Je dis cela parce que je suis las des révolutions, des tergiversations, des répugnances de toute sorte. Je ne me mets pas à éplucher les principes de 89, ni la constitution de 91, ni les chartes passées, pour m'y accrocher sottement, comme si on n'avait rien appris depuis ; mais je me demande ce qu'il nous faut en ce moment ; or il nous faut la liberté, la liberté sage, disciplinée ; je demande ma portion congrue de soleil ; je suis de mon temps et de mon pays.

Voilà pourquoi je suis contraire à cette littérature dissolvante qui s'attaque à nos plus nobles instincts.

Jamais autant qu'à notre époque le génie de l'homme n'a développé plus de grandeur et d'universalité. Maintenant que nous avons conquis ce qui était le plus insaisissable, le temps et l'espace, qui sait où s'arrêteront les progrès de l'esprit humain? Chaque jour apporte sa pierre à l'œuvre de l'avenir, une perturbation nouvelle dans les procédés employés, sa réforme dans les choses d'hier et déjà surannées, et si Dieu a posé des bornes aux flots de l'Océan, sait-on jusqu'à quel point il a dit au génie de l'homme : Tu n'iras pas plus loin !

On ne peut fermer les yeux devant le splendide tableau de notre civilisation. A qu'elle époque de l'his-

toire a-t-elle étalé le plus magnifique spectacle de son influence et de ses bienfaits? Ne semble-t-elle pas arrivée à son apogée? Quand a-t-on vu deux nations, naguère ennemies irréconciliables, se réunir tout à coup et faire la guerre dans l'unique intérêt de la paix, défendre le faible contre le fort, le droit contre l'injustice, la civilisation contre la barbarie, comme l'Angleterre et la France l'ont fait en Crimée? Quand a-t-on vu plus d'humanité, plus d'héroïsme présider aux scènes sanglantes du champ de bataille? Les blessés, amis ou ennemis, traités avec les mêmes soins, les mêmes égards, et les prisonniers comme les enfants d'une même patrie? On a renoncé à la piraterie qui s'exerçait légalement avec des lettres de marque, et l'on prend plus de précaution, les Français du moins, pour procéder avec humanité à l'œuvre nécessaire de la destruction, qu'on n'en mettait autrefois à construire les monuments de la paix. Quand a-t-on vu la tolérance exercer aussi largement son empire, les consciences plus libres, les esprits plus éclairés? Quand a-t-on vu les haines nationales s'éteindre comme par enchantement, les nations puissantes renoncer à leurs griefs, à leur rivalité séculaire pour former noblement la sainte-allience du bien?

Et tout cela c'est la France qui l'a fait, qui le fait tous les jours. Ce n'est pas elle qui frappe les vaincus

de contributions énormes, qui fait des annexions violentes, et qui, dans la balance des rançons, fait peser une aiguille plus que l'épée de Brennus. Ce n'est pas elle qui a prononcé ce mot sauvage : *La force prime le droit*, mot qu'on reprochera un jour, je l'espère, à M. de Bismark en lui rappelant qu'il l'a dit, et à son maître qu'il l'a laissé dire.

Que la France est belle ! Aucune contrée ne rassemble une étendue plus compacte ; les richesses de plus de climats ; aucune n'enserre une population plus pressée ; aucune n'a chez elle moins de misère, plus de liberté, plus de bonheur public et domestique. Le soleil y est clément, la température douce, la terre généreuse, l'habitant gai, les lois libérales, les coutumes faciles, les mœurs policées, les souvenirs glorieux, le caractère fier et généreux. — Oh ! que ceux qui attaquent leur pays à l'étranger, qui le dénigrent sont coupables !

Au milieu des splendeurs de notre industrie, des merveilles de nos sciences appliquées, je regrette profondément les écarts de notre imagination et de notre esprit. Le génie des arts s'est amoindri, la sculpture est devenue de l'estampage, la peinture de l'imagerie, l'architecture un pastiche, la musique du bruit et des réminiscences ; tout est devenu commerce ; livré au commerce, notre sens artiste s'est émoussé.

L'homme oublie trop Dieu qui est le principe du beau; le savant croit trouver en quelque sorte un Dieu palpable sous son scalpel ou au foyer de son microscope, et, ne le trouvant pas, il le nie; il ne voit dans l'homme qu'une créature peu différente des autres créatures animées, il lui refuse une âme et ne voit partout que matière. Le scepticisme le plus désolant, le plus abject cherche à nous envahir.

Mais les matérialistes auront beau faire, ils ne prévaudront pas contre la foi, et pour ma part, malgré tous ses efforts pour me persuader, je ne me résoudrai jamais à ne voir en M. Littré, par exemple, qu'un franc animal.

Je ne cherche pas Dieu par A + B, je le cherche avec mon cœur, et je le trouve rayonnant et remplissant mon âme.

Il n'est pas jusqu'à l'Académie où n'aient pénétré des passions qui devaient lui rester étrangères. Si la république des lettres devait avoir un sanctuaire inviolable, ouvert aux seuls littérateurs qui aient véritablement bien mérité des lettres, qui les aient cultivées avec honneur, avec gloire, c'est assurément l'Académie Française.

Or, qu'a-t-elle fait dernièrement, dans une double élection accomplie le même jour? Elle a voulu, par une expérimentation singulière, associer le sirop de

gomme avec le vitriol, accoler ensemble par un excès d'éclectisme, MM. Camille Doucet et Prévost-Paradol.

J'avoue que j'avais nourri une autre espérance; non pas que les deux élus fussent complétement indignes de ce choix, mais ils avaient des anciens en mérite et en titres à qui il semblait plus juste de décerner la palme d'immortel.

L'un de ces hommes, je le connais, car il a été l'un des anges conducteurs de ma vie, est l'honneur du clergé de France comme il fait honneur à l'humanité. C'est la science et la vertu incarnées. L'Académie a couronné son livre sur *Dieu*, un chef-d'œuvre qui marque notre époque; tous les contemporains admirent ses autres travaux, sa polémique avec M. Vacherot sur l'école d'Alexandrie, son cours de philosophie, son admirable réponse à M. Renan, sa modestie et ses efforts pour le bien, qui lui ont fait entreprendre avec M. l'abbé Pététot, l'ancien curé de Saint-Roch, la restauration de l'utile ordre de l'Oratoire. Ancien directeur du collége Stanislas, ancien aumônier de l'école normale, membre de la Légion d'honneur, le R. P. Gratry est un de nos écrivains les plus illustres et les plus estimés, dont la place est à l'Académie où déjà il a obtenu quelques suffrages.

L'autre que j'aurais voulu voir élire, un ami de trente ans, est cet esprit charmant qui depuis qua-

rante ans tantôt, s'est fait du *feuilleton* une chaire et une tribune, qui a cherché à maintenir l'art dans ses justes bornes, empêché le goût de dévier, donnant à la fois le précepte et l'exemple ; faisant et défaisant les réputations, exerçant sur la littérature l'influence la moins contestée, à qui les plus jeunes de l'Académie doivent en partie leur notoriété et leur renom, qui a donné à ses confrères l'exemple de la dignité et du courage, qui enfin, me fit, à moi, comme à tous ceux de ma génération, un accueil encourageant au début de ma carrière, alors que M. Prévost-Paradol faisait ses dents, de bonnes, il est vrai.

Il me semble, sauf erreur, que si nous sommes destinés à avoir une Académie Française des *Débats*, M. Prévost-Paradol devait attendre, et laisser la place à Jules Janin. Tout le monde aurait applaudi comme à un acte de justice et de reconnaissance.

MISSI DOMINICI

La description de l'âge de papier serait incomplète si je ne parlais des *paperasses* qui envahissent tout. Depuis bien des années on s'élevait contre cette tendance de notre bureaucratie à entasser papier sur papier, Pélion sur Ossa, ce qui a compliqué à l'infini les rouages de notre administration encombrée d'une nuée de parasites.

M. le duc de Persigny, lorsqu'il était à la tête du ministère de l'intérieur, a voulu réagir contre cet inconvénient en simplifiant les formes et la filière administrative, en réduisant la centralisation pour augmenter les attributions des préfets et des sous-préfets. On a étendu également celles des conseils généraux et d'arrondissements, et même celles des

communes, en sorte que les départements ont conquis une espèce d'autonomie, de libre disposition de leurs budgets, et la publicité des séances des conseils de préfecture, ces tribunaux administratifs, est venue ajouter comme un couronnement à l'émancipation progressive de nos provinces qui en ont ressenti une satisfaction évidente.

Cependant si la centralisation exagérée est un mal, la décentralisation excessive en serait un autre, surtout en l'absence d'un contrôle ou par son insuffisance.

Un gouvernement ne peut bien administrer qu'en connaissant tout ce qui se passe, en surveillant attentivement ses agents. Les abus d'autorité deviennent nombreux et faciles, le relâchement se fait jour bientôt dans le traitement des affaires, les populations se désaffectionnent, les administrés crient à l'injustice, car la justice distributive devient incertaine, et ses agissements diffèrent de département à département; on fait un retour en arrière, on abandonne l'unité qui fait la force, pour reprendre les us et coutumes des provinces d'autrefois.

L'unité administrative est un des chefs-d'œuvre de notre organisation moderne, il faut se garder de la détruire, tout en faisant à l'autonomie les concessions dictées par la sagesse et une juste pondération.

Toutes les branches de notre administration publique sont soumises à un contrôle, à une inspection générale annuelle. La guerre, les finances, l'instruction publique, les ponts et chaussées, les mines, la marine, les télégraphes, les hôpitaux, les prisons, jusqu'aux archives départementales, les musées, l'imprimerie et la librairie, tout est contrôlé, inspecté ; les cultes et la justice seuls n'y sont pas soumis, parce qu'ils ne relèvent que de la conscience et de la loi.

Toutefois il est une classe importante d'agents qui ne sont l'objet d'aucune inspection et dont les actes ont cependant sur le pays l'influence la plus grande et la plus directe, je veux parler des préfets et des sous-préfets. Il dépend souvent de l'un d'eux que toute une population soit troublée, que toutes les affaires restent en souffrance, surtout maintenant que leurs attributions se sont considérablement étendues.

D'un autre côté l'administration centrale n'est renseignée que par eux ; elle peut par là méconnaître l'opinion, se méprendre sur les besoins vrais du pays, ignorer surtout si les affaires locales sont bien menées, si elles s'expédient, si l'autorité préfectorale se fait accepter sans conteste, aimer et estimer.

Il y a bien des années que je signalai cet inconvé-

nient, et j'ai souvenance que lorsque le regrettable M. Mocquard était, en 1844, rédacteur en chef du *Commerce*, il me demanda à ce sujet un travail qui ne le trouva plus à ce journal lorsque je le lui portai. Depuis nous avons été séparés par d'autres destinées, et mes articles en sont restés là sans que l'opportunité leur ait manqué un instant.

Je rappelais que Charlemagne envoyait dans toutes les parties de son vaste empire des hommes dévoués et éclairés, *Missi dominici*, les envoyés du maître, s'enquérir des besoins des peuples, recueillir leurs plaintes, constater les torts, reconnaître les injustices et rapporter à l'Empereur le tableau exact de la situation de ses États.

Le sage saint Louis agit de même, et l'Empereur Napoléon III, lorsqu'il était président de la République, en fit une sorte d'essai en confiant à M. Carlier et à deux autres personnages la mission d'inspecter les provinces.

Mais cet essai ne se perpétua pas ; il aurait dû l'être et constituer un rouage puissant de l'action gouvernementale.

Voici la manière facile dont je voudrais qu'on organisât ce service. La longue connaissance que j'ai de notre administration publique me garantit que j'aurai raison devant tous les gens d'expérience et de pratique.

Il existe au ministère de l'intérieur, comme agents de l'inspection générale des services administratifs :

Inspecteurs généraux des prisons...........	13
— — des établissements de bienfaisance........	8
— — des archives départementales..........	3
En y ajoutant les inspecteurs des musées qui dépendent du ministère des beaux-arts........	2
on a un nombre de......................	26

fonctionnaires élevés qui coûtent au budget, avec les frais de tournée et autres dépenses accessoires, la somme de 350,000 francs environ.

Or ces 26 fonctionnaires ne sont occupés que deux ou trois mois de l'année à visiter des établissements spéciaux; le reste de leur temps, convenablement payé, est perdu pour la chose publique.

Il est évident qu'il y a là une réforme à introduire ; bien plus, je ne sache pas que ces inspections portent un fruit bien appréciable; l'unité de régime est généralement inconnue dans les prisons et dans les hôpitaux, chaque inspecteur a son système qu'il préconise, qu'il fait valoir, et tous les ans les errements sont sujets à changer dans le même établissement. De là l'incertitude et le découragement chez les agents inférieurs. J'en sais quelque chose.

En outre je ne comprends pas très-bien comment le même inspecteur général ne visiterait pas à la fois l'hôpital et la prison: les deux genres d'établissements sont presque similaires, et il est telle infirmerie, celle de Clairvaux, par exemple, qui est plus considérable que beaucoup d'hôpitaux de cités populeuses. La prison d'ailleurs n'est qu'un hospice d'un autre ordre, et les hospices ont une grande ressemblance avec la prison.

Il n'y aurait donc aucun inconvénient à ce qu'on fusionnât leurs inspections, d'autant plus que les hommes honorables qui en sont chargés sont rarement pris dans le personnel même des administrations spéciales dont le contrôle leur est dévolu, que souvent ils ne connaissent rien des fonctions dont on les investit et que leurs aptitudes peuvent se prêter parfaitement à tout autre emploi.

J'en dirai autant des autres inspections ; il est très-facile, maintenant que les archives départementales sont partout organisées, que les catalogues sont en voie d'exécution, que les inventaires sont terminés dans les musées, il est facile, dis-je, de les maintenir en bon état de conservation et de service. Ce sont d'ailleurs des établissements locaux qui n'exigent de la part de l'administration supérieure qu'une surveillance indirecte, des conseils pour ainsi

dire, et qui doivent rester dans la sphère élevée de la direction gouvernementale.

Il faudrait donc supprimer ces inspections spéciales pour créer une classe unique d'*inspecteurs généraux d'administration*. Ils devraient être revêtus d'attributions étendues de contrôle, et comme ils seraient en contact avec les agents les plus élevés de l'administration, leurs fonctions leur donneraient rang de conseillers d'État.

Ils seraient *dix* qui recevraient par an 12,000 francs de traitement, 12,000 francs de frais de tournée et 6,000 francs pour l'entretien d'un secrétaire, qui pourrait être un auditeur au Conseil d'État. Deux inspecteurs généraux adjoints, aux appointements de 6,000 francs, suppléeraient les titulaires empêchés, et leur succéderaient selon les vacances.

On aurait ainsi un corps d'inspection éclairé, qui se recruterait parmi les hommes les plus considérable de l'État, les plus expérimentés, les plus instruits, et qui coûteraient moins au budget que les 26 fonctionnaires qu'il entretient à peu près inutilement maintenant.

Les 88 départements de la France (la Seine serait exceptée) seraient divisés en 10 circonscriptions, soumises, chacune, à l'inspection annuelle d'un inspecteur général administratif.



Ce fonctionnaire aurait ainsi de 8 à 9 départements à inspecter ; il emploierait environ un mois à visiter un département, pourrait avoir un mois de repos et viendrait siéger pendant deux mois à Paris dans un conseil supérieur présidé par le ministre ou par le secrétaire général.

Tous les ans le service de roulement donnerait un autre inspecteur à chaque département, de manière qu'au bout de dix ans chacun d'eux connaîtrait la France entière, ses mœurs, ses besoins, sa topographie, ses tendances, ses opinions, et viendrait concourir à former au foyer central de l'administration un faisceau incomparable d'expérience, de renseignements, de lumière.

Tous les services administratifs seraient dévolus à ce contrôle : les bureaux des préfectures et sous-préfectures, la tenue des séances des conseils de préfecture, l'expédition régulière des affaires, révélée par le registre d'ordre, l'exécution des décisions de l'administration supérieure, les archives, les prisons, les hospices, les hôpitaux, les musées, tout ce qui, enfin, ressort de l'administration publique.

En arrivant dans une ville, l'inspecteur général, après s'être mis en communication avec les autorités locales, annoncerait publiquement qu'il donnerait pendant tant de jours des audiences à tous ceux qui

auraient des réclamations à faire, des demandes, des observations à soumettre. Il prendrait note de tout, formulerait ses avis, et, sans être autorisé à prendre aucune décision, pourrait, en cas d'urgence, les provoquer auprès du ministre, les conseiller aux préfets; sa mission serait surtout conciliatrice.

Les rapports seraient particuliers à chaque fonctionnaire, à chaque établissement, généraux pour un département et enfin pour la circonscription de l'année.

On m'accordera qu'un mois par département, une semaine environ par arrondissement suffiraient largement à une inspection minutieuse, et que les populations verraient dans cette institution une garantie précieuse d'ordre et de bonne justice distributive.

Pas de costume éclatant, rien d'imposant dans cet intermédiaire officieux entre le public et le pouvoir central. Un habit noir, un abord facile, des manières affables, de l'attention, de la condescendance, de la patience surtout avec les administrés, un secrétaire actif et poli, l'étude sérieuse des affaires graves, la constatation exacte des besoins, des vœux, des sentiments des populations, des investigations discrètes, mais sévères sur les agents publics, voilà l'honorable fonction que l'inspecteur général remplirait avec conscience, avec probité.



Revenus à Paris, tous ces fonctionnaires seraient réunis en conseil, comme le sont les maréchaux au ministère de la guerre, et là seraient condensé le travail, pesés les mérites, dispensés les récompenses et l'avancement, constaté l'état de la France et préparé son avenir par des hommes qui auraient fait de ses ressources l'étude la plus complète et la plus attentive.

On aurait ainsi de ces fonctionnaires élevés un travail utile, permanent, qui serait une force pour le pays ; ils seraient les nouveaux *missi dominici* d'un autre Charlemagne.

LAMARTINE

Je ne connais personne qui, plus que M. de Lamartine, ait été comblé des faveurs du destin.

Il a eu tous les bonheurs :

Celui de naître d'une mère vertueuse et chrétienne, avec tous les avantages physiques ;

— d'appartenir à une famille aristocratique ;

— d'avoir été élevé avec des soins religieux ;

— d'avoir grandi dans l'ignorance du besoin et de la contrainte ;

— d'avoir pu développer à l'aise son admirable génie ;

— d'avoir pu l'aviver aux sources mêmes du beau classique ;

Celui d'avoir pu entrer de bonne heure dans une carrière brillante;

— d'avoir pu changer un nom dur contre un autre plus euphonique qui reste davantage dans la mémoire des hommes;

— d'avoir pu faire précéder ce nom du titre de vicomte;

— d'avoir pu, tout jeune, remplir le monde d'une juste renommée;

— de s'être élevé si haut dans l'air de la poésie qu'il n'a jamais pu descendre tout à fait des nuages;

— d'avoir hérité de beaux châteaux et de grands biens;

— de s'être marié à la fois selon le cœur et selon la raison;

— d'avoir été le père d'une fille charmante, ange adoré des beaux jours;

— d'avoir visité en roi ce pays des rêves qu'on appelle l'Orient;

— d'avoir joint au génie de la poésie celui de l'éloquence du style;

— d'avoir été placé par les événements et sa volonté à même de mettre tous ces dons dans la plus splendide lumière;

Celui d'avoir vu le monde entier attaché aux émanations de son esprit;

— d'avoir été reçu avant l'âge des écrivains mûrs au sein du premier corps littéraire du monde;

— d'avoir arrêté, soumise et frémissante sous sa puissante parole, une multitude débordée par les passions révolutionnaires;

— d'avoir pu seul rassurer l'Europe anxieuse et tremblante;

— d'avoir pu, presque seul encore, retenir au bord de l'abîme une société qu'il avait aidé à y entraîner;

— d'avoir été un instant le premier entre les premiers du plus grand peuple de la terre.

Voilà la somme des bonheurs départis à cet homme qu'on appelle le vicomte Alphonse-Marie-Louis PRAT de LAMARTINE.

Mais qu'a fait M. de Lamartine de tous ces dons inespérés de Dieu et de la fortune? Qu'ont-ils produit pour lui, pour la patrie, pour la société humaine?

C'est ici que se développe une grande leçon, c'est pour la constater que j'ai entrepris cette courte étude.

Avec un magnifique livre plein de fausses notions, M. de Lamartine n'a rapporté de l'Orient qu'un peu

moins de religion et le corps embaumé de sa fille;

De tous les biens de sa famille, de ceux de sa femme, des libéralités des princes et du public, des richesses que lui ont valu ses œuvres, M. de Lamartine n'a que le regret d'avoir tout gaspillé sans mérite et sans profit;

En religion, il semble en proie à une sorte d'incertitude;

En poésie, il n'a enfanté qu'une école nébuleuse déjà disparue;

En littérature, il ne laissera que des effets prismatiques, chatoyants, dont il a gardé le secret;

En politique, il sera le modèle éternel de l'inconstance. A lui seul il aura été donné d'être entré dans un parlement par la droite et d'en être sorti par l'extrême gauche, après avoir imperturbablement parcouru tous les degrés de l'hémicycle parlementaire;

Comme publiciste, M. de Lamartine a fait le plus déplorable abus de son nom, écrivant pour des libraires des compilations comme en faisaient Anquetil et l'abbé Prévost.

M. de Lamartine a un talent immense, un génie supérieur, qui le conteste? Il possède un grand courage qu'il a déployé en mainte occasion, par exemple, lorsqu'à la dernière séance de la Chambre des députés, dominant le tumulte, dépassant de la tête une

foule en délire, il s'élance à la tribune, et là, vis-à-vis d'une femme, d'une veuve royale et de deux orphelins qui n'espèrent plus qu'en lui, il surmonte le cri de sa conscience, refoule au fond de son grand cœur tous les sentiments d'humanité, de générosité, de reconnaissance, de respect, de justice, et dépouille cette auguste femme, ces deux enfants, pour acclamer une république, sortie des bas-fonds de la société, mais qui flattait l'orgueil et l'ambition d'un tribun.

Ah! voilà un courage dont la postérité tiendra bon compte à M. de Lamartine! Lui seul portera le poids de cet effondrement social accompli en une heure, et non pas ceux qui, avec lui, ont usurpé le pouvoir public, tel que Me Crémieux, arrivé pour soutenir la régence, et qui, la voyant perdue, se faufile, comme Triboulet, entre les jambes des nouveaux décemvirs, et s'adjuge, lui aussi, une part de puissance.

Malheureux volontaire, M. de Lamartine n'a pas su supporter, comme Homère et Milton, la misère qu'il s'est faite; il n'a pas craint de demander à tous les carrefours l'obole de Bélisaire; il n'a su conserver ni la dignité du malheur, ni la majesté de la vieillesse.

Et qu'on ne m'oppose pas ici que je m'attaque à un grand nom, à un vieillard, et que je partage à son égard l'ingratitude de son temps.

Ingratitude ! mot dont on abuse ; la société ne doit pas plus de reconnaissance à M. de Lamartine pour l'avoir sauvée des excès révolutionnaires, qu'un homme n'en devrait à un autre qui, après l'avoir, de propos délibéré, jeté à l'eau, se dévouerait ensuite pour le sauver. Non, on n'a pas été ingrat envers M. de Lamartine; on n'a pas voulu consacrer l'alliance du paratonnerre avec la foudre, on a reconnu l'inanité de ses théories, la personnalité de ses efforts, la vanité de ses topiques; on n'a pas accepté ses excuses; on l'a rejeté.

Le nom de Lamartine appartient à l'histoire, il est grand comme elle, mais il lui doit son tribut, il est soumis à son jugement, c'est elle qui décidera en dernier ressort et qui jugera que s'il a laissé quelques pages, il aura laissé beaucoup de papier.

POINT D'ORGUE

Je viens de jouer sur ma guitare mes airs les plus variés, — je m'arrête. J'ignore comment le public prendra ma musique et si elle lui plaira; de ceci, à vrai dire, je m'inquiète moins que d'avoir obéi à la voix de ma conscience, accoutumé que je suis d'avoir toujours présent ce règlement de vie de Manzoni, qui m'a servi d'épigraphe :

> Non far tregua coi vili, il santo vero
> Mai non tradir; nè proferir mai verbo
> Chè plauda al vizio, o la vertù derida.

Ne point pactiser avec la bassesse; ne trahir ja-

mais la sainte vérité; ne proférer jamais aucune parole qui encourage le vice ou ridiculise la vertu.

Si l'on m'accorde que j'ai réalisé ce programme, je serai satisfait. Peu importe l'homme, si l'honneur est sauf !

TABLE

Clichy. — Impr. de Maurice Loignon et Cie, rue du Bac-d'Asnières, 12.

CERTI[...]

NOUS, *Président du Conseil d*[...] et Bruxelles, limited, Capital 200 millions de fran[...] *(Obligations hypothécaires), s'élevant ensemble*[...]*s, ont été et resteront déposées par la* Société [...]*e déplacées, dans une Caisse particulière de* [...]*ement pour assurer le remboursement de la S*[...]

La Société de Crédit Foncier In[...]*ns-Warrant à rembourser, Série 1, est auto*[...]*gage échues correspondant auxdites Obligatio*[...]

Paris, *le* .... 18*6*0.....

Le Fondé de Pouvoirs, [...]on,

MODÈLE No 5.

INTÉRÊT PAR JOUR

Un centime

Série **A1**

ARANTI DES DÉPENSES

VEC OBLIGATIONS-WARRANT

2,000,000 de francs.

Faubourg du Temple = Rue de Malte

. — N° [redacted]

t francs au porteur

neuf ans, à partir du 1er Janvier qui suit l'émission,
s par le Conseil d'Administration,
que année.

ant est garanti : 1° par le dépôt avec affectation spéciale d'un
de Crédit Foncier International (Londres et Bruxelles, limited,
r le Capital des *Magasins-Réunis pour la Vente avec Obligations-*

PARIS, *le* *186*

Un Administrateur,

la date de son exigibilité, sera périmée au profit des Magasins-Réunis.

LA FORTUNE DE L'AVENIR

FRANCS AU PORTEUR

VERSO

67. — N° 

GARANTIE

